



UNITED NATIONS

الشرق  
المتوسط  
ESCWA

# ANALYSE STRATÉGIQUE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU LIBAN

MAI 2016

Les résultats, commentaires et conclusions exprimés ici sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les positions officielles des Nations Unies, de ses agents, des États ou des institutions cités dans ce rapport.

Les termes employés dans ce rapport et les données qui y figurant n'impliquent et n'engagent pas la neutralité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions citées ci-dessus. Ces organismes ne se prononcent ni sur le statut juridique des états, des territoires, des villes, des régions, des autorités mentionnées ni sur la délimitation des frontières.

Les statistiques et données présentées dans ce rapport sont temporaires et n'impliquent en aucun la validation des autorités officielles.

La mention dollars (\$) fait référence aux dollars américains, sauf indications contraires.

Les acronymes de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'un acronyme signifie qu'il s'agit d'une référence à un document officiel de l'Organisation des Nations Unies.

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b>	<b>P.8</b>
<b>1. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030</b>	<b>P.14</b>
<b>2. CADRE ANALYTIQUE ET MÉTHODOLOGIE</b>	<b>P.17</b>
<b>3. INTRODUCTION</b>	<b>P.24</b>
<b>4. DES RESSOURCES DISPONIBLES MAIS PAS TOUJOURS ACCESSIBLES</b>	<b>P.30</b>
<b>5. STABILITÉ, VIABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE MENACÉS</b>	<b>P.53</b>
<b>6. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>P.68</b>
<b>7. ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE</b>	<b>P.79</b>
<b>8. ANNEXE B : FINANCEMENTS</b>	<b>P.81</b>
<b>9. ANNEXE C : MESURES INSTITUTIONNELLES</b>	<b>P.87</b>
<b>10. ANNEXE D: PARTICIPANTS AUX ENTRETIENS ET À L'ATELIER DE VALIDATION</b>	<b>P.94</b>
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>P.95</b>

# REMERCIEMENTS

Le présent rapport, corédigé par Messieurs Sam Halabi et Nizar Ghanem, fondateurs de Triangle Consulting, est le résultat de recherches approfondies réalisées entre mars et avril 2016. Le document, la conception de l'étude ainsi que la méthodologie qui l'accompagne ont bénéficié de l'expertise et des conseils techniques prodigués généreusement par le Professeur Hala Ghattas de l'Université Américaine de Beyrouth (AUB).

Les auteurs souhaitent remercier Mme Denise Sumpf (Officier responsable / économiste auprès de la section gouvernance économique et planification nationale, EDID, Commission Économique et Sociale pour l'Asie Occidentale - ONU) pour sa contribution essentielle à l'analyse stratégique et à la réalisation du projet. Les auteurs tiennent également à remercier : M. Issa Sanogo (Directeur pays adjoint au PAM), Mme Marion Cezard (Chargée des politiques de programmation au PAM), M. Mohamad Marji (Chargé des politiques de programmation au PAM), M. Bruno Minjauw (Agent de liaison et de résilience au FAO) et Dr Karim Eid-Sabbagh (Administrateur réseau, rattaché au projet Leverhulme de la London School of Economics sur les questions agraires dans le monde arabe) pour leur soutien indéfectible et leurs remarquables contributions.

Par ailleurs, ils sont reconnaissants envers les agents de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie Occidentale (CESAO) et du Programme Alimentaire Mondial (PAM) de leur avoir permis d'accéder aux données et aux interlocuteurs essentiels tant au niveau des autorités gouvernementales que des organisations non gouvernementales (ONG).

Les auteurs souhaitent exprimer leur gratitude envers Mme Sarah Joseph, M. Vladimir Isaila et Mme Kristine Najjar pour leur soutien durant la collecte des données. Ils sont également très reconnaissants à Mme Layal Issa pour avoir contribué à l'organisation de deux ateliers sur ce thème, en avril 2016, qui ont permis de conclure ce travail stratégique.

Enfin, les auteurs tiennent à remercier particulièrement Mme Typhanie Cochrane pour la conception générale de l'étude ainsi que l'ensemble de leurs partenaires pour le temps qu'ils leur ont accordé durant les entretiens et pour les commentaires qu'ils ont pu apporter durant les différents ateliers.

---

## PRÉFACE

«L'agenda 2030 pour le Développement Durable» a fait de l'initiative «Faim Zéro» l'un des objectifs principal en matière de développement au niveau mondiale. Ainsi, la plupart des états ont accentué leur effort afin d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans le cadre de programme. Alors que le Liban subi les conséquences de plusieurs crises régionales, il tente également de mettre en œuvre «l'agenda 2030 pour le Développement Durable»

Le gouvernement libanais (les ministères concernés) collabore avec des partenaires locaux et internationaux afin de relever les défis posés en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Liban. C'est un enjeu majeur qui doit être pris en considération car il fait partie des priorités à développer dans le cadre de «l'agenda 2030 pour le Développement Durable»

La Commission Économique et Sociale pour l'Asie Occidentale (CESAO) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) se sont mobilisés afin de fournir une analyse approfondie du contexte et de la situation au Liban en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces deux institutions ont également demandé aux autorités libanaises de mener de façon prioritaire des réformes.

Cette analyse stratégique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Liban, se veut aussi complète que possible. Ainsi, elle se base sur des études et recherches qui ont été menées avec un esprit d'ouverture (de nombreux entretiens ont été réalisés avec des différents acteurs). Cette étude vise également à soutenir et à élargir les débats en cours sur le renforcement de la sécurité alimentaire et les actions que les décideurs devront mener afin de réduire la vulnérabilité des populations en situation d'insécurité alimentaire et d'améliorer l'accès aux denrées nutritives.

Les débats en cours au Liban prouvent que les politiques économiques, sociales et environnementales nécessitent de renforcer la coopération entre les organismes publics, privés et la société civile. C'est seulement à cette condition que le Liban parviendra à «éliminer les situations de famine, à garantir la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.»

Au nom de la CESAO et du PAM, nous espérons que les résultats et recommandations de cette analyse stratégique permettront d'accompagner le gouvernement libanais et à la communauté internationale dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD 2) en 2030. Il s'agit d'un objectif que le Liban et les libanais peuvent atteindre.

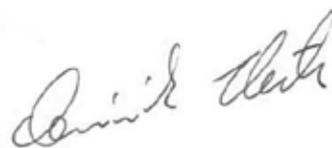
**Mohamed Moctar El-Hacene**

Directeur de la Division du  
Développement Économique et  
de l'Intégration, CESAO



**Dominik Heinrich**

Directeur Pays et  
Représentant du PAM



---

## ABREVIATIONS

<b>AUB :</b>	UNIVERSITÉ AMÉRICAINE DE BEYROUTH
<b>APC :</b>	L'AUTORITÉ PUBLIQUE CHARGÉE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS
<b>AAUE :</b>	ACCORD D'ASSOCIATION DE L'UNION EUROPÉENNE
<b>ALEUE :</b>	ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE DE L'UNION EUROPÉENNE
<b>ANJE :</b>	ALIMENTATION DU NOURRISSON ET DU JEUNE ENFANT
<b>BDL :</b>	BANQUE DU LIBAN
<b>BM :</b>	BANQUE MONDIALE
<b>ACS :</b>	ADMINISTRATION CENTRALE DE LA STATISTIQUE
<b>CDR :</b>	CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION
<b>CDS :</b>	CENTRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
<b>CESAO :</b>	COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE
<b>CNSS :</b>	CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE
<b>EVRS :</b>	ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ DES RÉFUGIÉS SYRIENS
<b>FAO :</b>	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
<b>GZALE :</b>	GRANDE ZONE ARABE DE LIBRE ÉCHANGE
<b>GD :</b>	GROUPES DE DISCUSSION
<b>GIEC :</b>	GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT
<b>HACCP :</b>	ANALYSE DES DANGERS ET POINTS CRITIQUES POUR LEUR MAÎTRISE.
<b>HCDH :</b>	HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME
<b>ICARDA :</b>	CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES AGRICOLES DANS LES RÉGIONS SÈCHES
<b>IDAL :</b>	AUTORITÉ LIBANAISE DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
<b>IRAL :</b>	INSTITUT DE RECHERCHE AGRONOMIQUE LIBANAIS
<b>LCPR :</b>	PLAN LIBANAIS DE RÉPONSE À LA CRISE
<b>LIBNOR :</b>	INSTITUTION LIBANAISE DE NORMALISATION
<b>MENA :</b>	RÉGION DU MOYEN-ORIENT ET DE L'AFRIQUE DU NORD
<b>MA :</b>	MINISTÈRE LIBANAIS DE L'AGRICULTURE
<b>MDET :</b>	MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (DU LIBAN)
<b>MDF :</b>	MINISTÈRE DES FINANCES (DU LIBAN)
<b>MDS :</b>	MINISTÈRE DE LA SANTÉ (DU LIBAN)
<b>MOE :</b>	MINISTÈRE LIBANAIS DE L'ENVIRONNEMENT
<b>MOSA :</b>	MINISTÈRE LIBANAIS DES AFFAIRES SOCIALES
<b>MLEE :</b>	MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE (DU LIBAN)
<b>OBSC :</b>	OFFICE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE ET DES CÉRÉALES
<b>OCDE :</b>	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
<b>OCHA :</b>	BUREAU DE LA COORDINATION
<b>ODD :</b>	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<b>OMC :</b>	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
<b>OMD :</b>	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
<b>ONE :</b>	L'OFFICE NATIONAL POUR L'EMPLOI
<b>ONGI :</b>	ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
<b>ONU :</b>	ORGANISATION DES NATIONS UNIES
<b>PAM :</b>	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
<b>PDAR :</b>	PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRAIRE ET RURAL
<b>PIB :</b>	PRODUIT INTÉRIEUR BRUT
<b>SDMA :</b>	STRATÉGIE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE POUR 2015-2019
<b>SNSE :</b>	STRATÉGIE NATIONALE DANS LE SECTEUR DE L'EAU
<b>UE :</b>	UNION EUROPÉENNE
<b>UNRWA :</b>	OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT



---

## RÉSUMÉ

Le 25 septembre 2015, le Liban a adopté l'agenda 2030 pour le Développement Durable et les Objectif de Développement Durable (ODD) qui comprennent 17 priorités visant à éliminer la pauvreté, à protéger la planète et à assurer la prospérité. Parmi ces priorités, on en retiendra cinq qui disent qu'il est nécessaire «d'éliminer les situations de famine, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable». Actuellement, la malnutrition ne constitue pas une préoccupation majeure au Liban. Cependant, la sécurité alimentaire lui permettrait d'être autosuffisant en denrées alimentaires (disponibilité, accès, utilisation et stabilité). Ce qui a toujours été compliqué pour le Liban.

Historiquement réputée pour être une nation de marchands et de commerçant, Le Liban est dépendant du commerce extérieures et des marchandises. Aujourd'hui, jusqu'à 80 pour cent des besoins alimentaires du pays sont importés. Depuis la fin de la guerre civile (en 1990), la vie politique a été très mouvementée; plusieurs gouvernements se sont succédés et la scène politique s'est fragmentée. Par conséquent, la sécurité alimentaire et nutritionnelle était loin de constituer une priorité politique. Par ailleurs, le taux d'imposition est resté bas, ce qui a donc conduit les différents gouvernements successifs à emprunter considérablement aux banques locales afin de subvenir aux dépenses nécessaires. En outre, l'instabilité politique a eu un impact négatif sur la croissance et a accru la dette du Liban qui, rapportée au PIB, constitue l'une des plus élevée au monde. Par conséquent, la sécurité sociale au Liban ne peut couvrir efficacement l'ensemble des libanais et le nombre de libanais vivant sous le seuil de pauvreté se maintien à 30 pour cent de la population.

Avant l'arrivée des réfugiés syriens, le taux de chômage s'élevait officiellement de 11 pour cent, mais des estimations non officielles affirment que le taux de chômage était plutôt de 22%. Entre 2011 et 2015, la population active aurait augmentée de 50 pour cent, suite à l'arrivée des travailleurs syriens. Cependant, depuis 2011, le chômage des jeunes aurait doublé et serait de 50 pour cent. Le taux de chômage parmi les syriens en âge de travailler serait estimé à 30 pour cent.

Le marché économique libanais ne s'est jamais complètement ouvert au libre-échange. Plusieurs raisons sont à l'origine de cet échec, parmi lesquelles on retiendra notamment le fait que certaines réformes majeures n'ont pu aboutir (la régulation de la concurrence, loi sur de la propriété intellectuelle). C'est la raison pour laquelle le marché économique libanais est essentiellement basé sur la consommation. Il se caractérise également par un nombre limité de fournisseurs qui bénéficient de droits d'exclusivité. C'est un marché économique sans aucune régulation. Ainsi, aujourd'hui le Liban tente encore d'adopter les règles requises pour rejoindre l'Organisation Mondiale du Travail (OMT).

Lourdement endetté, le Liban dépend également de l'importation des produits alimentaires qu'il consomme. C'est le cas, par exemple, du blé et d'autres céréales. Alors qu'il peut maintenir des réserves alimentaires suffisantes, le coût des denrées alimentaires engendre toute une série de problèmes particulièrement durant les périodes d'inflation.

En 2007-2008, les prix des denrées alimentaires augmentèrent considérablement et menacèrent la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Liban. Le gouvernement a réagi en octroyant à nouveau des subventions pour le blé, le pain et la farine. Ces aides financières qui avaient été supprimées ont

---

dues êtres réintroduites car leurs impacts en terme d'accès aux denrées alimentaires étaient trop importants. En 2008, les prix moyens des aliments avaient augmenté de 18,2 pour cent. Ces prix ont très récemment commencé à baisser. Toutefois, les libanais ont le sentiment que la hausse des prix est constante et qu'elle pèse lourdement sur leur pouvoir d'achat.

Suite à la hausse des prix entre 2007-2008, on estime, en moyenne, que les niveaux de micronutriments, sur les huit principales vitamines et minéraux, ont diminué de 16,3 pour cent (Calcium) et de 2,8 pour cent (Vitamine C) parmi la population libanaise. Ces baisses étaient particulièrement élevées en milieux urbains (où résident 80 pour cent des libanais). De fait, face à une telle baisse, on constate que le pouvoir d'achat des classes populaires a été considérablement affecté. Entre 2004 et 2011, le montant nécessaire pour couvrir les besoins en calories minimums, sur une année, augmenté de 75 pour cent, et représentait l'équivalent de 987 \$. De 2008 à 2011, la croissance économique et l'inflation alimentaire ont augmenté suite à l'arrivée au Liban d'un million de réfugiés syriens en situation d'insécurité alimentaire.

*D'après plusieurs estimations, la production agricole aurait chuté d'au moins 23 pour cent depuis la fin de la guerre civile et ne représenterait aujourd'hui plus, que 4 pour cent du PIB.*

Durant ces événements, les libanais ont fait preuve de résilience. Ils ont notamment développé des initiatives privées mais également bénéficié de la mise en œuvre de programme gouvernementaux et du soutien de la diaspora libanaise. Ainsi, le pays a pu compter sur sa diaspora et sa production agricole locale qui fournit le Liban en fruits et légumes en quantité suffisante.

## UNE VALLÉE, UNE TERRE

Autrefois, grenier à blé de l'empire romain, la vallée de la Beqaa reste la région agricole la plus vaste, en surface et en volume de production, au Liban. La vallée de Becqaa, incarne parfaitement les maux du secteur agricole. Depuis les années 50 et 60, l'exode rurale s'est intensifiée et les paysans se sont installés en ville ou sont allés accroître les rangs de la diaspora. Par ailleurs, des constructions aléatoires détruisent des terres cultivables, qui pourraient potentiellement être utilisées par les libanais les plus démunis.

Tout comme dans la vallée de la Bekaa, le secteur agricole a également été délaissé dans l'ensemble du Liban. Selon plusieurs estimations, l'agriculture qui représentait, à la fin de la guerre civile, 23 pour cent du PIB ne représenterait plus que désormais 4 pour cent du PIB. Parallèlement, le secteur agricole emploierait près de 25 pour cent de la population active libanaise et représenterait 80 pour cent du PIB dans les zones rurales.

Tous secteurs d'emploi confondus, les travailleurs agricoles sont également parmi les plus pauvres (40 pour cent des fermiers étant considérés comme pauvres). Cette situation est d'autant plus pesante et difficilement acceptable dans la vallée de la Beqaa car cette région accueille, le plus grand nombre de réfugiés syriens. Une grande partie de ces réfugiés travaillent d'ailleurs dans le secteur agricole.

Cette situation dramatique masque le véritable potentiel du secteur agricole. Environ 36 pour cent des terres sont cultivables au Liban, mais les terrains agricoles sont à l'heure actuelle d'à peine 231 000 hectares et la moitié seulement sont irrigués. Les semences ne sont pas assez diversifiées et les exploitations agricoles demeurent relativement petites et fractionnées. D'ambitieux

---

projets d'irrigation échouent et se heurtent à des problèmes techniques. Par ailleurs, la capacité de réaction du gouvernement se trouve, une fois de plus, limitée pour des raisons budgétaires, actuellement, le budget du Ministère de l'Agriculture ne représente que 0,5 pour cent du budget global libanais. Il n'est donc pas en mesure d'apporter les financements appropriés et les capacités techniques ou les services d'encadrement nécessaires aux petits exploitants agricoles. Par conséquent, les petits exploitants agricoles ne bénéficient ni d'informations ni de conseils concernant les pratiques agricoles à adopter, l'accès à la recherche ou au financement. Cela est d'autant plus pénalisant que le secteur agricole est très organisé et coopératif.

## CRISE NUTRITIONNELLE ET CRISE DES DÉPLACÉS

Depuis cinq ans, le Liban doit gérer un afflux toujours plus important de réfugiés. Aujourd'hui, les réfugiés au Liban représentent près de 25 pour cent de la population. Les réfugiés comme les libanais continuent de souffrir de l'impact de la crise syrienne. Le taux de pauvreté des ressortissants libanais aurait augmenté de 4 pour cent. Aujourd'hui, 32 pour cent de la population libanaise est considérée comme pauvre. Parallèlement, 70 pour cent des réfugiés Syriens ne peuvent combler leurs besoins nutritifs de base.

Par ailleurs, on assiste à une compétition accrue entre les syriens et les libanais les plus pauvres sur le marché du travail. Cela a pour conséquence de faire baisser les salaires. De fait, la main-d'œuvre syrienne, d'un coût peu élevé, est particulièrement recherchée pour des emplois temporaires peu qualifiés. Néanmoins, les réfugiés syriens sont presque totalement dépendants de l'aide alimentaire, fournie principalement par

le Programme de Bons d'Achats Alimentaires du PAM. De fait, seul, 11 pour cent des réfugiés syriens au Liban étaient en situation de sécurité alimentaire en 2015 (contre 32 pour cent en 2013).

Toutefois, les libanais s'en sortent relativement mieux. Néanmoins, ils doivent faire face à une forme d'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui se généralise. Avant la crise syrienne, dans certaines régions du Liban (au Sud et dans la Beqaa par exemple), presque la moitié des personnes interrogées montraient des signes d'insécurité alimentaire. Cela était essentiellement dû au manque de moyen (grande pauvreté) et de ressources. Désormais, 49 pour cent des libanais ont fait part de leurs inquiétudes concernant leur sécurité alimentaire. En outre, 31 pour cent des libanais déclarent être dans l'incapacité d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs durant l'année en cours.

Parallèlement, les régimes alimentaires ont évolué et les libanais se sont éloignés des régimes riches en micro nutriments pour passer à des régimes dits «occidentaux», c'est-à-dire plus riches en calories, en sucres et graisses. Ce changement de régime alimentaire a provoqué une hausse de l'obésité. Ce phénomène a augmenté au Liban et près de 10,9 pour cent des jeunes de 6 à 19 ans et 28,2 pour cent des adultes en sont atteints. Le risque d'augmentation du taux d'obésité au Liban est bien réel. De fait, les hommes au Liban ont, en moyenne, tendance à être en surpoids (72,8 pour cent de la population) par rapport aux femmes (59,4 pour cent la population). Cela aura un impact en termes de risque sanitaire. De fait l'obésité est souvent la cause de maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, diabète, complication respiratoire) qui auront un coût également financier (soins médicaux...) que les réfugiés ou les libanais les plus pauvres ne seront pas en mesure d'assurer.

---

## UNE CAPACITÉ D'ACTION PARALYSÉE

Sans l'aide de la communauté internationale, le Liban n'aurait pas pu faire face à l'arrivée de 1,5 million de réfugiés. Cette aide était d'autant plus nécessaire que le Liban a dû gérer une grave crise. Dès 2015, le gouvernement libanais et les Nations Unies ont développé un programme commun : «le Plan Libanais de Réponse à la crise (LCRP)», qui fait partie du Programme Régional Réfugiés et Résilience (PRER). Le LCRP vise à améliorer la résistance du Liban face à la crise. Il s'agit à la fois d'aider les libanais et les populations réfugiées grâce à un large éventail de projets qui incluent notamment la sécurité alimentaire, mais également l'emploi, le développement des infrastructures et le renforcement des institutions.

Cette assistance transversale s'avère absolument nécessaire car seulement 60 pour cent de la population active est couverte par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), l'organisme de protection sociale le plus important au Liban. Les 40 pour cent de la population restant en âge de travailler sont soit au chômage, soit des travailleurs indépendants, ou évoluant dans des secteurs informels qui ne sont pas couverts par le Code du Travail. C'est notamment le cas des agriculteurs et des employés domestiques. Le système de santé est géré par le Ministère de la Santé publique tant qu'il dispose des fonds nécessaires. Toutefois, (tant qu'il dispose...) les patients doivent payer directement jusqu'à 15 pour cent du total des coûts du traitement. La plupart des libanais, qui ne sont pas couverts par l'assurance maladie, peuvent obtenir des réductions directement, afin de couvrir les coûts liés aux soins ou à l'éducation.

## RECOMMANDATIONS

Depuis le début du conflit syrien et de la crise des réfugiés, atteindre les ODD 2 est devenu une nécessité plutôt qu'un objectif. Avec un million de réfugiés pour le Liban en insécurité alimentaire et des centaines de milliers de libanais vivant sous le seuil de pauvreté, une nouvelle hausse des prix (comparable à celle de 2007-2008), aurait des effets dévastateurs en terme de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Alors que les prix des denrées alimentaires à l'échelle globale demeurent relativement bas, il est nécessaire de mettre en œuvre des réformes pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Liban.

**49 pour cent des libanais ont fait part de leurs inquiétudes concernant leur sécurité alimentaire. En outre, 31 pour cent des libanais déclarent être dans l'incapacité d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs durant l'année en cours.**

Afin de résoudre ce problème, la première étape vise à analyser le contexte local. Le Liban ne peut répondre aux problèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle sans une stratégie claire, exhaustive et multipartite. Avec ses partenaires, le Liban devra travailler sur son système actuel d'aide, basé sur des subventions et opérer une transition vers un programme social ciblé. Ce dernier aurait pour objectif d'établir un socle de protection sociale universelle commun ayant des critères nationaux. Étant donné la diversité des populations réfugiées et des communautés d'accueil, la responsabilité du financement de ce programme de protection sociale universelle ne peut dépendre que du gouvernement. En outre, les institutions et agences internationales doivent continuer de soutenir le Liban afin qu'il puisse gérer un

---

nombre importants de réfugiés (palestiniens et syriens). Elles doivent également offrir un soutien technique afin que le Liban améliore son dispositif de protection sociale. Enfin, la résolution des conflits régionaux qui sont la source de l'arrivée massive de réfugiés, qui au Liban doit être à la priorité.

Si prochainement le Liban ne parvient pas à subvenir à ses propres besoins nutritionnels, il doit néanmoins renforcer sa souveraineté alimentaire en institutionnalisant, appliquant et contrôlant les mécanismes et les politiques améliorant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Garantir sa souveraineté alimentaire et atteindre les ODD 2 nécessiteraient de faire des choix stratégiques notamment concernant les secteurs et les produits alimentaires développés localement. Cela signifierait, par exemple de renforcer la capacité du Liban visant à développer, grâce aux importations, l'accès à une alimentation « bon marché », de qualité et nutritive. En outre, cela implique de développer et de mettre en œuvre une stratégie nationale afin de rationaliser la production locale. Il conviendrait, ainsi d'adopter des politiques commerciales durables, tout particulièrement concernant les chaînes logistiques, les ressources naturelles (notamment l'eau) ainsi que les coûts monétaires.

Un pays du Moyen-Orient disposant d'autant de moyens pour se nourrir ne devrait pas négliger les atouts qu'il possède. De fait, les causes fondamentales du déclin de l'agriculture au Liban devront être abordées s'il souhaite une sécurité alimentaire et nutritionnelle et atteindre ses ODD2. Le Liban possède déjà une stratégie globale sur laquelle il est possible de s'appuyer et qui a été développé par le Ministère Libanais de la Stratégie Agricole 2015-2019 (MLSA).

Cette stratégie, basée sur le cahier des charges des priorités nationales, comprend huit points essentiels à la réalisation des ODD2.

Sans terre cultivable, aucun renouvellement du secteur agricole n'est possible au Liban. Par ailleurs, les constructions urbaines anarchiques doivent cesser. Le fait qu'il n'existe pas de cartographie précise des terres cultivées est également problématique. Le grand Projet des terres nationales cultivables doit, par ailleurs, être renforcé. Le Liban doit, en outre, travailler à l'ébauche d'une stratégie nationale dans le secteur de l'eau. C'est un objectif qui devra être suivi avec la plus grande attention qui lui permettrait de réaliser la plupart de ses ODD2 avant 2030. Pour améliorer la sécurité alimentaire, il est nécessaire d'établir un système qui délivre directement aux consommateurs les produits issus des fermes agricoles. Ce système garantirait un accès aux produits locaux qui pourront être consommés, vendus sur le marché local ou exporté en toute sécurité. Toutefois, sans l'adoption d'une nouvelle loi sur la sécurité alimentaire, la plupart de ces réformes, tant attendues, resteront sans effet.

Concernant la crise des réfugiés, le LCPR fournit un cadre qui permet d'atténuer les impacts négatifs de cette crise sur la situation du Liban. Ce cadre devrait être soutenu par la communauté internationale. Parallèlement, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux devront accorder la plus grande attention aux personnes les plus vulnérables qui susceptibles de se trouver en situation d'insécurité alimentaire. En effet, plusieurs études soulignent que les réfugiés sont, incontestablement, les individus qui souffrent le plus d'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Liban. Par conséquent, des projets en faveur des réfugiés devraient limiter les risques d'insécurité

---

alimentaire. Par ailleurs, le Liban doit donc absolument tenir ses engagements destinés à assouplir les règles limitant l'accès à l'emploi pour les réfugiés. Cela permettra, à terme, de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des réfugiés qui seront, par ailleurs, juridiquement en règle avec la loi du travail libanaise.

Parallèlement, la communauté internationale devra accroître le soutien financier accordé au Liban. En outre, les libanais auront également besoin de projets qui prennent en considération de développer des accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'accéder à également à de meilleures conditions de vie (ascension sociale, croissance).

À un échelon supérieur, il est recommandé qu'une politique de l'emploi efficace, tant pour les réfugiés que pour les libanais, soit au cœur des programmes de réduction de la pauvreté au Liban. La protection accordée par le droit du travail doit s'étendre et renforcer la protection sociale et la réglementation du marché du travail. Il conviendra également d'augmenter l'impôt sur le revenu afin de financer ces réformes. En effet, la réforme du régime de protection sociale constitue l'initiative institutionnelle la plus importante permettant d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Liban. Des institutions telles que la CNSS et le MoPH doivent d'être soutenues en permanence, tout comme le Programme National de lutte contre la pauvreté. Ce programme devrait, par ailleurs, être rationalisé et évoluer vers un système d'avantages sociaux unifiés. Il constituera ainsi le socle de la protection sociale nationale et ainsi couvrira tous les citoyens libanais (tout comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle).

## CONCLUSION

Alimentation et nutrition sont des droits fondamentaux. Alors que les réfugiés représentent près d'un quart de sa population, le Liban mérite d'atteindre ses ODD et supprimer définitivement l'insécurité alimentaire.

Le Liban ne peut plus se permettre de rester inactif. Sa capacité à atteindre ses ODD2 est réelle. Il dispose des programmes, des stratégies et des ressources nécessaires à l'accomplissement de cet objectif. Cependant, le Liban a besoin aujourd'hui d'une volonté politique réelle (qui a longtemps été inexistante) afin de garantir un accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'ensemble de sa population.



# 1. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

Le 25 septembre 2015, les états membres des Nations Unies ont adopté le Programme 2030, qui contient 17 objectifs de développement (appelés également Objectifs de Développement Durable: ODD 2). Ces objectifs ont pour but d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et d'assurer la prospérité de tous.<sup>1</sup> Ils visent à atteindre 169 objectifs au total. L'ensemble de la communauté internationale s'est engagée à réaliser ces objectifs au cours des 15 prochaines années. Les ODD 2 sont la poursuite et également un approfondissement des Objectifs du Millénaire (OMD), qui ont expiré en 2015 (voir Figure 1). Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Liban, la Commission Économique et Sociale pour l'Asie Occidentale (CESAO) et le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) ont souhaité obtenir une analyse stratégique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Liban.

En dépit de l'impact du conflit Syrien et de la crise des réfugiés, entre 2000 et 2015 (soit la période qui correspond à celle des OMD), le Liban a réussi à accomplir certains de ses OMD. Le plus récent rapport réalisé à ce sujet par le Gouvernement Libanais et l'ONU, prouve que le Liban a pu atteindre l'OMD 2 concernant «la scolarisation universelle pour tous au niveau du primaire».<sup>2</sup> Toutefois, ce rapport ne prend pas en considération la problématique de la scolarisation des enfants syriens réfugiés au Liban.<sup>3</sup> Même si certains facteurs d'inégalités restent à combler, le Liban a pu réaliser l'OMD 3 dont l'objectif consistait à «réduire les inégalités Hommes-Femmes, garantir une plus grande autonomie des femmes, un

accès à l'éducation pour la femme, la parité face à l'emploi et l'accès à la vie politique».<sup>4</sup> L'OMD 4, qui vise à réduire la mortalité infantile de deux tiers a été atteint. Le niveau de mortalité infantile est désormais le même que celui des pays développés.<sup>5</sup> Par ailleurs, l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5) est également un objectif qui a été réalisé.<sup>6</sup>

Au regard de son instabilité politique et de l'arrivée de réfugiés syriens sur son territoire (25 pour cent de population en plus), les efforts entrepris par le Liban pour réaliser ses OMD sont considérables et doivent être soulignés. Par ailleurs, le fait que certains OMD (OMD 6 : éradication du Sida, OMD 7 : adoption de programmes en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, OMD 8 : réforme des finances publiques<sup>7</sup> pour mettre en place un partenariat pour le Développement) n'aient pu être accomplis peut se comprendre. De fait, réduire de 50% la population en situation de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD 1) avant 2015 est un des défis majeur que le Liban n'a pas su relever.<sup>8</sup>

Il est important de noter que la plupart des indicateurs utilisés pour mesurer la réalisation des OMD ont été compilés et publiés avant la crise syrienne et de l'arrivée des réfugiés syriens au Liban.

Figure 1 : Objectifs de Développement Durable



(Source : Nations Unies)

S'appuyant sur les réussites et les leçons retenues des OMD au Liban, il est apparu que les Objectifs du Développement Durable 2 (ODD 2) avaient pour objectif : «d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable»<sup>9</sup>. «La faim» ayant été différenciée de «la pauvreté» (alors que c'était un seul et même objectif dans le cadre des OMD), il est important de mettre l'accent sur cet objectif qui est d'une importance primordiale.<sup>10</sup> L'ODD 2 comprend cinq objectifs (voir Figure 2). Chacun étant constitué d'un ensemble de buts à atteindre afin de relever «le Défi Faim Zéro» dans les 15 prochaines années. Ce programme («Défi Faim Zéro») a été lancé en 2012 par le Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki-moon afin de lutter contre la faim dans le monde. Cette initiative a choisi d'adopter une approche intégrée visant à la fois à éviter un retard de la croissance, à garantir une bonne alimentation, à permettre un accès généralisé et accessible à la nourriture. Elle vise également à encourager des systèmes d'alimentation ouverts et résistants, sans aucune perte ou gaspillage, à apporter un soutien aux petits exploitants et particulièrement aux femmes et aux jeunes.<sup>11</sup>

*Ce que le Liban a réalisé en terme d'ODD est impressionnant, vu l'incessante instabilité politique du pays et l'augmentation de sa population de plus de 25 pour cent.*

#### CIBLE 1

○ Supprimer les situations de famine avant 2030 et assurer à tous, particulièrement aux plus démunies et aux individus en situation précaire (nourrissons inclus), une alimentation saine, nutritive en quantité suffisante tout au long de l'année.

#### CIBLE 2

○ Supprimer, avant 2030, la malnutrition sous toutes ses formes. Cette démarche comporte des objectifs à atteindre avant 2025. Cet objectif ont fait l'objet d'accords internationaux. Il vise à lutter contre le retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans, et à garantir le traitement des besoins nutritionnels des adolescentes, femmes enceintes ou allaitantes et personnes âgées.

#### CIBLE 3

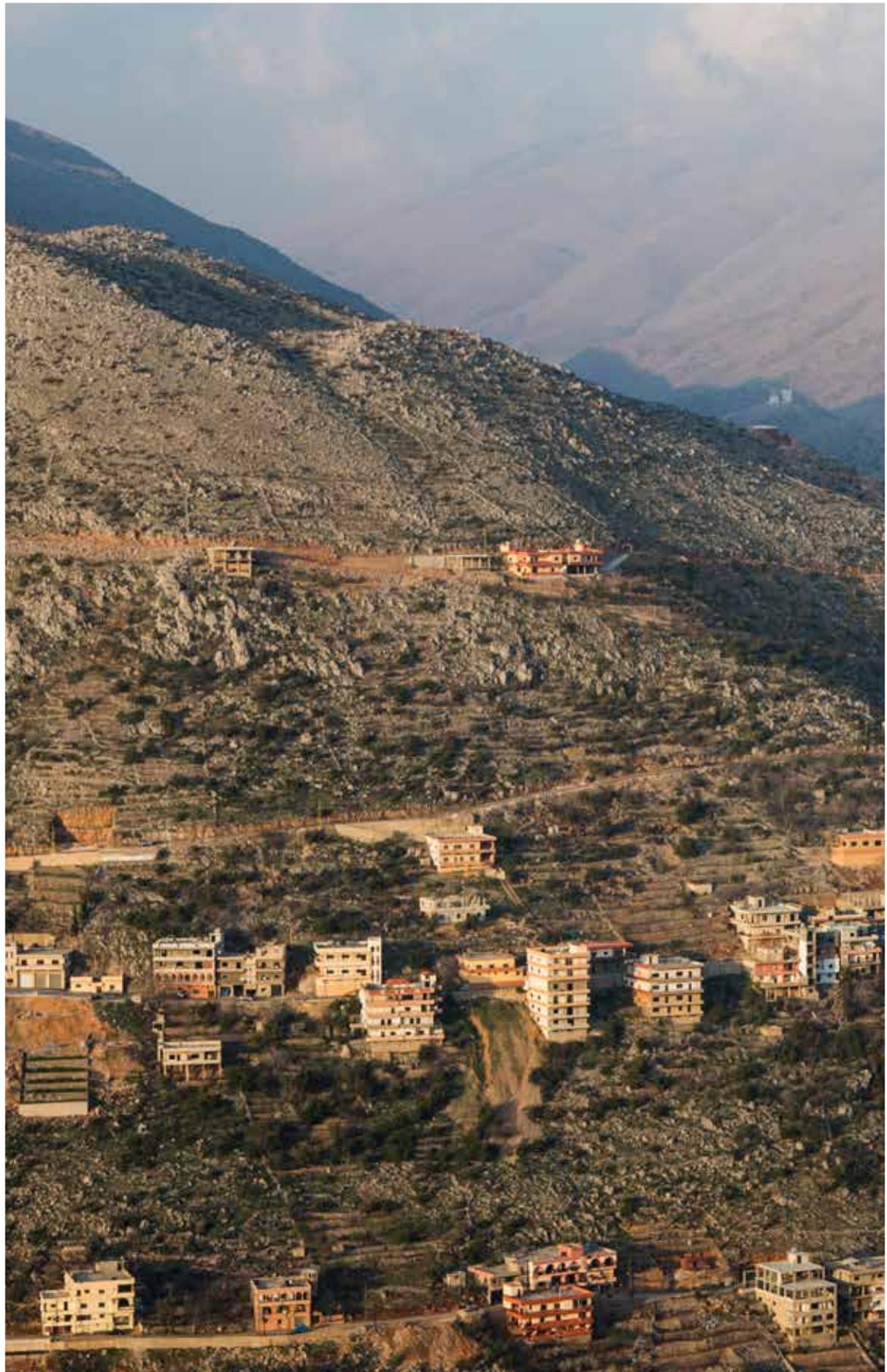
○ Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs de denrées alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les petits exploitants familiaux, les bergers et pêcheurs ce grâce à un accès à la terre équilibré aux développement de facteurs de productions et de ressources alternatives. Il sera également nécessaire d'améliorer la formation des agriculteurs, de développer des services financiers et des marchés une valeur ajoutée et accordant emplois dans d'autres secteurs.

#### CIBLE 4

○ Avant 2030, garantir des systèmes de production durables et mettre en place des pratiques agricoles, qui augmenteraient la productivité protégeraient les écosystèmes, et renforceraient la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux conditions météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et autres désastres, ce qui permettra à termes d'améliorer progressivement la qualité de la terre.

#### CIBLE 5

○ Avant 2020, il conviendrait de garantir et maintenir la diversité génétique des semences, des plantes cultivées, des animaux de la ferme et animaux domestiqués, mais aussi des espèces sauvages. Une diversification des banques de semences disponibles et des cultures disponibles au niveau national, régional et international. Par ailleurs, il conviendra de promouvoir tout en promouvant l'accès, comme cela a été décidé à l'échelle internationale, à l'utilisation des ressources génétiques qui s'associent à des connaissances traditionnelles.



---

## 2. CADRE ANALYTIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Le PAM et la CESAO ont commandé ce rapport afin de soutenir afin d'accompagner le travail des agences onusiennes (et leurs partenaires) qui aident le Liban à atteindre ses ODD2.

**Cinq objectifs majeurs à réaliser ont guidé cette analyse approfondie:**

- Établir une analyse commune et globale de la situation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Liban. Cette analyse sera basée sur le programme «Défi Faim Zéro» et les ODD 2 ;
- Déterminer la réussite des programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des femmes, des hommes, des adolescents (filles et garçons) et identifier les obstacles pénalisant en matière d'action, de ressources disponibles et de capacités institutionnelles ;
- Disposer d'une vision globale des ressources disponibles concernant le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Liban ;
- Évaluer les actions menées par le gouvernement et ses partenaires et Ces actions devront être hiérarchisées afin d'identifier celles qui devront être renforcé pour réaliser plus rapidement les objectifs du «Defi : Faim zero» ; il sera également nécessaire de fournir une vision globale et d'expliquer comment certaines actions pourront être réalisées ou financées (y compris par le secteur privé et la société civile) ;
- Identifier les objectifs en lien avec la société civile, il conviendra d'identifier les programme en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle intégrés dans des plans d'action nationaux ou régionaux. Ces programmes permettant de réaliser plus aisément le «Defi Faim Zéro»

## ANALYSE COMPARATIVE DE LA RÉALISATION DES ODD 2

Les objectifs définis par les ODD 2 constituent un cadre de référence qui permet de mesurer les progrès réalisés au niveau national en matière de développement. D'autres indicateurs complémentaires et spécifiques restent à élaborer. Ce cadre de référence a permis d'élaborer des outils de recherches simplifiés. Ces outils permettront de voir comment le Liban peut réaliser plus efficacement les objectifs des ODD 2. Il convient de préciser que l'équipe de chercheur inclus dans plusieurs questionnaires les cinq objectifs associés aux ODD 2. Ces questionnaires ont ensuite servi de fil conducteur aux entretiens menés avec les différents interlocuteurs sélectionnés. Ces questionnaires ont également servi de base pour les ateliers du 12 et 15 mai 2016 qui ont été organisés par le CESAO à Beyrouth.

## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

En 1996, des chefs d'états se sont réunis au Sommet mondial de l'alimentation à Rome, pour fixer la liste des engagement à prendre pour lutter contre la faim dans le monde. A cette occasion, le concept de sécurité alimentaire a été officiellement défini.

*« La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine ».*

*Sommet Mondial de l'Alimentation, 1996.*

<b>DISPONIBILITÉ ALIMENTAIRES</b>	La disponibilité d'aliments en quantité suffisante et d'une qualité appropriée, dont l'approvisionnement est assuré par la production nationale ou les importations (y compris l'aide alimentaire).
<b>ACCÈS À LA NOURRITURE</b>	Accès de tous à des ressources adéquates (droits) leur permettant d'acquérir une nourriture adéquate et nutritive. Les droits sont définis comme l'ensemble de biens auxquels une personne est susceptible d'accéder en raison du contexte juridique, politique, économique et social de la communauté dans laquelle elle vit (y compris certains droits traditionnels tels que l'accès aux ressources communes).
<b>UTILISATION: L'ALIMENTATION</b>	L'utilisation de la nourriture dans le cadre d'une diète adéquate, d'eau potable, d'assainissement et des soins de santé de façon à obtenir un état de bien-être nutritionnel qui permette de satisfaire tous les besoins physiologiques. Tous ces éléments soulignent le rôle des facteurs non alimentaires dans la sécurité alimentaire.
<b>STABILITÉ</b>	Pour parvenir à la sécurité alimentaire, une population, un ménage ou une personne doit avoir un accès permanent à une nourriture adéquate. Cet accès à la nourriture ne doit être menacé ni par l'émergence de chocs soudains (par exemple, une crise économique ou climatique) ou par des événements cycliques (par exemple, une insécurité alimentaire saisonnière). Le concept de stabilité peut donc concerner à la fois la disponibilité et l'aspect lié à l'accès à la sécurité alimentaire.

Figure 3: Les aspects de la sécurité alimentaire  
(Source: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 2008)

Le concept de sécurité alimentaire implique que quatre aspects soient garantis: 1) la disponibilité des aliments, 2) l'accès aux aliments, 3) l'utilisation des aliments et 4) la stabilité (voir Figure 3). Ce rapport a intégré ces aspects afin d'identifier les lacunes que le Liban devrait combler pour atteindre les ODD 2.

Par ailleurs, une part significative de l'analyse des chercheurs est fondée sur les récents indicateurs disponibles; qui définisse la sécurité alimentaire de la même façon que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et utilisent donc les quatre objectifs mentionnés ci-dessus (voir Figure 4).<sup>12</sup>



## MÉTHODOLOGIE

Cette analyse s'appuie sur une méthodologie empirique et pragmatique, qui a été spécifiquement conçue pour examiner les lacunes institutionnelles dans la réalisation du Programme 2030 et des ODD 2.<sup>13</sup> Cette analyse s'est déroulée sur une période de six semaines. Elle a commencé début mars et s'est achevée mi-avril 2016. Son but visait à :

**Collecter des données primaires :** les chercheurs ont mené, au total, 30 entretiens approfondis avec des experts locaux et nationaux, des responsables gouvernementaux, des membres du personnel des Nations Unies, des représentants d'ONG internationales, des bailleurs de fonds et d'autres acteurs dont la pertinence qui ont été identifiés, en lien avec le PAM et la CESAO et le conseiller technique du projet. Les personnes interviewées pouvaient si elles le souhaitaient demander à rester anonymes. Ainsi, les informations collectées sont les plus sincères possibles (voir Annexe D pour la liste des organisations qui ont participé aux entretiens les plus importants et aux ateliers de validation).

## DISPONIBILITÉ

### LES RESSOURCES ALIMENTAIRES DISPONIBLES ET L'APPORT ÉNERGÉTIQUE NÉCESSAIRE

Les ressources alimentaires disponibles fournissant l'apport énergétique nécessaire recommandé.

**135%**

(2014-2016)

### COÛT MOYEN DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

(Valeur stable pour 2004-2006, en \$ par habitant)

**\$244**

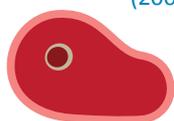
(2011-2013)

### PROTÉINES ANIMALES DISPONIBLES EN MOYENNE

(g/habitant/jour)

**32gr**

(2009-2011)



### APPORT ÉNERGÉTIQUE PROVENANT DE LA CONSOMMATION DES CÉRÉALES, RACINES OU TUBERCULES

(Pourcentage de la Disponibilité Énergétique Alimentaire Totale)

**39%**

(2009-2011)

### APPORT EN PROTÉINES DISPONIBLE EN MOYENNE

(g/habitant/jour)

**81gr**

(2009-2011)



## ACCESSIBILITÉ

### POURCENTAGE D'AUTOROUTES RECOUVRANT LE RÉSEAU ROUTIER

**84.9%**

(1999-2001)

### PRÉVALENCE DE LA SOUS-ALIMENTATION (%)

**<5.0**

(2014-2016)



### NIVEAU DU DÉFICIT ALIMENTAIRE

(kcal/habitant/jour)

**29kcal**

(2014-2016)

### DENSITÉ DU RÉSEAU ROUTIER

(pour 100 km<sup>2</sup> de superficie)

**66.7%**

(2005-2007)

### PIB PAR HABITANT

(taux équivalent au pouvoir d'achat, valeur stable depuis 2011 en dollars)

**\$16,559**

(2014-2016)

### PRÉVALENCE DE L'INSUFFISANCE ALIMENTAIRE (%)

**8.4%**

(2014-2016)

## STABILITÉ

### NIVEAU DE DÉPENDANCE VIS À VIS DES IMPORTATIONS CÉRÉALIÈRES (%)

**88.3%**

(2009-2011)

### NIVEAU DES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES PAR RAPPORT AUX EXPORTATIONS

**44%**

(2011-2013)

### NOMBRE DE TERRES ARABLES ÉQUIPÉES D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION. (%)

**80.2%**

(2011-2013)

### STABILITÉ POLITIQUE ET ABSENCE DE VIOLENCE / TERRORISME (INDICE)

**-1.72**

(2014-2016)

### DIVERSITÉ DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE PAR HABITANT

(Valeur constante 2004-2006, milliers de dollars internationaux par habitant)

**16.5**

(2013-2015)

### DIVERSITÉ DES RESSOURCES ALIMENTAIRES DISPONIBLES PAR HABITANT

(Disponibilité des ressources alimentaire par habitant, valeur de production constante 2004-2006) en dollars

**41**

(2011-2013)

## UTILISATION

### AMÉLIORATION DE L'ACCÈS EN RESSOURCES HYDRAULIQUES

(Pourcentage de la population aillant accès à une quantité d'eau suffissante issue d'une meilleure source)

**99%**  
(2014-2016)



**NOMBRE DE FEMMES ENCEINTES ANÉMIÉES (%)**

**26.8%**  
(2011-2013)



**ACCÈS À DES INSTALLATIONS SANITAIRES**

**80.7%**  
(2014-2016)

**NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS ANÉMIÉS (%)**

**24.2%**  
(2011-2013)

Figure 4: Les indicateurs permettant de mesurer la sécurité alimentaire au Liban selon l'ONUAA (Source: FAO Stat, les données rapportées après 2013 sont des estimations)

**Récolter des données secondaires** en examinant les documents se rapportant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans les travaux universitaires, journalistiques et des acteurs du développement. Ces documents prennent le contexte libanais, ses programmes nationaux traitent du développement, ses moyens ainsi que les ODD. L'analyse des données secondaires a pu être menée tout au long de la recherche.

**Confirmation, commentaires et suivi** : deux ateliers entérinant les thèses développées et regroupant un large panel d'acteurs impliqués dans le domaine de la sécurité alimentaire (responsables gouvernementaux, représentants d'ONG internationales, experts en développement, membres du groupe de travail sur la sécurité alimentaire du Ministère de l'agriculture ainsi que des experts locaux), se sont déroulés à Beyrouth les 12 et 15 avril 2016. Ces ateliers, Conduits de manières participatives, ont constitué une

plateforme de discussion et d'échange constructifs. Ils visaient à analyser les résultats des travaux de recherche et d'analyse des experts ayant réalisé ce rapport.

### LIMITES

Analyser de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un exercice très dense. Ce concept recouvre un champ très vaste et plusieurs aspects qui sont étroitement liés. Au regard du temps imparti pour réaliser cette étude (un mois et demi), les documents étudiés et les interlocuteurs interrogés ont été rigoureusement choisis et identifiés par les chercheurs. Cela a permis de réunir et de comparer le plus grand nombre d'idées et d'impressions. Les équipes de chercheurs ont également sélectionné des documents qui considéraient l'alimentation et la nutrition comme un problème à étudier en se basant sur des travaux théoriques de recherches. Ces documents ont été consultés parallèlement à cette analyse.

---

Durant ce travail de recherche, des obstacles sont apparus concernant, par exemple, l'accès aux données portant sur les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle parmi les réfugiés syriens. C'est la conséquence de l'augmentation constante du nombre de réfugiés syriens présents au Liban (conséquences des efforts de la communauté internationale) qui complique donc la collecte de données chiffrées fiables. Les seules sources disponibles datent d'avant la crise des réfugiés. Par conséquent, la disponibilité et la fiabilité des données compliquent l'analyse temporelle de cette étude.

Même avant la guerre civile, la capacité du Liban à collecter des données nationales représentatives était limitée. De fait, l'Organisme officiel des statistiques ne disposait pas de suffisamment de ressources financières et humaines. Il manquait également d'une expertise juridique et administrative. Cet organisme étant démuni et ne pouvant pas transmettre des données fiables à temps.<sup>14</sup>

Réaliser une étude qui se base sur la population n'est pas une chose aisée au Liban. De fait, les autorités n'ont pas mené de campagne de recensement officiel depuis 1932 (avant que le pays ne soit une république). Il ne dispose également pas d'enquêtes récentes sur la pauvreté, les revenus, les dépenses, la nutrition, l'emploi ou le statut des ménages au Liban. La plupart des données disponibles à l'échelle nationale se basent sur «l'Étude des ménages» qui a été menée en 2004 par l'Administration Centrale des Statistiques (ACS) et mise à jour en 2007, et intitulée «d'Étude sur les conditions de vie». Cette étude a également été mise à jour en 2009 en intégrant des indicateurs multiples.<sup>15</sup>

La plupart de ces données sont directement transmises aux personnes interrogées, ce qui

pose un problème en termes de fiabilité, sincérité, de crédibilité ou encore d'interprétation. Enfin, le fait que ces données statistiques ont été réalisées avant la crise syrienne et l'arrivée des réfugiés syriens au Liban pose un grand problème. Tous les chiffres et les données concernant le Liban devraient donc être analysés avec la plus grande prudence. Par ailleurs, le Liban dispose de peu d'éléments mesurant à l'échelle nationale. Ainsi, il apparaît difficile d'évaluer la situation nutritionnelle dans son intégralité. De fait, sachant que les données disponibles qui existent ne prennent en compte qu'une partie de la population sur une courte période.

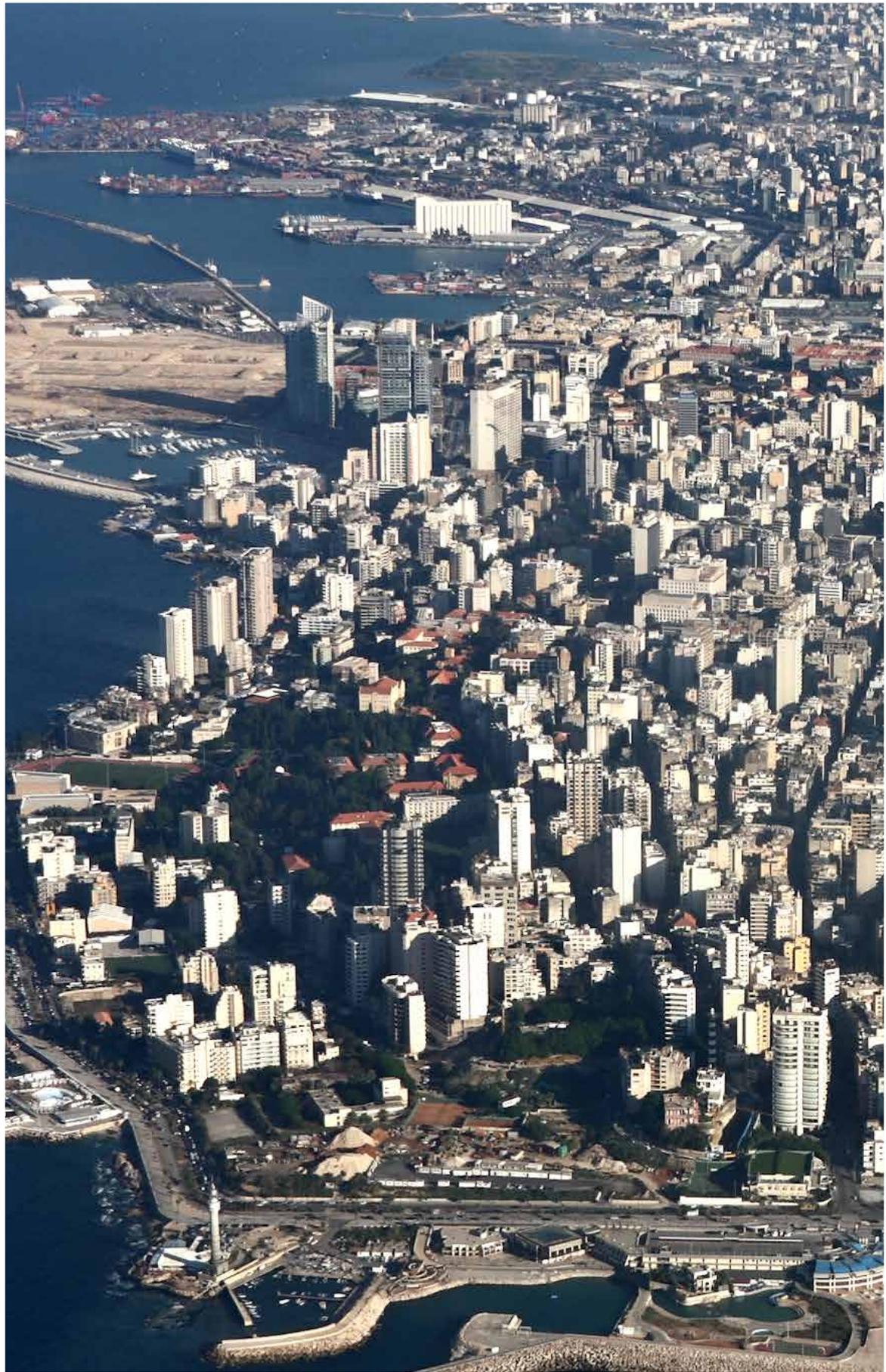
L'évaluation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Liban est pénalisée par les limites énoncées. L'alimentation et nutrition sont intrinsèquement liées. Néanmoins, les tentatives visant à mesurer et à évaluer les résultats se rapportant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne semblent pas prendre en considération ce lien. L'État libanais n'a pas cherché à définir ce qu'il entend officiellement par «sécurité alimentaire et nutritionnelle». Par conséquent, cela empêche les autorités libanaises de répondre à cette question de manière efficace.

En prenant en compte ces limites empiriques, cette étude a choisi d'utiliser les données disponibles les plus récentes. Des données diverses sont également reprises pour donner des indications sur des tendances plus générales, même si elles ne sont pas exhaustives ou représentatives au niveau du pays (Figure 5, ci-dessous, donne un aperçu des limites des données disponibles au Liban).

DOMAINE	DERNIÈRES DONNÉES DISPONIBLES	SOURCE	REMARQUE
VULNÉRABILITÉ DES REFUGIÉS SYRIENS	2015	PAM / Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés/ Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	
VULNÉRABILITÉ DES REFUGIÉS PALESTINIENS	2015	Office de Secours et de Travaux des Nations Unies	
VULNÉRABILITÉ DES COMMUNAUTÉS ACCUEILLANTS DES RÉFUGIÉS SYRIENS AU LIBAN	2015	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture/REACH	Échantillon réduit
VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE	2013	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	Données nationales (valeurs et volumes)
NIVEAU DE SECURITÉ ALIMENTAIRE	2013	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	Les données rapportées après 2013 sont des estimations
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT	2013	Administration Centrale des statistiques	Révisions des estimations sur le taux de croissance de 2011-2012
BUDGET DES MENAGES	2012	Administration Centrale des statistiques	Échantillon avec un taux élevé de non-réponse
PAUVRETÉ	2011	Administration Centrale des statistiques et La Banque Mondiale	À partir de l'enquête sur le budget des ménages avec un taux de non-réponse est élevé. La dernière étude datait de 2004.
RECENSEMENT AGRICOLE	2010	Ministère de l'Agriculture	
RESSOURCES HYDRAULIQUES	2010	Stratégie Nationale du Secteur de l'Eau	Basée sur des sources diversifiées, qui incluant les Aquastat du FAO et Water Market Middle East
MAIN D'ŒUVRE	2009	Administration Centrale des statistiques	Basée sur une enquête large (avec davantage d'indices sociaux)
ENQUÊTE SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DES MÉNAGES	2007	Administration Centrale des statistiques	
PARTICIPATION A L'APPORT ÉNERGETIQUE	2006	Public Health Nutrition (revue universitaire)	Données collectées à Beyrouth uniquement
INDICATEUR SUR LA NUTRITION INFANTILE	2004	La Banque Mondiale/ Fonds des Nations Unies pour l'Enfance /les indicateurs de l'Organisation Mondiale pour la Santé	Données provenant de l'enquête sur la santé des familles au Liban
RECENSEMENT NATIONAL	1932	Les autorités du mandat Français	Jamais actualisé pour raisons politiques
REGISTRE DES AGRICULTEURS	Incomplet	Ministère de l'Agriculture	Un grand nombre d'agriculteurs n'a pas souhaité participer

Figure 5: Limites Statistiques identifiées

(Source: l'IMF, la Banque Mondiale, l'Administration Centrale de la Statistique, le Ministère de l'Agriculture, l'UNICEF, l'OMS, la Public Health Nutrition, le Ministère de l'Énergie et de l'Eau, l'ONUAA, l'UNHCR, l'UNRWA)



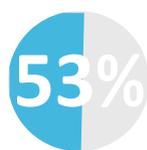
### 3. INTRODUCTION

#### LE CONTEXTE GÉNÉRALE DU LIBAN

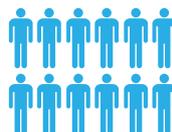
Le Liban est un pays de la côte méditerranéenne orientale d'une superficie de 10 452 kilomètres carrés. En 2014,<sup>16</sup> sa population s'élevait à 4,5 millions d'habitants. Depuis 2011, le Liban a accueilli sur son territoire près de 1,5 million de réfugiés syriens et 280 000 réfugiés palestiniens.<sup>17</sup> Jusqu'en janvier 2016, le nombre de réfugiés syriens enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) au Liban était de 1 067 000 individus.<sup>18</sup>

Avant la crise des réfugiés, la pyramide des âges au Liban était en forme de cône car la majorité de la population (53%) appartenait à une tranche d'âge comprise entre 20 à 59 ans.<sup>19</sup> Avec l'arrivée des réfugiés syriens, la part que représentent les jeunes et les femmes au Liban a considérablement augmentée. De fait, les femmes et les jeunes constituent 80% des réfugiés syriens présents au Liban.<sup>20</sup>

L'immense majorité des libanais réside dans les zones urbaines où l'on compte environ 444 personnes au kilomètre carré.<sup>21</sup> Entre la fin de la guerre civile en 1990 et 2010, l'urbanisation du territoire libanais est passée de 83,1% à 87,2%. Elle pourrait même atteindre 90% à l'horizon de 2030.<sup>22</sup> Environ, la moitié de la population locale vit dans les gouvernorats de Beyrouth et du Mont Liban.<sup>23</sup> Les réfugiés syriens sont présents sur l'ensemble du territoire libanais mais réside en majorité dans le Nord, dans la Beqaa, à Beyrouth et dans le Mont Liban.<sup>24</sup>



**53% DE LA POPULATION AVAIENT ENTRE 20 ET 59 ANS, AVANT LA CRISE DES RÉFUGIÉS.**



**444 INDIVIDUS PAR KILOMÈTRE CARRÉ DE TERRAIN.**



**L'URBANISATION EST PASSÉE DE 83,1% À 87,2% EN 2010, DES PROJECTIONS ESTIMENT QUE CE CHIFFRE ATTEINDRA LES 90% AVANT 2030.**

## L'ÉCONOMIE

L'économie libanaise est principalement fondée sur le secteur tertiaire. Le commerce, les services, les transports et les moyens de communications constituent les deux tiers de l'activité économique au Liban.<sup>25</sup> La politique économique du Liban se caractérise par une libéralisation approfondie des échanges. Cela se manifeste par l'adoption localement d'une forme de libre-échange, le développement des investissements, la libre indexation des prix (concernant la plupart des biens et des services) et l'existence d'un système boursier et commercial sans aucune restriction.<sup>26</sup> Officiellement, le gouvernement libanais a gardé le contrôle des domaines liés aux infrastructures et au service public. Toutefois, il n'intervient presque pas dans les opérations d'investissement privé.<sup>27</sup>

De récentes études indiquent que le Produit Intérieur Brut (PIB) du Liban a atteint 45,7 milliards de dollars au début de l'année 2015. Avec un PIB par habitant de 17 462 dollars<sup>28</sup>, un taux de croissance moyen de 2% (pour la période comprise entre 2011 et 2015) et un taux d'inflation d'environ 1,1%<sup>29</sup>, le Liban est considéré comme un pays à revenu intermédiaire. Des chiffres récemment publiés concernant le marché de

l'emploi au Liban, nous apprennent que les secteurs du commerce et des services concentrent 66% des emplois disponibles.<sup>30</sup>

Alors que l'économie est libéralisée, les marchés libanais rencontrent de grandes difficultés et semblent peu efficaces. De fait, ils ne permettent ni d'améliorer le bien-être des consommateurs (à travers plus de choix ou de meilleurs prix) ni d'accroître la compétitivité (ce qui ferait baisser les prix) et donc de réduire la pauvreté. On estime que la moitié des produits vendus sur le marché libanais proviennent d'un nombre limité de fournisseurs (c'est à dire que 40% du marché est contrôlé par quatre entreprises). Pour des produits comme le ciment, les boissons non alcoolisées, le savon ou le revêtement métallique, plus des deux tiers du marché est contrôlé par moins de cinq sociétés.<sup>31</sup> Selon la dernière étude de marché disponible, environ 58% des produits financiers sont sous le contrôle de trois sociétés détenant au moins 40% de chaque produit financier et pesant au total près de 8 milliards de dollars.<sup>32</sup> Ces chiffres ont tellement augmenté que ces cinq sociétés, opérant dans le ciment, les boissons non alcoolisées, le savon ou le revêtement métallique, contrôlent désormais 60% des produits financiers et 52% des marchés.<sup>33</sup>



Figure 6: Balance commerciale du Liban (Source: Banque du Liban)

SOURCE: WWW.TRADINGECONOMICS.COM || BANQUE DU LIBAN

---

Avec une économie basée sur le commerce, le Liban demeure très dépend de ses importations. Cette dépendance s'est considérablement accrue avec le temps. Ainsi, en janvier 2016, le déficit de la balance commerciale libanaise était de – 1,3 milliards de dollars. Depuis 2004, la balance commerciale au Liban est très largement déficitaire.<sup>34</sup> Entre 1993 et 2016, le déficit de la balance commerciale est d'en moyenne – 788,45 millions de dollars. Le déficit de la balance commerciale avait atteint son seuil le plus élevé (- 2,3 milliards de dollars) en février 2012 (voir Figure 6).<sup>35</sup>

Avant l'arrivée des réfugiés syriens, le taux de chômage était officiellement de 11% au Liban. Cependant, la plupart des estimations non officielles estimaient que le taux de chômage au Liban était plutôt de 20%.<sup>36,37</sup> Depuis 2011, le chômage des jeunes aurait augmenté de 50% alors que le taux de chômage des syriens en âge d'entrer sur le marché du travail serait lui de 30%.<sup>38,39</sup>

Entre 2011 et 2015, la main d'œuvre disponible au Liban a augmenté de 50% suite à l'arrivée des réfugiés syriens.<sup>40</sup> Si le chômage chez les jeunes syriens actifs est moins élevé s'est essentiellement parce qu'ils acceptent des salaires plus bas que les libanais. La main d'œuvre syrienne est donc très recherchée dans des domaines qui ne nécessitent pas de qualifications particulières (secteurs du bâtiment ou de l'agriculture). Dès lors, le marché de l'emploi au Liban est soumis à une forte pression (compétition entre les travailleurs syriens et libanais non qualifiés) qui tire nécessairement les salaires vers le bas.<sup>41</sup> En outre, de nombreux libanais ayant perdu leur deuxième emploi, la pauvreté (touchant 27% de la population libanaise avant la crise syrienne) aurait donc augmentée de 4%.<sup>42,43</sup>

Les chiffres sur la situation économique et l'emploi au Liban doivent, être considérés avec la

plus grande prudence car il existe un secteur informel très développé au Liban. Ainsi, on estime qu'entre 30 et 56% des d'emplois au Liban sont liés à l'économie informelle.<sup>44</sup>

En raison de sa nature, le poids du secteur informel dans l'économie libanaise est difficile à évaluer. Toutefois, ce secteur a fait l'objet de plusieurs études qualitatives au Liban. Le travail dissimulé a particulièrement été encouragé par des opportunités insuffisantes sur le marché «légal» de l'emploi, l'absence de réglementation, le développement de la corruption et de réseaux mafieux (marché noir et contrebande).<sup>45</sup>

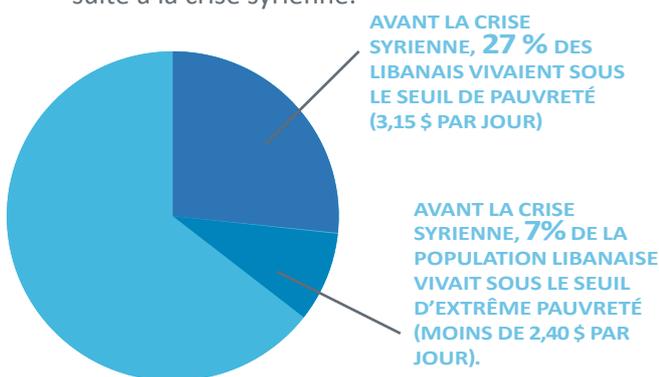
Récemment, la crise des réfugiés Syriens a accentué le processus «d'informalisation» de l'économie. De fait, au Liban, près de 92% des réfugiés syriens travaillent sans un contrat. Par ailleurs, la moitié d'entre eux occupent des emplois saisonniers ou temporaires.<sup>46</sup>

En février 2016, la Conférence de Londres a reconnu ces problèmes et s'est engagée à soutenir le gouvernement libanais dans sa lutte contre le travail dissimulé. En contrepartie, le gouvernement libanais a promis d'assouplir les règles du marché de l'emploi afin de l'ouvrir aux réfugiés syriens.<sup>47</sup> Toutefois, à l'heure actuelle, les promesses du gouvernement libanais sont restées sans effet.

## PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ

Le seuil de pauvreté au Liban n'a jamais fait l'objet d'études fiable ou approfondie utilisant les différents indicateurs et moyens disponibles pour le mesurer. Ainsi, le Liban ne dispose actuellement que d'une seule étude sérieuse sur ce sujet. Cette étude a été réalisée en 2008 sur un million de libanais.<sup>48,49</sup> Selon cette étude, 27% des libanais interrogés vivaient sous le seuil de pauvreté et 7% d'entre eux se trouvaient dans une situation d'extrême pauvreté.<sup>50</sup>

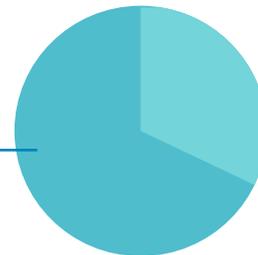
Par ailleurs, il est désormais d'inclure les 70% de réfugiés syriens vivants au Liban sous le seuil de pauvreté fixé par le gouvernement libanais et l'ONU (soit moins de 3,84 dollars par jour).<sup>51</sup> Le taux de pauvreté est calculé par l'ONU avec des indicateurs différents pour les réfugiés palestiniens installés au Liban et ceux qui ont été déplacés de Syrie (un réfugiés palestiniens vit sous le seuil de pauvreté lorsqu'il dispose de moins de 7 dollars par jour).<sup>52</sup> Par conséquent, le taux de pauvreté parmi les réfugiés palestiniens est comparable à celui des réfugiés syriens. On estime qu'il s'élève à 65% chez les réfugiés palestiniens du Liban et à 89% chez les réfugiés palestiniens arrivés au Liban suite à la crise syrienne.<sup>53</sup>



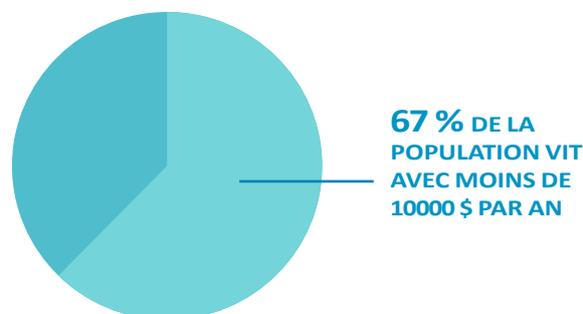
Le Liban doit faire face à de vastes inégalités et de fortes lacunes sur le plan structurel. Avant la crise des réfugiés, les 20% des libanais les plus pauvres ne représentaient que 7% du taux de consommation nationale. A l'inverse 20% des libanais les plus riches représentaient 43% du taux de consommation nationale.<sup>54</sup> Par ailleurs, rapporté au nombre d'habitants, il apparaît que Beyrouth consomme une fois et demi plus que la moyenne nationale. A l'inverse, dans le nord du Liban, la population consomme à peine l'équivalent des trois-quarts de la moyenne nationale.<sup>55</sup> Ainsi, les inégalités face à la consommation sont très fortes à l'intérieure même région. Dans chaque gouvernorat, on constate des disparités pouvant atteindre jusqu'à 92%.<sup>56</sup>

Au Liban, le revenu moyen des ménages est

**70% DES RÉFUGIÉS SYRIENS SONT TOUCHÉS PAR LA PAUVRETÉ (EN DESSOUS DE 3,84\$ PAR JOUR).**



estimé à 13 004, dollars par an.<sup>57</sup> Cependant, l'absence de répartition des richesses bénéficie largement aux élites. Le coefficient de Gini au Liban est de 84,8.<sup>58</sup> Ce qui signifie que 67% de la population au Liban disposerait d'un revenu annuel inférieur à 10 000 dollars. Ce qui fait donc du Liban un des dix pays les importants au monde en matière d'inégalités sociales.<sup>59</sup> Chaque libanais disposerait en moyenne de 5 340 dollars par an mais serait endetté à hauteur de 12 697 dollars. De fait, les libanais s'endettent afin de combler la faiblesse de leurs revenus et pour améliorer leur pouvoir d'achat.<sup>60</sup>



La capacité de l'Etat libanais à lutter contre la pauvreté a été limitée en raison de la faiblesse des moyens qu'il consacre aux services sociaux.

Le déficit public se creuse considérablement au Liban et correspond aujourd'hui à 120% du PIB. En 2020, le déficit public pourrait atteindre 160% du PIB.<sup>61</sup> La majorité des dépenses publiques sont consacrées à la prise en charge des salaires des fonctionnaires, le paiement des intérêts de la dette publique et des transferts énergétiques nécessaires pour combler les lacunes du fournisseur en électricité publique.<sup>62</sup>

---

Par conséquent, les dépenses publiques destinées aux services sociaux demeurent relativement basses et représentent au Liban 7% du PIB. Ce qui équivaut les moyens mis en œuvre dans ce secteur par les pays de la région ou des pays en développement. Toutefois, en termes de qualité, d'accessibilité ou de couverture, les services sociaux libanais semblent beaucoup moins efficaces.<sup>63</sup>

**LA PLUPART DES DÉPENSES PUBLIQUES COUVRENT LES FRAIS DE PERSONNEL (LA GRANDE MAJORITÉ POUR L'ARMÉE ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ), LE PAIEMENT DES INTÉRÊTS ET LES TRANSFERTS POUR COUVRIR LE DÉFICIT DU FOURNISSEUR EN ÉLECTRICITÉ PUBLIQUE.**





---

## 4. DES RESSOURCES DISPONIBLES MAIS PAS TOUJOURS ACCESSIBLES

### RÉSUMÉ

*Le Liban dépend de ses importations tant au niveau alimentaire que des produits de base (ressources énergétique par exemple). Afin de répondre aux besoins de sa population, le Liban doit donc importer plus de biens qu'il n'est capable d'en produire ou d'exporter. Cette situation rend le Liban vulnérable (notamment par rapport à la variation des prix) et a un impact négatif sur le budget de l'Etat. Néanmoins, actuellement, le Liban peut importer des denrées en quantité suffisante grâce aux marchés extérieurs. Le Liban dispose donc des moyens nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire de sa population. Depuis les années 90, le Liban tente d'adhérer à l'OMC. Ainsi, le gouvernement vient de créer récemment un centre de référence chargé de suivre ces négociations au sein du Ministère de l'Économie et du Commerce.<sup>64</sup>*

*Au-delà des zones urbaines, les denrées alimentaires sont suffisantes et disponibles. Toutefois, des améliorations au niveau logistique pourraient accroître le niveau d'approvisionnement et réduire le gaspillage alimentaire. Cela permettrait également de renforcer la sécurité alimentaire.*

*En dépit d'un potentiel de rendement relativement élevé, la production agricole est limitée en raison de l'organisation du marché interne qui se révèle inefficace. De fait, le marché interne souffre de l'inflation des prix qui pèse sur les produits importés, d'un système de valeurs défectueux et d'un marché de l'emploi peu dynamique.*

*Dès lors, bien que le Liban soit considéré comme un pays à revenu intermédiaire, son taux de pauvreté demeure particulièrement élevé. Le gouvernement, les bailleurs internationaux et la diaspora tentent de résoudre ces difficultés notamment grâce aux transferts de fonds et à l'attribution de subventions. Malheureusement, les subventions et l'instauration de mesures visant à protéger certains produits agricoles libanais face à la concurrence internationale ne suffisent pas à rendre ces produits plus accessibles. Face à la situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle des réfugiés, il apparaît donc nécessaire que la communauté internationale réagisse afin d'éviter que des cas de malnutrition se développent tant parmi les réfugiés syriens et palestiniens que dans une partie de la population libanaise.*

*On observe généralement que le niveau d'insécurité alimentaire et nutritionnelle augmente en même temps que le niveau des carences en micronutriments. Or, les réfugiés syriens et palestiniens sont les populations les plus touchées par ces carences. Comme certains libanais, ils ont dû s'adapter et trouver des moyens (plutôt néfastes) de combler ces carences. Bien que comparés aux réfugiés, les libanais jouissent d'une meilleure qualité de vie, on constate également chez eux des carences en micronutriments. Ainsi, les personnes libanaises les plus démunies se trouvent également en situation d'insécurité alimentaire. Parallèlement, il existe une réelle prise de conscience concernant l'impact positif que procure une alimentation saine et équilibrée sur la santé. Cette prise de conscience a lieu alors que le nombre de personnes en situation de surpoids voire d'obésité a considérablement augmenté au Liban. Cela explique, par ailleurs, le développement de certaines maladies chroniques comme le diabète et l'hypertension. Les conséquences de ces risques sanitaires sont*

---

*considérables. Ils peuvent notamment renforcer la concurrence entre les réfugiés et les citoyens libanais concernant l'accès aux soins et aux denrées alimentaires. En outre, la nécessité de soigner ces pathologies liées à l'obésité a un coût financier et peut donc également fragiliser davantage les personnes les plus démunies.*

*Afin d'accroître sa sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Liban devra développer des politiques économiques durables visant à lutter contre la pauvreté. Face aux échecs aux limites de la production agricole, il devra notamment adopter un dispositif de protection sociale. Les marchés nationaux devront être également être réformés afin d'augmenter leur rendement et d'offrir des tarifs plus abordables. De cette façon, les plus démunis, notamment les petits exploitants agricoles tireront des avantages. Par ailleurs, le dispositif de protection sociale ne devra pas uniquement prendre en charge les plus pauvres mais améliorer le système existant afin d'offrir une protection sociale universelle définie à l'échelle nationale.*

## **LES MÉTHODES DE L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE**

**Afin de répondre à ses besoins alimentaires et nutritionnels, le Liban doit importer plus de biens qu'il n'est capable d'en produire.** Si on se base sur n'importe quelle année, on s'aperçoit que les importations représentent environ entre 60 et 70% du PIB, soit cinq fois plus que les exportations libanaises.<sup>65,66</sup> En fonction de ses besoins, le Liban doit importer entre 65 et 80% de ses denrées alimentaires.<sup>67</sup>

**La dépendance vis-à-vis des importations de produits de base comme les céréales et le sucre reste relativement forte.** Les denrées alimentaires représentent 16,4% de la totalité des

importations au Liban. Après le carburant, c'est ce qui est le plus importé.<sup>68</sup> L'importation de denrées alimentaires représente l'équivalent de 81% de la production agricole totale du Liban. On peut donc mesurer l'importance de la dépendance du Liban à l'égard de ses importations.<sup>69</sup> De fait, le Liban est totalement dépend de ses importations (100%) en sucre, édulcorants, café, graines de sésame, fèves de cacao et des produits transformés en décollant (comme le chocolat, le thé, maté), en épices, riz, en l'huile (végétale et de tournesol).<sup>70</sup> Par ailleurs, les céréales, notamment le blé et le maïs, qui sont respectivement importés à hauteur de 76% et 99%, constituent la catégorie d'aliments la plus consommée parmi les produits importés.<sup>71</sup>

**La dépendance à l'égard particulièrement élevée pour certains produits qui sont donc importés en grande quantité.** Dans la mesure où cette dépendance est liée aux besoins des consommateurs, les denrées alimentaires les plus riches en valeur énergétique doivent être importées car elles ne sont pas produites localement. Les aliments les plus consommés au Liban sont le pain, les céréales, les produits céréaliers (35 pour%), le lait, les produits laitiers (11%), la viande et la volaille (8,8%).<sup>72</sup>

**Depuis la fin de la guerre civile, la dépendance à l'égard de l'importation des denrées alimentaires n'a cessé de croître.** Parallèlement, la productivité du secteur agricole a fortement baissé. À la fin de la guerre civile, la production agricole représentait 23% du PIB.<sup>73</sup> Malgré un climat propice<sup>74</sup> au développement de cultures agricoles, la part que représente l'agriculture dans le PIB libanais a fortement diminuée. En 2014, elle ne représentait plus que 5,5% (selon les derniers chiffres officiels datant de 2013, elle ne représentait plus que 4% du PIB ).<sup>75,76</sup> Cette baisse est sans doute due au développement de

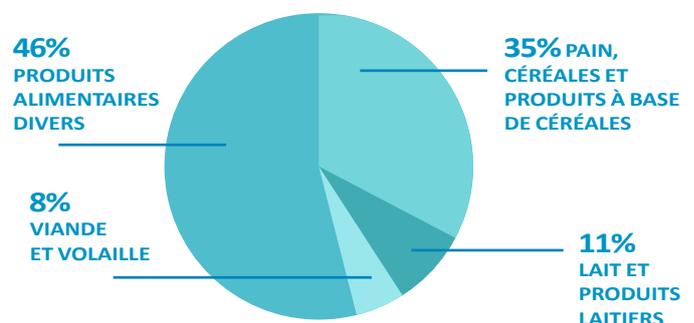


SUIVANT LA DEMANDE, LE LIBAN IMPORTE ENTRE 65 ET 80 POUR CENT DE SES BESOINS ALIMENTAIRES.



L'AGRICULTURE EST PASSÉE DE 23 POUR CENT DU RENDEMENT ÉCONOMIQUE À LA FIN DE LA GUERRE CIVILE À SEULEMENT 4 POUR CENT DU PIB AUJOURD'HUI.

### LES PRODUITS ALIMENTAIRES CONSOMMÉS AU LIBAN:



projet d'urbanismes anarchiques. Ce phénomène qui a débuté dans les années 50 et 60 s'est, par la suite, poursuivi. En effet, avant la guerre civile, la moitié des habitants du Liban vivait en milieu rural.<sup>77,78</sup> La baisse de la productivité agricole s'explique également par le manque d'investissements publics destinés au développement de l'agriculture. Ainsi, actuellement environ 0,5% du budget de l'État est consacré au Ministère de l'Agriculture (MdA). Soit un niveau inférieur aux états voisins, qui accordent en moyenne 5% de leur budget au Ministère de l'agriculture.<sup>79</sup> Toutefois, il faut noter qu'entre 2009 et 2012, le gouvernement libanais a augmenté le budget global du Ministère de l'agriculture qui est passé de 27 à 66 millions de dollars par an.<sup>80</sup>

**La production agricole locale demeure relativement faible comparée aux denrées importées. Elle se limite à quelques produits.** En 2013, la production agricole au Liban représentait 1,2 milliard de dollars ; ce qui correspond à peine 35% des produits importés.<sup>81</sup> En 2011, le secteur agricole libanais a produit près de 3 millions de tonnes métriques de denrées alimentaires.<sup>82</sup> Plus de la moitié des denrées alimentaires produites sont des légumes (32%) et des fruits (25%).<sup>83</sup> Les céréales ne représentent que 5% de la production agricole locale.<sup>84</sup>

### COMMERCE ET LOGISTIQUE

En matière d'approvisionnement, le gouvernement libanais est totalement dépendant de ses importations en denrées alimentaires. Sa politique commerciale a donc pour objectif de libéraliser les échanges, de limiter les restrictions tarifaires ou douanières et de simplifier les procédures.<sup>85</sup> Ces politiques ont un impact direct sur le secteur agricole. Le Liban a ratifié trois accords commerciaux multilatéraux où les obstacles tarifaires et non tarifaires s'appliquant aux produits alimentaires ont été soit réduits soit levés. Il s'agit de : la «Grande Zone Arabe de Libre-échange (ZALE)», l'accord d'association de l'Union Européenne (AAUE) et l'accord de libre-échange de l'Union Européenne (ALEUE). Le Liban a, par ailleurs, signé une série d'accords bilatéraux comme par exemple les accords-cadres sur le commerce et les investissements conclus par les Etats-Unis et 47 états.<sup>86</sup>

**Une partie des réformes et des mesures nécessaires pour intégrer l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont été initiées par le Liban.** Ce qui devrait avoir un impact significatif (mais encore incertain) sur la sécurité alimentaire. Le Liban a entamé des démarches pour intégrer l'OMC en 1999. Ce qui l'a conduit à progressivement réduire ses barrières tarifaires et commerciales dans plusieurs domaines. Cependant, à ce jour, le Liban ne dispose que du statut d'observateur au sein de l'OMC. De fait, toute une série de mesures obligatoires pour intégrer l'OMC, permettant de réguler l'ouverture de ses marchés n'ont toujours pas été adoptées.<sup>87</sup> Ainsi, l'instauration d'une loi sur la concurrence et la fixation des prix ainsi que la création d'une institution chargée de veiller au respect de cette loi (l'autorité de la concurrence) sont indispensables.<sup>88</sup>



Les autres conditions à remplir sont liées à la clause de l'OMC sur la nation la plus favorisée et la suppression des licences d'exclusivité pour les produits importés. Certains entrepreneurs disposant de ces licences au Liban sont beaucoup trop puissants.<sup>89</sup>

**Alors que le Liban subi les effets de la crise syrienne, le secteur agro-alimentaire (vente-achat) résiste plutôt bien.** En 2015, suite au conflit syrien, l'ultime frontière officielle encore opérationnelle entre la Syrie et la Jordanie (qui était notamment utilisée pour exporter les produits libanais) a dû être fermée.<sup>90</sup> Or, avant cette fermeture, on estime que le nombre de produits agricoles transitant par la Syrie représentait 20% de l'ensemble des exportations et 6% des importations libanaise.<sup>91</sup> Les importations qui dépendaient du transport routier s'effectuent désormais par voie maritime (port de Beyrouth).<sup>92</sup> Par conséquent, ces dernières années, la quantité de denrées alimentaires importées est restée relativement constante (voir Figure 7).<sup>93</sup>

**Au Liban, des difficultés d'ordre logistique pénalisent encore l'approvisionnement en denrées alimentaires.** Ainsi, actuellement, le port et l'aéroport de Beyrouth sont les seuls points de passage possibles pour les échanges commerciaux et l'importation de produits alimentaires.<sup>94</sup> Pourtant, avant même la fermeture des frontières terrestres, le port de Beyrouth gérait 73% du total des importations.<sup>95</sup> En 2015, le Port de Beyrouth recevait 8,2 millions de tonnes métriques (contre 7,2 millions de tonnes métriques en 2012 ).<sup>96</sup>

En 2014, sur 160 états, le Liban est arrivé à la 85<sup>ème</sup> place dans le classement de la Banque Mondiale relatif aux performances logistiques. La disparition du transport ferroviaire, suite à la guerre civile, explique en grande partie ce

mauvais classement. En comparaison avec les Etats du Maghreb et du Moyen-Orient, la qualité des routes, des entrepôts ainsi que le contrôle des douanes et du fret ne sont pas aussi efficaces au Liban.<sup>97</sup>

Les douanes et la livraison des exportations font face à un certain nombre de difficultés. De fait, il est plus facile d'importer des produits au Liban que d'en exporter. Ces difficultés nuisent particulièrement à la rentabilité des produits agricoles locaux. De fait, la plupart des exportations se font par voie maritime.<sup>98</sup> Ainsi, le coût de l'exportation d'un produit libanais revient à 20 dollars par kilomètre parcouru (que ce soit par voie maritime ou aérienne). Alors qu'il n'est que 2 dollars par kilomètre parcouru dans l'ensemble des états de la région.<sup>99</sup>

En 2014, il fallait en moyenne 12 jours pour exporter, par voie terrestre un produit du Liban. Or, seuls 4,2 jours en moyenne sont nécessaires pour exporter un produit depuis un autre état de la région.<sup>100</sup> Les importations au Liban subissent les mêmes difficultés. De fait, le fret aérien ou maritime s'élève à 40 dollars par kilomètre alors qu'il est en moyenne de 2,90 dollars par kilomètre dans les états de la région.<sup>101</sup> En outre, le nombre de documents à présenter pour importer ou exporter un produit au Liban est deux fois plus important que dans le reste de la région alors que le délai pour contrôler les marchandises est beaucoup plus court au Liban.<sup>102</sup>

**Le Liban a fait un certain nombre d'efforts pour améliorer ses infrastructures (notamment via les transports) et les aspects logistiques.** Depuis la fin de la guerre civile, le Conseil pour le Développement et la Reconstruction (CDR), une institution placée sous l'autorité du Conseil des Ministres Libanais, gère les questions liées aux infrastructures et aux transports. Toutefois, le

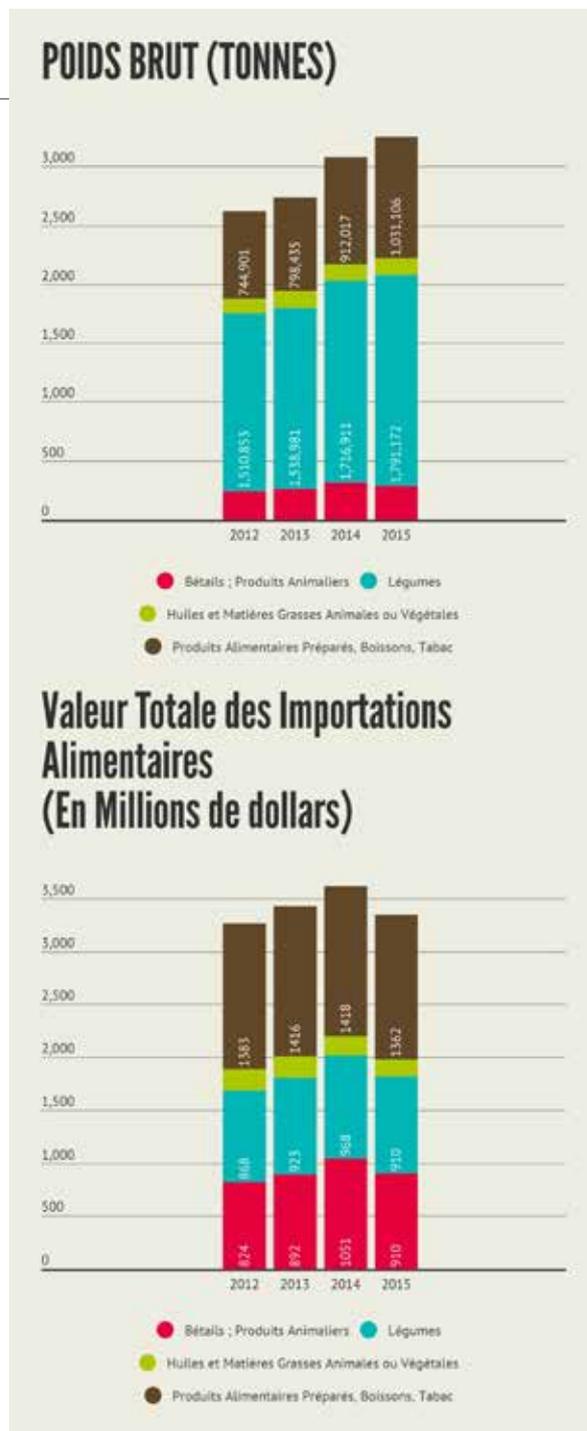


Figure 7: Totalité des Importations Alimentaires (Source: Douanes Libanaises)

projet de construction d'un réseau ferré au nord du Liban n'a toujours pas pu aboutir.

En 1995, le gouvernement libanais a confié au CDR la responsabilité de développer un plan de transports urbains pour le «Grand Beyrouth». Quelques améliorations ont récemment pu être constatées après l'ouverture des tunnels de «Bechara Khoury» et «Mathaf» (Beyrouth), la réouverture du pont «de Dar al Baydar»,



**MÊME AVANT LA FERMETURE DES FRONTIÈRES, LA CAPACITÉ D'IMPORTATION DU PORT S'ÉLEVAIT À 73% DE LA CAPACITÉ TOTALE DU PAYS.**

du tronçon Beyrouth-Damas de «l'autoroute arabe», des passages supérieurs et inférieurs du boulevard de «Chiyah» (Beyrouth), de la voie express «Chekka-Tripoli-El Bahsas» (Nord Liban) et depuis l'inauguration de la voie express du Sud.<sup>103</sup> Cependant, le projet de créer une rocade autour de Beyrouth ne s'est toujours pas concrétisé. Le coût des expropriations à réaliser pour construire cette rocade est très élevé (près de 1,2 milliard de dollars<sup>104</sup>), ce qui explique sans doute le retard pris par ce projet. Les principaux programmes développés en matière de transport peuvent être observés sur la Figure 8.

**Les travaux nécessaires pour améliorer la capacité du Port de Beyrouth sont suspendus pour le moment.** Des projets visant à l'agrandir d'environ 1,4 kilomètre carré (dont 1,2 kilomètre gagné en construisant sur la mer) sont actuellement en cours.<sup>105</sup> Toutefois, des travaux d'un montant de 129 millions de dollars visant à installer un terminal à usage multiple et à construire un nouveau quai pour accueillir de plus grands navires n'ont pu être réalisés en raison d'un désaccord entre les opérateurs (gestionnaire) de terminaux du port et les syndicats du secteur des transports.<sup>106</sup>

**D'autres difficultés nuisent à la compétitivité du Liban et à ses capacités à approvisionner les marchés en denrées alimentaires.** En comparaison avec ses voisins, les indicateurs du Liban témoignent d'un retard tant au niveau institutionnel que des infrastructures, de l'environnement macroéconomique ou encore de ses marchés. Le pays se retrouve ainsi à la 113<sup>ème</sup> place sur 144, dans le classement relatif à l'indice de



**PRINCIPAUX PROJETS DE TRANSPORTS AU LIBAN**

- Projet de voie rapide en bord de mer
- Projet de route entre Beyrouth et la frontière Syrienne
- Bretelles d'accès pour le projet de rocade de Beyrouth
- Projet de développement du transport urbain (UTDP) pour la grande région métropolitaine de Beyrouth et le Mont Liban.
- Réhabilitation et amélioration du réseau routier de Beyrouth.
- Projet de réhabilitation des routes des banlieues beyrouthines
- Projet de réhabilitation des routes principales et secondaires de certaines régions
- Exécution de nouvelles routes principales et secondaires dans certaines régions

Figure 8: Principaux Projets de Transports au Liban (Source: CDR)

la compétitivité développé par le Forum Économique Mondial.<sup>107</sup> La lourdeur bureaucratique, la corruption et l'instabilité politique permanentes sont à l'origine de ces retards et de ces contreperformances.<sup>108</sup>

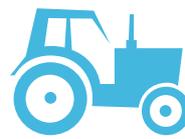
**La plupart des aliments produits localement sont vendus sur les marchés par des petits producteurs qui ne s'inscrivent dans une économie d'échelle.** La distribution des produits agricoles est gérée par des petits commerçant. Ce schéma correspond à une phase de transition qui consiste à passer des méthodes d'approvisionnement traditionnel vers un marché de plus grande ampleur (celui des supermarchés) fournissant les produits alimentaires aux consommateurs.<sup>109</sup>

Cette transition qui fait que les produits alimentaires sont vendus en supermarchés rend la vente en gros obsolète. De fait, les grands commerçants du secteur agroalimentaire signent des contrats d’approvisionnement sur le long terme avec des grossistes spécialisés. Ils peuvent ainsi contrôler (et comparer) la qualité des produits et le respect des normes.<sup>110</sup> Les grandes surfaces (qui représentent moins d’un tiers du marché) sont apparues dans les années 90 au Liban. Elles appartiennent généralement à des investisseurs locaux.<sup>111</sup> Cependant, le manque de régulation étatique et l’instabilité politique ont empêché le développement des investissements publics et privés. Cela a donc permis aux petits exploitants agricoles et aux grossistes de se maintenir (voir la section 5 pour un examen détaillé sur la chaîne de valeurs agricole).<sup>112</sup>

**La production agricole dispose d’un réel potentiel pour accroître les ressources alimentaires.** Environ 37% des terres au Liban sont cultivables et arables.<sup>113</sup> Parmi ces terres, la région agricole la plus importante couvre une surface de 231 000 hectares dont seulement la moitié est irriguée.<sup>114</sup> La majorité des terres cultivées et irriguées se situent au nord et à l’est du Liban. Ainsi, les régions de Baalbek-Hermel et de la Beqaa représentent 43% des terres agraires cultivées, contre 26% pour le Akkar et le Nord et 22% pour la région de Nabatiyeh (Sud). En outre, 55% des terres irriguées se trouvent dans les régions d’Baalbek-Hermel et de la Beqaa.<sup>115</sup>

## DES DIFFICULTÉS D’ACCÈS

En raison d’une hausse de la pauvreté, une majorité de la population libanaise ne parvient pas à combler ses besoins nutritionnels. Avant la crise des réfugiés, environ 27% la population libanaise (un million de personnes environ), vivait sous le seuil de pauvreté (soit avec moins 3,15 dollars par jour).<sup>116,117</sup> Par



**ACTUELLEMENT AU LIBAN, LES TERRES CULTIVÉES SONT ESTIMÉES À 231 000 HECTARES.**

ailleurs, 7% de la population libanaise se trouvait sous le seuil d’extrême pauvreté (soit vivant avec moins de 2,40 dollars par jour).<sup>118</sup> En 2015, la crise des réfugiés a eu un impact négatif sur les populations les plus vulnérables. Ainsi, on estime que 170 000 libanais sont passés sous le seuil de pauvreté depuis le début de la crise syrienne.<sup>119</sup> Ces situations de précarité touchent particulièrement les zones rurales notamment le Nord du Liban (36%) et la Beqaa (38%). Il s’agit bien évidemment des régions accueillant le plus grand nombre de réfugiés syriens (voir figure 9). Au total, depuis le début du conflit syrien et de la crise des réfugiés, la pauvreté aurait augmenté de 4% et toucherait près de 32% de la population résidant au Liban.<sup>120</sup>

**L’accès aux denrées alimentaires importées est impacté par les procédures d’importation et par l’inflation des prix.** L’inflation des prix au Liban a généralement un impact sur le coût des denrées alimentaires. L’inflation a également un

## Taux de Pauvreté par Région

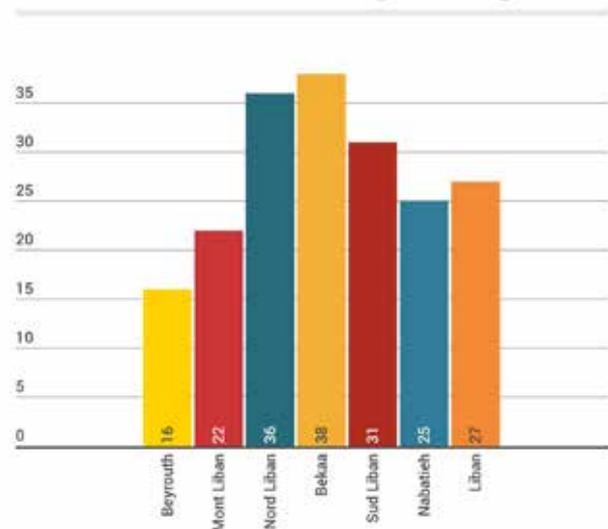


Figure 9: Taux de Pauvreté par Région (Source: Banque Mondiale)

impact sur le coût des loyers et le prix des produits de première nécessité (le prix du pétrole et de l'alimentation).<sup>121</sup> Par ailleurs, l'inflation affecte également la croissance économique qui a fortement ralenti depuis le début du conflit syrien. Elle pèse également sur le poids du dollar dans l'économie libanaise, monnaie de référence dont dépend le cours de la Livre Libanaise. Comme le Liban importe l'essentiel de ses denrées alimentaires, la moindre augmentation des prix des importations peut avoir un effet sur la sécurité alimentaire. De fait, 50% de la consommation locale est issue de l'importation.<sup>122</sup> Durant la crise économique de 2008, les prix des denrées alimentaires se sont envolés. La hausse constatée alors était de 18,2% an (Cf. Figure 10).<sup>123</sup> La baisse des prix enregistrée en décembre 2013, suite à la réindexation du niveau d'inflation et l'instauration de l'indice des prix du consommateur. Cet indice ne mesure pas l'inflation par rapport aux prix fixés les années

précédentes mais uniquement quand une hausse de prix importante a été enregistrée.

**L'insécurité alimentaire est plus forte chez les réfugiés syriens et palestiniens que chez libanais.** Le fait que les réfugiés n'aient presque pas accès au marché de l'emploi et soient dans une grande précarité expliquent leur situation d'insécurité alimentaire. Ainsi, 70% des réfugiés syriens, 65% des réfugiés palestiniens au Liban et 89% des réfugiés palestiniens ayant fui la Syrie ne parviennent pas à se nourrir convenablement.<sup>124</sup> Les réfugiés syriens et palestiniens, dont un grand nombre bénéficie du programme de bons d'achats alimentaires, sont les plus touchés par l'insécurité alimentaire. Ils sont plus vulnérables que les libanais les plus démunis (voir Figure 23 et Figure 24).

**La capacité des populations vulnérables à subvenir à leurs besoins alimentaires s'est réduite considérablement.** La seule étude libanaise approfondie sur la pauvreté a été réalisée entre 2005 et 2006. Dans cette étude, on apprend notamment qu'un adulte doit disposer de 562 dollars par an afin de se procurer les denrées alimentaires lui fournissant un apport calorique minimum.<sup>125</sup> Le bureau des statistiques libanais et la Banque Mondiale ont actualisé cette étude en se basant sur un échantillon plus faible. Ces deux institutions sont arrivées à la conclusion que la somme requise pour couvrir le minimum d'apport calorique nécessaire a augmenté entre 2004 et 2011 de 75% et s'élève désormais à 987 dollars par an.<sup>126</sup>

**Les personnes aisées et les plus démunies se nourrissent davantage. Par ailleurs, les classes les plus riches consomment deux fois plus de denrées alimentaires que les plus démunis.** Ainsi, l'apport calorique moyen au Liban a augmenté. Il est passé de 2576 calories (par jour et par personne)

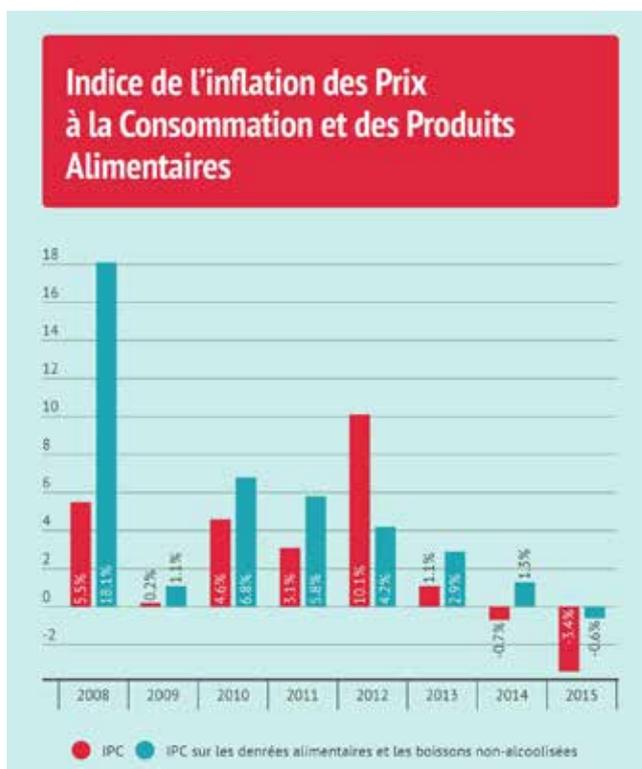


Figure 10: Indice de l'Inflation des Prix à la Consommation et des Produits Alimentaires (Source: CAS)

en 2004 à 2997 calories (par jour et par personne) en 2011.<sup>127</sup> Ainsi, en 2011, 20% des libanais les plus démunis consommait, en moyenne, 2094 calories par jour alors que 20% des libanais les plus riches consumaient jusqu'à 4174 calories (par jour et par personne).<sup>128</sup> Selon plusieurs sources, les dépenses alimentaires peseraient entre 20% à 35% sur le revenu d'un ménage libanais.<sup>129</sup> Pour les réfugiés syriens, l'achat de denrées alimentaires représente 75% (196 dollars) des dépenses d'un ménage.<sup>130</sup>

## DU PAIN ET UNE COUVERTURE SOCIALE

Afin de faciliter l'accès aux denrées alimentaires, le gouvernement libanais octroie des subventions pour produire du pain. Le Liban étant très vulnérable face à la variation du prix des céréales (dont le prix est fixé au niveau mondial), le gouvernement libanais a décidé d'accorder des subventions (soumises à certaines conditions)

### APPORT MOYEN EN CALORIES AU LIBAN



par personne/jour  
2004



par personne/jour  
2011

LE CINQUIÈME LE PLUS PAUVRE DE LA POPULATION LIBANAISE

2094  
KCAL



2011

LE CINQUIÈME LE PLUS RICHE DE LA POPULATION LIBANAISE

4174  
KCAL



2011

aux producteurs de blé et de pain. Depuis 1959, au sein du Ministère de l'Économie et du Commerce (MdET), la Direction des Céréales et de la Betterave Sucrière (DCBS), subventionne le blé et la betterave sucrière afin d'encourager leur production et de fournir des quantités nécessaires.<sup>131</sup> À la demande du Conseil des Ministres, la Direction s'est fournie en blé à l'étranger. Elle l'a ensuite revendu à un tarif subventionné à des minoteries privées. La DCBS fournit également des aides à environ 1300 producteurs locaux produisant du "blé dur", une variété plus résistante que le blé complet importé.<sup>132,133</sup> La DCBS achète le blé localement aux agriculteurs et le revend aux minoteries à prix réduit. Le gouvernement offre aux producteurs un certain prix par dounam (ou demi hectare). Les subventions accordées aux boulangers sont intrinsèquement liées à celles dont bénéficient les producteurs de blé. Le gouvernement fixe le prix et le poids d'un sac de pain libanais. Toute modification de ce système de subventions aurait un impact négatif sur les plus démunis car ils consomment beaucoup de céréales.<sup>134</sup>

**Le mécanisme mis en œuvre par le gouvernement pour se fournir en blé reste soumis à des négociations entre différentes autorités.** Lorsque le prix du blé augmente sur les marchés internationaux et dépasse un certain niveau, le MdET engage des négociations avec les syndicats qui représentent les minoteries et les boulangeries pour convenir des prix d'achat.<sup>135</sup> Actuellement, le ministère a établi un prix maximum à l'achat de 390 dollars par tonne métrique de blé. Par ailleurs, ces dernières années, le MdET est également intervenu alors que les prix étaient inférieurs au montant maximum.<sup>136</sup> Durant la hausse des prix de 2007 et 2008, la DCBS a accordé des subventions directes aux minoteries. Cette mesure temporaire a été rendue possible

---

suite à l'accord du Conseil des ministres. Cette mesure était nécessaire car les délais pour importer et vendre le blé (vente à perte) étaient beaucoup trop longs.<sup>137</sup> Durant cette période, les subventions accordées au secteur du blé ne représentaient pas plus de 0,001% du PIB<sup>138</sup> pour le Trésor libanais. En outre, la hausse des prix constatée en 2007 et 2008, a permis aux fermiers de vendre leurs produits aux prix du marché tout en étant subventionnés.<sup>139</sup>

**Les avantages liés au système de subventions ne bénéficient pas particulièrement aux plus démunies et ne sont pas distribués proportionnellement.** De fait, les ménages les plus aisés ont également davantage accès aux produits subventionnés. Au Liban, seulement 25% des 20% des libanais les plus démunis (et 43% des 40% les plus pauvres) bénéficient directement des subventions.<sup>140</sup> Cela est dû au fait que les producteurs et les foyers disposant d'un pouvoir d'achat plus important profitent également de ces subventions.<sup>141</sup>

**Le gouvernement a la possibilité de réguler les prix mais y a rarement recours.** Le MdET peut légalement fixer les prix du marché afin qu'ils ne dépassent pas de plus de 100 fois celui du prix coûtant. Le Ministre de l'Économie et du Commerce peut, quant à lui, limiter les marges et plafonner les profits (en pourcentage), sur tous les biens et services.<sup>142</sup> Le MdET peut également demander à n'importe quel acteur du secteur privé de dévoiler ses marges de profit. Cependant, il utilise rarement ses prérogatives.

**Le Liban a besoin d'un système de protection sociale qui protège sa population locale.** En raison de l'absence de sécurité sociale, la population libanaise, et notamment les plus démunies, dépend exclusivement de ses revenus et de couverture sociale privée (transferts

de fonds).<sup>143</sup> Ces dernières années, les transferts de fonds constituent entre 15 à 18% du PIB libanais (suite à la crise économique ces transferts ont baissé. Ainsi, au milieu des années 2000, ils représentaient 22% du PIB). Le montant annuel des transferts de fonds s'élevait à 9 milliards de dollars en 2014. Le Liban était alors le dixième pays au monde à recevoir le plus de transfert (et donc de devise) de fonds étrangers (en provenance de la diaspora).<sup>144</sup> Les familles libanaises qui reçoivent ces transferts s'en servent pour financer les dépenses liées à la santé et à l'éducation. Ces transferts de fonds sont déterminants pour l'économie et le développement du Liban (Cf. Figure 11).<sup>145</sup>

**Cet apport important en capital, (conséquence des transferts de fonds) pas redistribués équitablement. Il ne bénéficie donc pas aux plus démunies.**<sup>146</sup> Seulement 6% des 20% des libanais les plus démunies reçoivent des fonds transferts. À l'inverse 18% des 20% des libanais les plus riches en bénéficient.<sup>147</sup> En outre, 40% de salariés libanais les plus pauvres (plus bas salaires), seuls 19% ont accès aux transferts de fonds.<sup>148</sup> En comparaison, sur 40% des libanais percevant des plus hauts salaires 35% reçoivent des transferts de fonds.<sup>149</sup>

**L'introduction d'une couverture maladie universelle, sans des cotisations directes trop élevées, pourrait limiter la dépendance à l'égard des transferts de fonds.** Cela permettrait, en outre, de faire baisser de 10% le taux de pauvreté (450 000 libanais pourrait sortir de la pauvreté).<sup>150</sup> Il convient de préciser que près de la moitié de la population résidant au Liban, soit environ 2,25 millions d'individus, ne disposent pas de couverture médicale (qu'elle soit publique ou privée).<sup>151</sup>

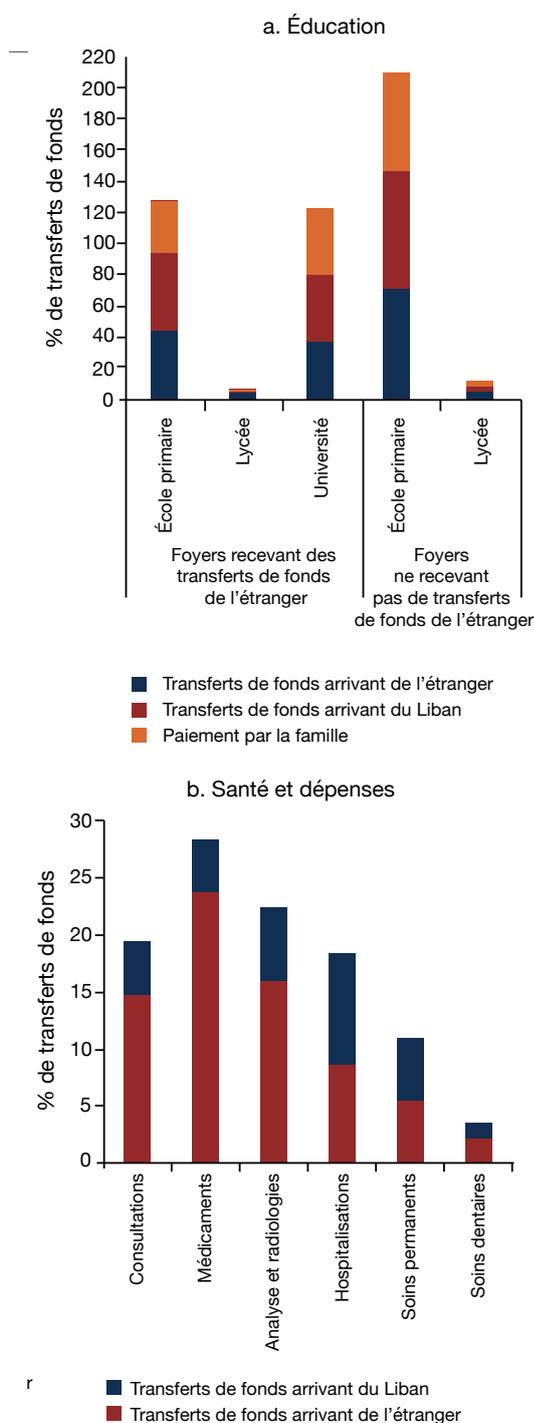


Figure 11: Dépenses des Transferts de Fonds par les Foyers Libanais (Source: Kasparian, 2014)

**Le Liban prend en charge une partie de la couverture médicale pour toute sa population.**

De fait, le Ministère de la Santé Publique (MoPH) s'engage à couvrir 85% des soins médicaux réalisés dans un établissement privé (en dessous d'un certain seuil) et 95% de ceux réalisés dans un établissement public (pour toutes les personnes ne bénéficiant d'aucune couverture médicale).<sup>152</sup>

Le MoPH s'engage également à couvrir 100% des soins médicaux dans certains cas et selon des conditions particulières. Cependant, les ressources dont disposent le ministère de la santé pour prendre en charge ces patients expirent avant la fin de l'année fiscale. Par ailleurs, la majeure partie du budget de ce ministère est consacré à la prise en charge des médicaments les plus coûteux (comme par exemple ceux utilisés pour le traitement du cancer).<sup>153</sup>

En raison des contraintes budgétaires, la capacité du gouvernement libanais à prendre en charge les soins médicaux diminue. Ainsi, le ministère de la santé a dû annuler certains contrats avec des hôpitaux dont les soins étaient de meilleure qualité mais trop élevés pour être subventionnés.<sup>154</sup>

Le marché pharmaceutique est une organisation oligopolistique. Il est soumis à la pression des lobbies et des grands importateurs qui, malgré les interventions du gouvernement pour réguler les prix, font grimper le coût des médicaments.<sup>155</sup> En outre, des problèmes importants persistent dans l'industrie pharmaceutique comme par exemple: la fixation des prix, la manipulation des médicaments (des contrefaçons), les trafics et l'incapacité du gouvernement à contrôler la qualité des médicaments.<sup>156</sup> Le Liban dépense en moyenne 7,2% de son PIB en frais de santé, soit un niveau équivalent à celui des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) où la qualité des soins est pourtant bien meilleure.<sup>157</sup>

**Le Liban dispose d'une stratégie de développement, mais qui n'est pas appliquée intégralement.**

En 2011, le Ministère des Affaires Sociales (MeSA) a lancé une «Stratégie Nationale pour le Développement Social (SNDS)»<sup>158</sup> qui devait remplir cinq objectifs sur cinq ans. Les objectifs sont répartis par ordre de priorité et déclinés sous forme d'actions. Ils doivent être

supervisés par un comité interministériel (voir Figure 12). La SNDS vise essentiellement à renforcer la capacité des Centres de Développement Social (CDSs) du MeSA. Ces centres disposent de différents moyens et doivent fournir des services sociaux à un public plus large et plus vulnérable.<sup>159,160</sup> Cependant, suite à la démission du gouvernement d'unité nationale, dont les ministres supervisaient la SNDS, et à la guerre en Syrie a éclaté (ayant pour impact direct le développement de la crise des réfugiés), la SNDS n'a pas pu se concrétiser.



**Le Ministère de la Santé Publique (MoPH) s'engage à couvrir 85 pour cent des frais médicaux effectués au sein d'établissements privés**

**Le premier programme à l'échelle nationale visant à réduire la pauvreté au Liban consistait à verser des aides (très attendues).**

Le MeSA en collaboration avec le bureau de la Présidence et du Conseil des ministres supervisaient le Programme national de lutte contre la Pauvreté (PNCP) lancé en 2011 dans la lignée de l'ODD.<sup>161</sup> Le déplacement de travailleurs sociaux a permis d'évaluer la vulnérabilité des libanais (en se basant sur une combinaison de variables qualitatives et quantitatives : conditions de logement, accès à l'éducation des foyers les plus pauvres...).<sup>162</sup> Un système de notation a été instauré et les ménages ne pouvant atteindre 7651 points ont été considérés comme pauvres et donc éligibles au PNCP.<sup>163</sup> Le budget du PNCP est au total de 96,20 millions de dollars pour la période comprise entre 2014 et 2017. Ce programme est financé conjointement par la Banque mondiale et le gouvernement Libanais.<sup>164</sup>

Les ressources du PNCP ont été renforcées afin de soutenir les foyers dans des situation de pauvreté et d'extrême pauvreté. Aujourd'hui, on estime que 125 698 foyers (494 594 individus) ont demandé à rejoindre ce programme.<sup>165</sup> Parmi lesquels, 105 000 (460 000 individus) libanais éligibles à des aides sociales pour financer leurs dépenses de santé et d'éducation.<sup>166</sup> Les foyers bénéficiant de ce programme en retirent un ensemble d'avantages sociaux qui leur permettent de subvenir à leurs besoins

OBJECTIFS DE LA SNDS	DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE
AMÉLIORER LA SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la couverture sociale des réfugiés</li> <li>• Renforcer les réglementation imposées par ministère de la santé</li> </ul>
RENFORCER LA PROTECTION SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un système de retraite</li> <li>• Trouver des solutions pour les enfants placés</li> <li>• Renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles de la NSSF</li> </ul>
FOURNIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir que l'éducation primaire soit gratuite (élèves n'agés de 6 à 15 ans).</li> <li>• Favoriser les échanges et les liens entre les universités libanaises et le marché du travail</li> </ul>
DÉVELOPPER UN MARCHÉ DE L'EMPLOI SÛR ET ÉQUITABLES (OFFRANT À TOUS DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOIS NON PRÉCAIRES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le dialogue entre les entreprises et les travailleurs</li> <li>• Renforcer le marché du travail</li> </ul>
DYNAMISER LES COMMUNAUTÉS ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UN CAPITAL SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le sentiment d'appartenance à la citoyenneté libanaise.</li> <li>• Promouvoir l'accès à la propriété grâce à des prêts à taux plus faibles.</li> </ul>

Figure 12: Principaux Objectifs de la Stratégie Nationale du Développement Social (Source: Ministère des Affaires Sociales).

(voir Figure 13). Le PAM apporte une expertise technique au PNCP. Ce programme a permis de fournir à 5 076 foyers libanais en situation de pauvreté extrême (entre 27 209 et 36 000 individus vulnérables) en bons d'achats alimentaires.<sup>167,168</sup> En 2016, en fonction des financements accordés, près de 10 000 foyers pourraient bénéficier de ce programme.<sup>169</sup>

**Alors que le budget du PNCP vient d'être récemment dévoilé, les besoins qu'il reste à combler constituent un défi énorme.** D'autant plus que le PNCP ne dispose pas de suffisamment de ressources humaines. En effet, 115 centres de développement social du MdSA sont chargés de sélectionner et de sensibiliser les foyers les plus démunis dans le cadre du PNCP.<sup>170</sup> Au début de ce programme en 2011, 370 travailleurs sociaux et inspecteurs ont été engagés pour visiter les familles, les sensibiliser au programme et les inspecter.<sup>171</sup> Dès 2015, le programme a connu une forte expansion et a dû de mobiliser 700 travailleurs sociaux.<sup>172</sup> Il est donc crucial que les compétences des assistants sociaux soient renforcées afin qu'ils puissent identifier les personnes ayant le plus besoin de ce programme et que la distribution des fonds soit efficaces. Sans ces travailleurs sociaux, les objectifs du PNCP ne pourraient pas être atteints.<sup>173</sup>

## TRAVAILLER POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

**Le gouvernement Libanais n'a pas de stratégie officielle en matière d'emploi. De fait, il n'a pas été capable de créer suffisamment d'emplois pour lutter contre la pauvreté.** Lutter contre le chômage constitue le meilleur moyen de réduire la pauvreté.<sup>174</sup> Chaque année, près de 3 400 emplois sont créés au Liban. Or, il faudrait en créer 23 000 par an pour éviter que le taux de chômage n'augmente.<sup>175</sup> Au Liban 46% de la population en

**1.** Une couverture sociale qui prend en charge à 100 % les soins d'une famille dans les hôpitaux publics et privés

**2.** Prendre en charge les malades atteints de maladie chroniques

**3.** Garantir une inscription gratuite dans les écoles publiques et dans les instituts professionnels

**4.** Prendre en charge le financement des ouvrages scolaires

**5.** Obtenir une réduction des factures d'électricité pour 20 000 libanais

**6.** Créer des bons alimentaires (E-card) pour les foyers les plus pauvres

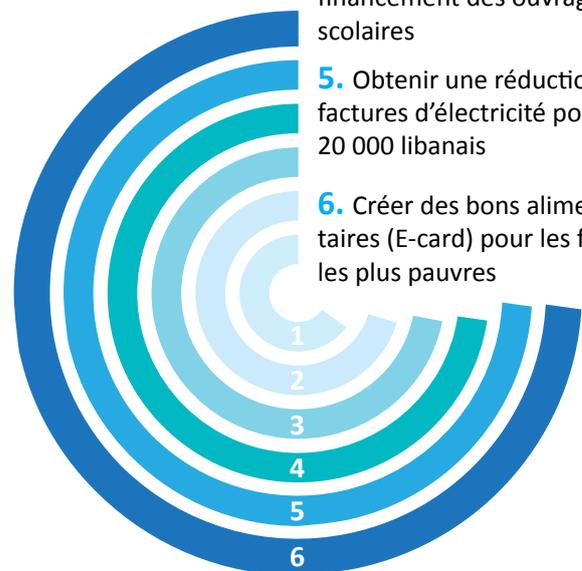


Figure 13: Principaux Objectifs de la Stratégie Nationale du Développement Social (Source: Ministère des Affaires Sociales).

âge de travailler est active. Parmi ces 46%, la moitié en employé illégalement (travail dissimulé).<sup>176</sup> Le Liban dispose d'un Office National pour l'Emploi (sous tutelle du Ministère du Travail) mais son rôle et ses moyens restent très limités.<sup>177</sup>

**Au Liban, les inégalités face à l'emploi se creusent en fonction du genre, de l'âge, du niveau d'étude et des secteurs d'activités.** Après 34 ans, un fossé se creuse entre les hommes et les femmes en matière d'accès à l'emploi et il augmente avec le temps (voir Figure 14).<sup>178</sup> Le chômage est également lié au niveau d'étude atteint. De fait, les individus diplômés de l'enseignement supérieur risquent moins de se retrouver au chômage (61% ont un emploi). A l'inverse, les individus qui n'ont pas pu terminer leur cycle d'étude primaire ont plus de chance de se retrouver au chômage (31% ont un emploi).<sup>179</sup> Il est évident que la pauvreté touche davantage

les individus travaillant dans le secteur agricole et le bâtiment que ceux qui évoluent dans le domaine des services ou de la fonction publique (voir Figure 15). Le type de contrat est également un indicateur à prendre en compte. Ainsi, les employés saisonniers ou en contrat temporaire ont plus de risque d'être touchés par la précarité. Depuis 2011, le marché de l'emploi (dans différents domaines de l'économie) est soumis à une pression qui s'est fortement accrue avec l'arrivée des réfugiés et le développement du travail dissimulé.

**Les travailleurs les plus démunis sont généralement issus des régions rurales et dépendent en grande partie du secteur agricole.** Bien que ce secteur ne contribue que modestement au PIB du Liban, il emploie entre 20 et 25% de la population active. Les chiffres officiels, n'incluant pas le travail dissimulé, estiment que l'agriculture emploie environ 6% de la population active au Liban.<sup>180</sup> Dans certaines régions fertiles, comme par exemple la Vallée de la Bekaa ou l'Akkar, l'agriculture constitue la source principale de revenus de la population et représente 80% de l'économie locale.<sup>181,182</sup> Les travailleurs agricoles ne sont ni protégés par le droit du travail ni par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ; cela explique en grande partie la faiblesse des données sur les agriculteurs et sur le travail dissimulé dans le secteur agricole.

**La main d'œuvre agricole syrienne a quasiment doublé au Liban.** Les travailleurs syriens, qui représentent la majorité de la main d'œuvre agricole disponible au Liban, doivent respecter des règles juridiques qui ont été instaurées par le gouvernement en 2015. Ces nouvelles règles stipulent que les ouvriers syriens doivent disposer d'un permis de travail. Les réfugiés syriens sont donc contraints d'abandonner leur statut afin d'obtenir un parrainage libanais pour se mettre

Répartition des Emplois par Sexe

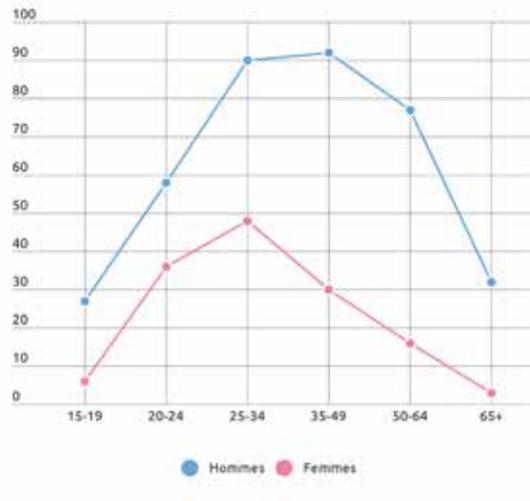


Figure 14: Emploi au Liban par genre (Source: CAS/ La Banque Mondiale)

Taux de Pauvreté par Secteur d'Emploi

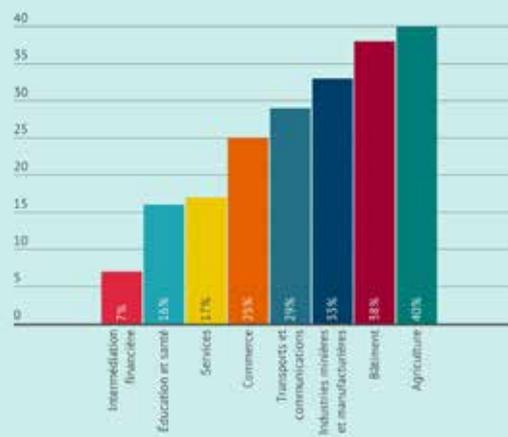


Figure 15: Taux de Pauvreté par Type d'Emploi (Source: CAS/ La Banque Mondiale)

en règle.<sup>183,184</sup> Avant la crise syrienne, le nombre de miSubventionss syriens travaillant dans le secteur agricole s'élevait à 260 000 personnes. Aujourd'hui, on estime qu'il y aurait 200 000 syriens supplémentaires employé dans ce secteur.<sup>185</sup>

**Les problèmes liés à l'accès à l'emploi au Liban pénalisent particulièrement les réfugiés.** Moins de la moitié des syriens en âge de travailler bénéficient d'un emploi au Liban. En outre, le secteur agricole représente 24% et le secteur du bâtiment 12% des opportunités d'emplois pour les syriens.<sup>186</sup> Par ailleurs, 92% des syriens ne disposent pas de contrat de travail et 72% d'entre



**On estime qu'entre 20 à 25% de la population travaillent dans le secteur agricole.**

eux sont des employés saisonniers ou précaires (embauchés à l'heure, la semaine).<sup>187</sup> Le gouvernement libanais a limité l'accès à l'emploi des travailleurs syriens aux secteurs de l'agriculture, du bâtiment et liés à l'environnement.<sup>188</sup> Depuis les réformes du droit du travail de 2005 et de 2010, les réfugiés palestiniens, sont autorisés à travailler dans davantage de domaines que les syriens. Ils ont même accès à certains avantages sociaux comme par exemple des indemnités de fin de contrat et des compensations financières en cas d'accidents de travail.<sup>189</sup> Dans les faits, seule une infime minorité de palestiniens a pu profiter de ces avantages. De fait, le nombre de réfugiés palestiniens détenant un permis de travail au Liban ne dépasse reste limité (une centaine d'individus

environ).<sup>190</sup> En outre, seuls les citoyens libanais ont accès aux professions syndiqués (médecin ou avocat par exemple). Par conséquent, les palestiniens du Liban et certains de leurs employeurs ont vivement critiqué la CNSS car elle ne paie pas intégralement les cotisations sociales des palestiniens qui ne perçoivent qu'une partie de ces avantages sociaux.<sup>191</sup>

**Certains articles dans le code du travail libanais protègent les salariés. Toutefois, le Code du travail libanais reste très évasif sur le fonctionnement du marché du travail.** Le salaire minimum au Liban est de 443 dollars par mois. Un employé percevant uniquement le salaire minimum peut bénéficier d'une couverture sociale prise en charge par la CNSS.<sup>192</sup> Cette institution dispose de 56 000 établissement et fourni une protection sociale à environ 556 000 personnes au Liban. La CNSS couvre également 1,3 million d'individus employés dans des secteurs d'activités structurés.<sup>193</sup> Toutefois, la CNSS Ne couvre ni les travailleurs indépendants ni les chômeurs (il n'existe pas d'assurance chômage au Liban). En outre, la CNSS ne protège pas les salariés agricoles ou les employés domestiques. Elle exclut donc une grande partie des salariés travaillant au Liban.<sup>194</sup>

## TROUVER UNE SOLUTION À LA CRISE DES RÉFUGIÉS EST VITALE

**Les réfugiés, syriens ou palestiniens constitue, de loin, la population la plus touchée par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.** La communauté internationale mène un certain nombre d'actions pour soutenir ces populations et les rendre moins vulnérables. Le groupe de travail sur la sécurité alimentaire mené par le MdA, dans le cadre du Plan Libanais de Réponse à la Crise (PLRC), coordonne en lien avec le Ministère des Affaires Sociales (MDSA), les

**Taux de Pauvreté par Type d'Emploi**

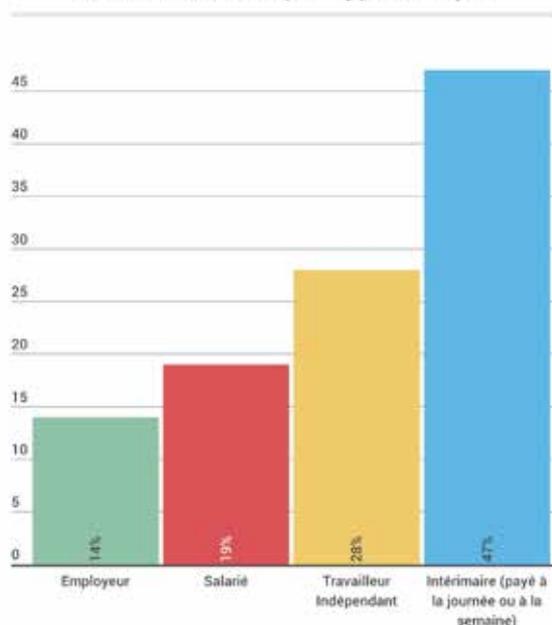


Figure 16: Taux de Pauvreté par Secteur d'Emploi (Source: CAS/ La Banque Mondiale)

---

programmes visant à lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.<sup>195</sup> Dans le cadre du PLRC, les actions destinées à renforcer la sécurité alimentaire représentent en 2016 environ 473,5 millions de dollars (soit la plus grande partie du budget).<sup>196</sup> Ce plan distingue trois priorités stratégiques et vise à fournir un soutien à 1,5 million de réfugiés syriens et à 1,5 millions de libanais démunis (voir Figure 17). En théorie, il s'agit de répartir l'aide humanitaire destinée essentiellement aux réfugiés syriens. Cette aide est redistribuée équitablement entre les libanais les plus démunis et les réfugiés syriens.<sup>197</sup> Lorsqu'ils se penchent sur la sécurité alimentaire, les acteurs humanitaires doivent prendre en compte plusieurs facteurs car ils s'adressent certes à deux populations vulnérables (libanais démunis et syriens réfugiés) mais qui sont très différentes.<sup>198</sup>

**Le programme de bons d'achats alimentaires du PAM destiné aux réfugiés a un impact positif tant au niveau qualitatif que quantitatif.** Ce programme constitue le moyen le plus concret (et direct) d'améliorer la sécurité alimentaire des réfugiés. Ainsi, le PAM accorde 27 dollars sous la forme de coupons alimentaires à chaque réfugié enregistré. Ces coupons peuvent ensuite être utilisés dans des magasins qui remplissent les critères demandés par les agences de l'ONU. À travers ce programme de bons d'achats alimentaires, 600 millions de dollars ont pu être «injectés» dans l'économie libanaise sans pour autant avoir augmenté l'inflation.<sup>199,200</sup> Ce programme du PAM a également permis de créer plus de 1 300 emplois à l'échelon local. On constate, par ailleurs, une valeur ajoutée de 1,51 dollars pour un dollar dépensé en produits alimentaires.<sup>201</sup> On a pu mesurer l'importance de ce programme (de plus en plus de bénéficiaires) lorsque le PAM a dû restreindre le nombre de réfugiés bénéficiaires et réduire le montant de ces bons (qui

sont passés de 27 à 19 dollars).<sup>202</sup> Suite à cette baisse, en juin 2015, 69% des familles de réfugiés ont déclaré limiter leur nombre de repas (pris par jour), 58% d'entre elles ont réduits les portions alimentaires, 13% ont dû retirer leurs enfants de l'école et 4% ont demandé à leur enfants de travailler.<sup>203</sup> Le PAM a donc décidé de soutenir les enfants libanais et syriens afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarité (niveau primaire). Ainsi, il a notamment lancé dans 13 régions «un programme d'alimentation scolaire» destiné aux 10 000 élèves libanais et syriens les plus démunis.<sup>204</sup> Par ailleurs, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur veille régulièrement à la qualité et la quantité de denrées alimentaires fournies aux élèves dans les écoles publiques.

#### **Les réfugiés palestiniens au Liban perçoivent également une aide sociale émanant de l'ONU.**

Dans le cadre du programme «Social Safety Net» développé par l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de la Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), un transfert de fonds permet aux réfugiés palestiniens du Liban de se fournir en denrées alimentaires.<sup>205</sup> Les réfugiés palestiniens de Syrie bénéficient eux d'un système de bons d'achats alimentaires (en espèces). Chaque foyer touche 27 dollars par personne et par mois (en complément des 100 dollars d'aide qu'ils reçoivent). Ils reçoivent donc une carte de retrait automatique, qu'ils peuvent utiliser dans n'importe quel distributeur au Liban.<sup>206</sup> Malheureusement, les contraintes liées au financement et à la mise en œuvre de projets innovants limitent les réponses possibles à apporter à la crise syrienne.

En prenant en considération les moyens de subsistance des réfugiés, le PLRC va dans le sens de la stratégie du gouvernement libanais visant à renforcer les capacités des micros, petites et

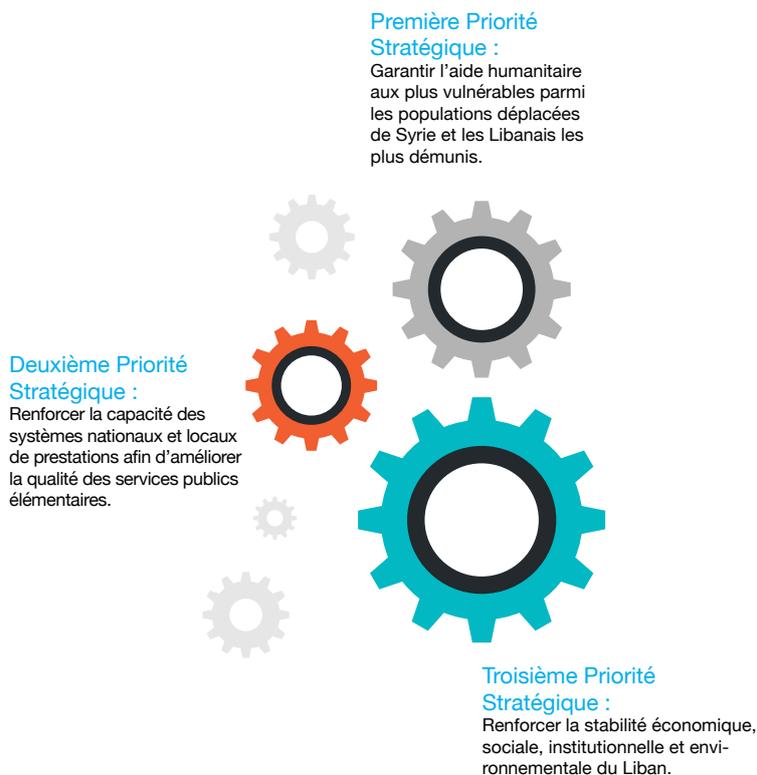


Figure 17: Priorités Stratégiques du LCRP (Lebanon Crisis Response Plan), (Source: LCRP 2015-2016)

moyennes entreprises et des chaînes de valeurs intégrées. Le gouvernement libanais soutient également la création d'emplois à travers le développement des investissements dans les domaines des infrastructures publiques et de l'environnement. Il encourage, en outre, l'amélioration des conditions de travail et de recrutement. Cependant, ces réformes ont, pour l'instant, un impact limité. De fait, les moyens dont disposent les politiques publiques ne permettent pas de financer des programmes de l'ampleur du PLRC. Par ailleurs, les réfugiés n'ont toujours pas accès à des emplois qualifiés (pas de transfert de compétences).<sup>207</sup> Enfin, les restrictions qui sont imposées aux réfugiés persistent (par exemple sur les actifs dont ils disposent) et ils doivent toujours obtenir un permis ou un parrainage pour travailler légalement.

## LES CONSÉQUENCES DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Comparé à d'autres états de la région, le taux moyen de malnutrition au Liban est moins élevé.<sup>208</sup> Le Liban a réussi à garder un niveau inférieur à 5%.<sup>209</sup> Ainsi, en réduisant de moitié le nombre d'individu en situation de famine, le Liban a donc réussi à atteindre l'un des objectifs des ODM 1.<sup>210</sup> Par ailleurs, l'énergie diététique moyenne, c'est-à-dire l'apport en calories nécessaire pour combler les besoins énergétiques, est toujours estimée à 135%.<sup>211</sup> Cependant, depuis la fin des années 90 (où l'apport calorique nécessaire était de 145%) ce chiffre baisse.<sup>212</sup> Depuis la fin des années 90, l'apport moyen en protéines est, quant à lui, passé de 94 grammes (par jour et par personnes) à 81 grammes (par jours et par personne) en 2011.<sup>213</sup>

Bien que le nombre de personne sous alimentées reste faible, depuis 2003, le pourcentage de la population risquant de ne pas disposer d'un apport calorique suffisant (pour mener une activité physique normale) n'a cessé d'augmenter. Ainsi, il a d'ailleurs atteint son niveau le plus élevé entre 2012 et 2014. Ainsi, durant cette période 9,5% de la population libanaise ne recevait pas un apport calorique suffisant. Parallèlement, le déficit alimentaire s'est creusé impactant directement le nombre de calories nécessaires pour garantir la sécurité alimentaire des individus «sous alimentés» et du reste de la population.<sup>214</sup>

**On observe peu de cas de décharnement ou de situation d'insuffisance pondérable tant au niveau des enfants résidents ou réfugiés au Liban.** Toutefois, les méthodes pour alimenter le nourrisson et le jeune enfant (ANJE) peuvent être améliorées. Comme mentionné ci-dessus,

par rapport à d'autres états de la région, les cas de décharnement ou des situations d'insuffisance pondérale restent faibles même parmi les réfugiés.<sup>215</sup> Cela est dû à la mise en œuvre d'un programme de prévention et de gestion de la malnutrition infantile. Les méthodes d'ANJE sont néanmoins sous employées par les libanais et les réfugiés.<sup>216,217</sup> Le Programme National de Promotion et de Soutien à l'ANJE libanais n'est ni mis en œuvre ni contrôlé comme il devrait l'être. Il en est de même pour la loi censée réguler les produits et les moyens de l'ANJE (Loi 47/2008).<sup>218</sup> Cependant, le personnel soignant (primaire et secondaire) a vu ses compétences et son rôle se renforcer après l'adoption de protocoles permettant de traiter les des cas de malnutrition.<sup>219</sup>

**Les libanais ont un régime méditerranéen où la part des fruits et légumes est relativement élevée. Ce régime est aussi une importante source de micronutriments, et de carbohydrates. Il se compose également de produits laitiers et de viande.** Actuellement, seule une étude portant sur les habitudes des consommateurs libanais est disponible. De fait, aucune étude sur la nutrition à l'échelle nationale n'a été réalisée (voir Figure 18).

**Bien que le régime traditionnel libanais comporte une grande quantité de fruits et légumes (donc une source majeure en micronutriments), on constate qu'il évolue de plus en plus vers un régime plus riche en calories, en sucres et en graisses.** Le régime alimentaire traditionnel libanais se caractérise par la consommation en quantité élevée de fruits, de légumes et de poissons. Les régimes alimentaires occidentaux consomment plus de viande rouge, d'œufs et de produits préparés (type sandwichs par exemple).<sup>220</sup> Des données récentes soulignent qu'actuellement l'alimentation des libanais est riche en micronutriments. Toutefois, elle évolue indéniablement vers un régime plus occidentalisé, riche en calories, en sucres et en graisses.<sup>221,222</sup>

## Contribution à l'apport énergétique (%)

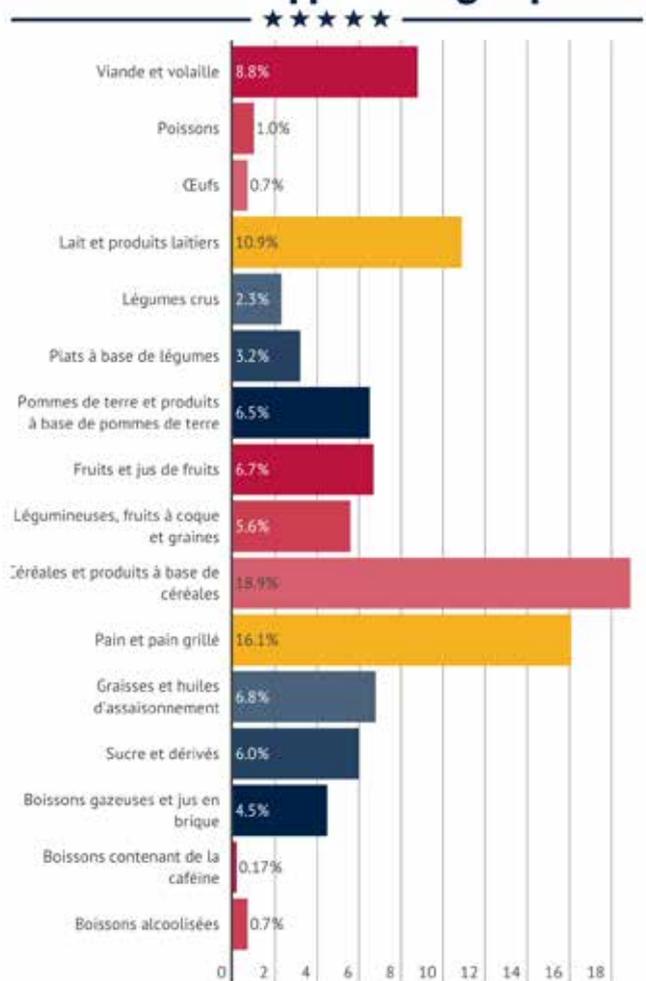


Figure 18: Le Régime Libanais par Groupe d'Aliments (Source: Nasreddine et al., Food consumption patterns in an adult urban population)

**Des données chargées d'évaluer les changements nationaux en matière d'obésité montrent que le taux d'obésité chez l'adulte comme chez l'enfant est en augmentation.** L'Indice de masse corporelle (IMC) sert de référence pour calculer l'obésité. Ainsi, selon les derniers calculs effectués, le taux d'obésité a augmenté au Liban quelque soit l'âge ou le sexe des individus (exception faite des enfants entre 6 et 9 ans). Le taux d'obésité est passé de 7,3% en 1997 à 10,9% en 2009 chez les enfants âgés de 6 à 19 ans. A la même période, il est passé de 17,4% à 28,2% chez les adultes.<sup>223</sup> Le risque que le nombre de personne en surpoids au Liban augmente est bien réel.<sup>224</sup> De fait, 65,4% des libanais sont actuellement en surpoids – c'est-à-dire que leur IMC dépasse 25 -.<sup>225</sup> Les hommes souffrent da-

---

vantage du surpoids que les femmes. De fait, en moyenne 72,8% d'hommes souffrent d'obésité contre 50,4% des femmes.<sup>226</sup> Les régimes et habitudes alimentaires des libanais ont contribué à augmenter le taux de cholestérol qui est élevé pour 71,9% des libanais (190 milligrammes/décilitre) et très haut pour 25,1% d'entre eux de (240 milligrammes/décilitre).<sup>227</sup>

**Des carences en micronutriments ont également été constatées. Elles peuvent être le résultat d'un régime trop riche en calorie ou d'une situation «de sous-alimentation».** Un quart des femmes libanaises en âge de procréer souffriraient de carences en Fer et 12,8% d'entre elles auraient des carences en Folate et Vitamine B12.<sup>228</sup> Des données de 2009 indiquent que 66% des adultes consomment moins de la moitié des apports recommandés en Calcium. Par ailleurs, 19,6% des adultes (notamment les femmes) auraient des carences en vitamine D.<sup>229</sup> Les écoliers Libanais ne recevraient pas, quant à eux, les niveaux d'iode recommandés.<sup>230</sup> Toutes ces carences en micronutriments sont symptomatiques de la faiblesse des denrées alimentaires disponibles ou d'un changement d'habitudes alimentaires (fréquent chez populations souffrant d'insécurité alimentaire).

**L'augmentation des cas d'obésité, même parmi les populations en insécurité alimentaire, peut accroître les besoins alimentaires (développant ainsi une concurrence pour y accéder) et réduire la main d'œuvre disponible.** Il a été démontré, en observant le cas des réfugiés palestiniens installés au Liban, que l'insécurité alimentaire ne préserve en rien de maladies chroniques comme le diabète et l'hypertension.<sup>231</sup> Ainsi, il est probable que des régimes alimentaires de mauvaise qualité et un taux d'obésité en augmentation soient à l'origine du développement de ces maladies chronique parmi les

personnes en situation d'insécurité alimentaire. Ces maladies peuvent créer un cercle vicieux puisqu'elles nécessitent des soins, elles augmentent donc les dépenses de santé (médicaments et consultation) et peuvent, en outre, empêcher les individus malades de travailler. Dès lors, ces derniers ne disposent plus des ressources nécessaires pour se nourrir convenablement.<sup>232</sup>

**Les zones de grande pauvreté au Liban affichent des niveaux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle élevés qui affectent près de la moitié de la population locale.** Au regard de l'absence de données nutritionnelles à l'échelle nationale, les chercheurs ont dû appliquer leurs méthode et des indicateurs internationaux à différentes catégories de la population pour obtenir aperçu fiable de l'état de la sécurité nutritionnelle et alimentaire au Liban. L'AFFSS (Arab Family Food Security Scale : l'échelle de mesure de la sécurité alimentaire d'une famille arabe) et une adaptation de l'HIFAS (Household Food Insecurity Access Scale : l'échelle de mesure des foyers en situation d'insécurité alimentaire) a été employée sur un échantillon de la population de la région de Tyr (au Sud Liban) et sur les réfugiés palestiniens de la vallée de la Beqaa. Ces études montrent qu'il existe deux niveaux majeurs d'insécurité nutritionnelle. Dans les deux cas, les résultats sont comparables (voir Figure 19).<sup>233,234</sup> Les foyers victimes d'insécurité alimentaire au Liban ont réduit, de ce fait, la qualité de leurs régimes alimentaires. Pour compenser les effets de l'insécurité alimentaire, ils ont recours à plusieurs stratégies néfastes en terme sanitaire.<sup>235</sup>

**Les chiffres disponibles sur les citoyens libanais vivant dans des régions qui accueillent des réfugiés syriens ont révélé un degré d'exposition à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.** Afin d'évaluer le degré de sécurité alimentaire parmi ces communautés d'accueil en 2015, des

### Sécurité Alimentaire des Ménages d'après Différents Outils d'Évaluation

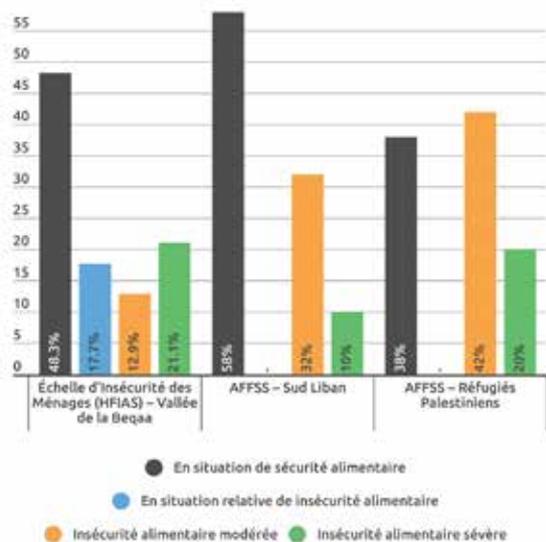


Figure 19: Sécurité Alimentaire des Ménages d'après Différents Outils d'Évaluation (Source: Naja et al., 2014 et Sayhoun et al., 2014)

données ont été collectées. Elles prouvent que 89% des libanais dans ces communautés ont un Score de Consommation Alimentaire (SCA) acceptable alors que 6,9% ont un SCA limite et que 2,4% ont un SCA faible.<sup>236</sup> La province du Akkar obtient les résultats les plus faibles du Liban (8,2% des habitants ont un SCA faible et 12,3% un SCA limite).<sup>237</sup>

A long terme, les libanais risquent eux aussi de souffrir d'insécurité alimentaire. Ainsi, près de la moitié des libanais interrogés ont déclaré être inquiets et craindre de manquer de nourriture au cours de l'année.<sup>238</sup> Par ailleurs, 31% d'entre eux ont déclaré ne pas pouvoir se nourrir sainement (voir Figure 20).<sup>239</sup> Une fois de plus, c'est la question du coût de l'accès aux denrées qui constitue la principale source d'insécurité alimentaires pour les ménages.<sup>240</sup>

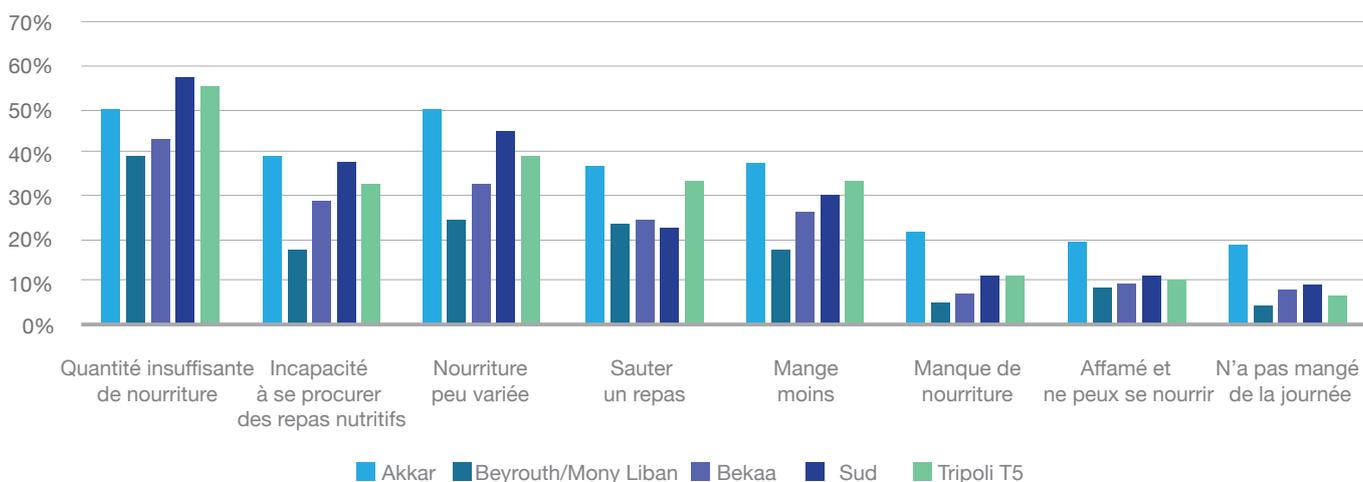


Figure 20: Stratégies Employées par les Libanais en Situation d'Insécurité Alimentaire (Source: l'ONUAA/REACH)

En outre, l'inflation a entraîné des carences en micronutriments parmi l'ensemble de la population libanaise. Ainsi, entre 2007 et 2009, une hausse significative des prix a provoqué le développement de carence en huit micronutriments chez les libanais.<sup>241</sup> Ainsi, on a constaté une baisse de 16,3% des apports en Calcium et 2,8% des apports en Vitamine C. Les zones urbaines sont les plus touchées par ces carences. Les zones rurales sont moins menacées en cas d'augmentation drastique des prix car elles peuvent s'appuyer sur les exploitations agricoles et des produits locaux dont le coût est plus faible (voir Figure 21).<sup>242</sup>

## LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES RÉFUGIÉS

Au Liban, le niveau d'insécurité alimentaire et nutritionnelle est plus élevé chez les réfugiés que parmi les libanais. Des sources montrent que 38% des réfugiés palestiniens ne souffrent pas d'insécurité alimentaire (seuls les réfugiés palestiniens du Liban ont été pris en compte par ces sources).<sup>243</sup> Les réfugiés palestiniens de Syrie souffrent d'insécurité alimentaire à hauteur de 94,5%. Parmi eux 63,2% en souffrent gravement et 31,3% modérément (voir Figure 22).

L'alimentation constitue la dépense la plus importante (avant même le loyer) pour les réfugiés syriens. Ainsi, en moyenne, les réfugiés consacrent 45% de leurs ressources à l'achat de denrées alimentaires et 19% pour financer leur loyer.<sup>244</sup> Ce sont les régions du Akkar et de la Bekaa qui enregistrent le plus haut niveau de dépenses consacrées à l'alimentation. De fait, plus d'un quart des foyers destinent 65% de leur budget à l'alimentation (à Bcharrah-Batroun, Jezzine, Baabda, Keserwen et Byblos, moins de 10% de la population se retrouve dans cette situation).<sup>245</sup> Le programme intitulé «Évaluation de la Vulnérabilité des Réfugiés Syriens (VASYR)» mesure également le Score de Consommation Alimentaire d'un ménage de réfugiés syriens (SCA). Il évalue la fréquence des repas, la diversité du régime alimentaire et l'apport nutritionnel. Le taux de réfugiés syriens dont le SCA est inacceptable est passé de 12% à 17% ; alors que ceux qui frôlent le seuil du SCA sont passés de 9% à 14%. Par ailleurs, les réfugiés syriens au Liban consomment moins d'aliments nutritifs comme par exemple le pain, le sucre, les condiments et les matières grasses.<sup>246</sup>

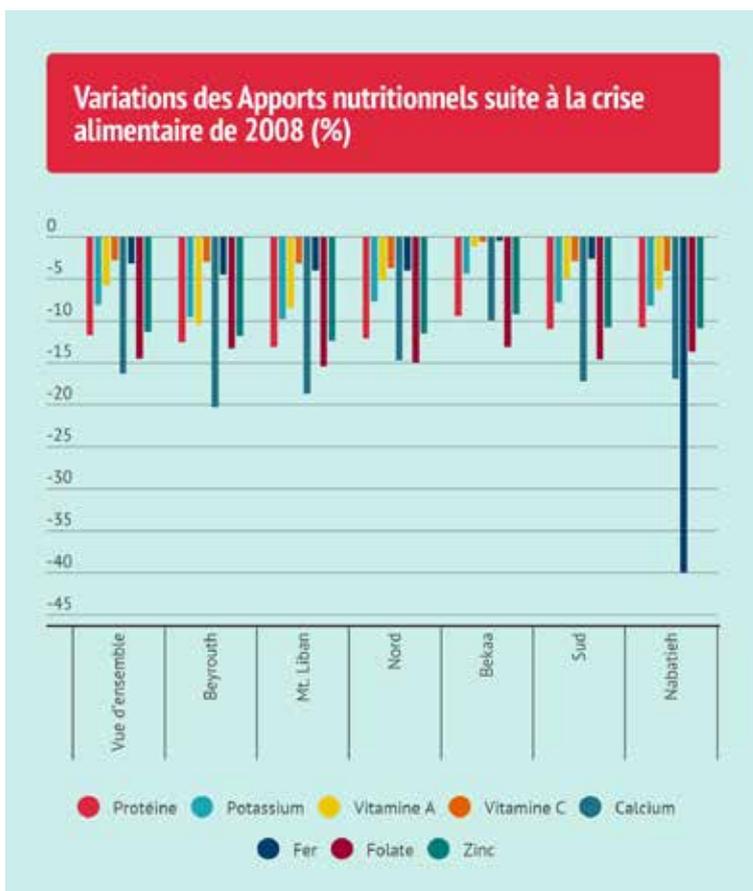


Figure 21: Modifications des Apports en Nutriments Sélectionnés (%) suite à la Crise Alimentaire de 2008 (Source: Abou Zaki et al., 2014.)

en 2015 a permis de mesurer la sécurité alimentaire des ménages en ayant recours à un indicateur composite. Celui-ci prend en considération à la fois la consommation de nourriture, le niveau des dépenses et les stratégies d'adaptation néfastes en matière sanitaire. Cet indicateur permet de classer les foyers selon quatre types d'insécurité alimentaire. Les résultats de cette étude démontrent que 89% des réfugiés syriens ont été, dans une certaine mesure, en situation d'insécurité alimentaire en 2015. Cela est principalement dû à la nécessité de développer de plus en plus des stratégies d'adaptation afin de lutter contre les carences et l'insécurité alimentaire (voir Figure 23).<sup>247</sup>

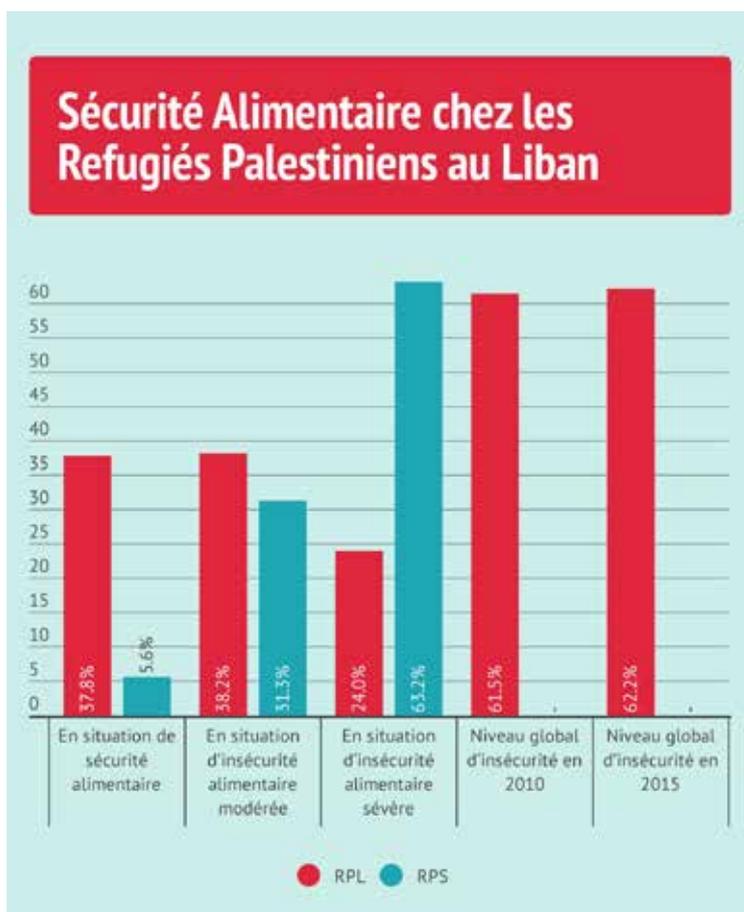


Figure 22 : Sécurité Alimentaire parmi les Réfugiés Palestiniens au Liban (Source: UNRWA, 2015 [inédit])



Figure 23: Sécurité Alimentaire parmi les Réfugiés Syriens au Liban (Source: VASyR 2015)



---

## 5. STABILITÉ, VIABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE MENACÉS

### RÉSUMÉ

*L'agriculture libanaise dispose d'un grand potentiel et pourrait non seulement garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Liban (en produisant la quantité de denrées alimentaires nécessaires) mais également fournir des emplois aux populations démunies installées dans les régions rurales. Pour atteindre ces objectifs, la production agricole devra s'organiser de manière efficace. Ainsi, le gouvernement veillera à s'impliquer davantage dans ce secteur afin de permettre aux petits exploitants agricoles d'être plus autonomes, d'être mieux s'organisés collectivement, de contribuer davantage à la chaîne de valeur agricole et d'avoir un rôle plus important sur le marché. Parallèlement, les entreprises agroalimentaires devront être soutenues afin de réaliser ces mêmes objectifs.*

*Une étude holistique des chaînes de valeur est la seule façon efficace de traiter les problèmes suivants: la hausse des coûts de production, les puissantes structures oligopolistiques, l'inefficacité des réseaux d'irrigation, le morcellement des parcelles agricoles, le mauvais usage des semences, la sécurité alimentaire et l'absence de protection sociale pour les travailleurs agricoles. Le développement du secteur agricole permettrait d'offrir de nouvelles opportunités d'emplois aux populations démunies. Cela constituerait également un moyen plus efficace (et moins coûteux) que de dépendre d'un système social basé sur les transferts de fonds et les subventions.*

Toutefois, si le Liban ne réalise pas l'impact que constituent ces subventions sur son environnement et sur le secteur agricole, il ne parviendra pas à réaliser ses objectifs. Par ailleurs, étant donné que les pénuries d'eau risquent de s'accroître (en

raison du changement climatique), la gestion des ressources hydrauliques devra être au cœur des préoccupations politiques. Réformer durablement le secteur agricole et sa chaîne de valeur devront constituer l'objectif principal des réformes qui seront mises en œuvre notamment en matière d'aménagement du territoire et de rationalisation des investissements.

### ACCÉLÉRER LA RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE

**Selon les tendances observées sur le marché agroalimentaire, dans les quinze prochaines années, le prix de la plupart des denrées alimentaires devrait augmenter au Liban. Cela pourrait donc accroître l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.** De fait, en 2030, la croissance démographique et l'impact du changement climatique seront en grande partie responsables de la hausse des prix<sup>248</sup> (hausse de la demande en raison de la croissance démographique et baisse de l'offre en raison du réchauffement climatique).

Même les scénarios dans les plus optimistes (la production de denrée alimentaire doublerait grâce aux investissements permettant, ainsi, un transfert de compétence et le développement de technologies modernes), les prix des denrées alimentaires augmenteraient nécessairement.<sup>249</sup> En effet, avant 2030, le prix du blé au Moyen-Orient devrait augmenter de 24,8%. De même, les prix du maïs et du riz devraient respectivement atteindre une hausse de 29,7% et de 15,1% (voir Figure 24).<sup>250</sup>

**Le Liban peut se baser sur son plan d'action agricole afin de développer une stratégie visant à lutter contre la sécurité alimentaire et nutritionnelle.** L'inflation de 2007-2008 a augmenté considérablement le prix des denrées alimentaires. Elle a également prouvée l'étendue de la dépendance des pays du Moyen Orient vis-à-vis de l'importa-

Cours mondial des prix à l'exportation des marchés de denrées alimentaires (2010 = 1.00)

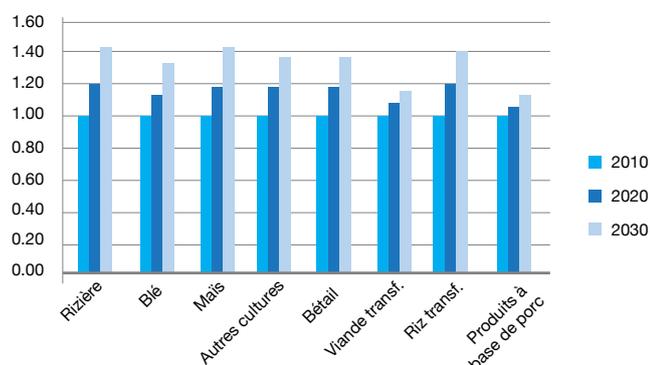


Figure 24: Projections Globales des Prix de l'Alimentation (Source: Institute of Development Studies)

tion de produits alimentaires et céréaliers. En effet, cette région importe près de 50% de ses besoins caloriques annuels.<sup>251</sup> Suite à l'inflation de 2007-2008, plusieurs Etats du Moyen Orient ont décidé de revoir leurs stratégies en matière de sécurité alimentaire.<sup>252</sup> Ainsi, par exemple, la Jordanie a développé un cadre stratégique (sur le long terme) et instauré un programme permettant d'évaluer la sécurité alimentaire. Plusieurs ministères jordaniens sont impliqués dans cette démarche qui comprend notamment la création d'un comité national de haut niveau traitant des questions de sécurité alimentaire. A l'inverse, le Liban ne semble, pour le moment, pas être très réactif. Or, le gouvernement libanais devrait également veiller à mettre en œuvre un plan d'action sur le long terme impliquant différents acteurs.<sup>253</sup>

**La stratégie 2015-2019 du MdA a mis en avant huit objectifs à réaliser afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Liban.** Cette stratégie du MdA (qui est composée de 30 éléments et a identifié 104 secteurs d'intervention)<sup>254</sup> a mis l'accent en particulier sur 3 objectifs: 1) fournir une alimentation sûre et de qualité, 2) améliorer le rôle de l'agriculture et son impact en matière de développement social et économique, 3) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles.<sup>255</sup>

En tant que coordinateur du Groupe de Travail sur la sécurité alimentaire, le MdA est un acteur central chargé de mettre en œuvre une stratégie en coordination avec les autres ministères (MoSA, MoWE, MoET) et le Plan Libanais de Réponse à la Crise (PLRC).<sup>256</sup> Néanmoins, différents obstacles institutionnels entravent l'action du ministère de l'agriculture : un budget limité, la multiplication des acteurs institutionnels et des administrations peu efficaces.<sup>257</sup>

**Le Liban reste donc vulnérable face à hausse des prix sur les marchés extérieurs.** De fait, peu d'investissements publics ont été réalisés dans le secteur agricole. Or, plusieurs gouvernements dans la région ont commencé à accroître leur production agricole locale afin de stabiliser le prix des denrées alimentaires et de réduire leur vulnérabilité face aux prix fixés par les marchés internationaux.<sup>258</sup> Ce type d'approche a un coût économiquement. Les états qui décideront de l'adopter devront l'adapter en fonction des avantages qu'ils en tireront. En termes d'investissement consacrés au secteur agricole, le Liban se situe en dessous de la moyenne régionale. Ainsi, toute année confondue, les moyens alloués au MdA correspondent à environ 0,5% du budget du Liban.<sup>259</sup> En comparaison, la somme allouée par les Etats voisins au Ministère de l'agriculture représente 5% de leur budget national.<sup>260</sup>

**La multiplication des acteurs institutionnels intervenant dans ce secteur complique considérablement l'obtention d'un consensus et la réalisation de la stratégie 2015-2019 du MdA.** Ainsi, plusieurs institutions sont amenées à intervenir sur les questions de sécurité alimentaire; comme par exemple : le Conseil du Développement et de la Reconstruction (CDR) qui gère les projets d'infrastructures destinés au secteur agricole<sup>261</sup> ou encore l'Autorité Libanaise de Développement des Investissements (IDAL)

---

qui s'occupe de mettre en œuvre le programme Agri-Plus qui accorde des subventions et des aides aux producteurs locaux. Parallèlement, le MoET est chargé des principaux programmes subventionnant le blé et le pain et le Ministère des Finances administre les aides aux producteurs de tabac.<sup>262</sup> Cependant, un problème de coordination entre les différentes institutions impliquées (CDR, le MdA MoW, IDAL), le Plan Vert (chargé des infrastructures agricoles) et le MdET a retardé la réalisation de ces objectifs (pour les dispositifs institutionnels, voir l'Annexe C). De fait l'action publique s'est retrouvée fragmentée. Par ailleurs, le manque de cohérence entre les politiques commerciales et les réformes agricoles ont pénalisé ce secteur qui a subi de lourdes pertes (il est moins performant que ce qu'il ne devrait l'être).<sup>263</sup>

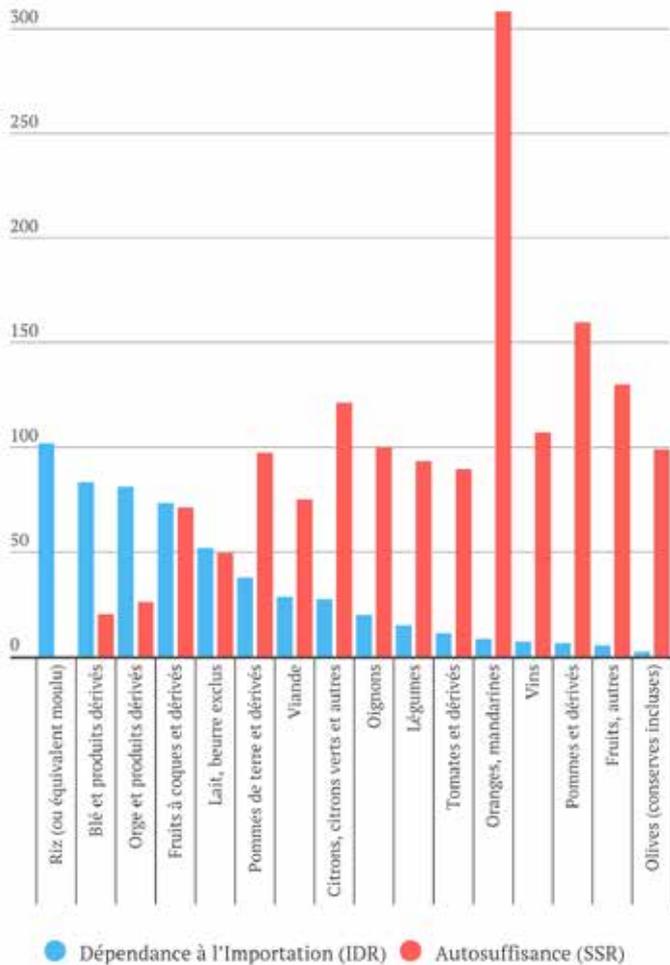
**Des réformes structurelles visant à développer les infrastructures légales et financières du secteur agricole sont en nécessaires.** De fait, les agriculteurs libanais ne parviennent pas à s'organiser. Ainsi, seules 25% des coopératives agricoles fonctionneraient.<sup>264</sup> En outre, 1,5% des agriculteurs reçoivent des aides des services publics alors que 9% d'entre eux bénéficient de soutien financier du secteur privé.<sup>265</sup> Pour y remédier, le MdA prévoit d'accroître le nombre de coopératives en activité. Elles devraient passer à 35% avant 2019.<sup>266</sup> Afin de réaliser cet objectif, le ministère de l'agriculture a lancé, en partenariat avec la FAO, une initiative visant à instaurer un registre national recensant les agriculteurs. Ce registre permettra, avant la fin de l'année 2016, aux agriculteurs d'accéder à l'ensemble des services sociaux, médicaux et agricoles.<sup>267</sup> La création de ce registre national est une initiative qui est soutenue depuis très longtemps par les associations d'agriculteurs libanais. Le fait que ce registre ne soit toujours pas disponible témoigne

d'une véritable faiblesse structurelle qui nuit à l'organisation du secteur agricole et l'empêche d'accéder à certains programmes et services développés par le MdA.<sup>268,269,270</sup>

**Depuis le début du conflit syrien et la crise des réfugiés, le secteur agricole a subi de fortes pressions.** Depuis trente ans, les syriens représentent la majorité de la main d'œuvre agricole au Liban. Ainsi, avant le début de la guerre en Syrie, on estimait que 260 000 ouvriers agricoles syriens travaillaient au Liban.<sup>271</sup> Après 2011, la majorité d'entre eux ont pu faire venir leurs familles au Liban et les faire travailler dans le secteur agricole. Par ailleurs, il y aurait aujourd'hui 200 000 travailleurs agricoles syriens supplémentaires (soit 20% des réfugiés enregistrés) au Liban.<sup>272</sup> L'arrivée de nombreux travailleurs syriens a entraîné une baisse des salaires parmi les travailleurs agricoles notamment dans les régions de la Beqaa ou du Nord du Liban. De fait, la concurrence entre les travailleurs syriens et libanais s'est fortement accrue.<sup>273</sup> Ainsi dans ces deux régions rurales (Beqaa et Nord du Liban), le salaire d'un ouvrier agricole libanais est passé de 23 \$ à 16 \$ la journée.<sup>274</sup> De même, le salaire d'un ouvrier agricole syrien est passé de 2 à 1,3 \$ de l'heure pour les hommes et de 1,3 à 1 \$ de l'heure pour les femmes.<sup>275</sup>

**Le Liban est autosuffisant en fruits et en légumes mais fortement dépend de ses importations céréalières.** Dans l'ensemble, le Liban est autosuffisant en fruits (147%) et presque autosuffisant en légumes (93%).<sup>276</sup> Les produits dont le Liban dispose le plus sont les oranges et les mandarines (autosuffisant à 308%), les pommes (autosuffisant à 159%), les citrons<sup>277</sup> (autosuffisant à 121%), le raisin (autosuffisant à 117%), le vin (autosuffisant à 107%), les oignons et l'huile d'olive (100%).<sup>278</sup> Le Liban importe, par contre, près de 83% de Ses besoins en céréales (voir Figure 25).<sup>279</sup>

## L'Autosuffisance contre la Dépendance à l'Importation



Taux de dépendance à l'importation (IDR) et taux d'autosuffisance (SSR) ont été calculé d'après la formule suivante:  
 $IDR = \frac{\text{Imports}/\text{production} + \text{imports} - \text{exports}}{\text{production}} * 100$   
 $SSR = \frac{\text{Production}}{\text{Production} + \text{Imports} - \text{Exports}} * 100$

Figure 25: Autosuffisance contre Dépendance à l'Importation de Produits Alimentaires (Source: FAO Stat)

**Au sein de la région MENA, le pays détient relatif un avantage à travers sa production de fruits et légumes.** Comparé aux céréales et au bétail, le secteur des fruits et légumes a plus de chances d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de s'exporter (compétitivité). Bien que le Liban dispose de ressources hydrauliques, légèrement au-dessus de la moyenne ré-

gionale, la rareté de ces ressources le pénalise également (voir Figure 27).<sup>280</sup> Si le Liban souhaite mettre en œuvre une gestion durable de ses ressources, il devrait investir dans la production de fruits et légumes plutôt que dans le développement des cultures céréalières ou de l'élevage (qui nécessitent beaucoup plus d'eau et dont les prix sont très instables). De fait, pour rester compétitif dans le secteur céréalier, il faut produire d'importante quantité.<sup>281</sup> Or, cela n'est pas possible au Liban car les terres arables disponibles sont plus rares notamment par rapport aux Etats de la région producteurs du blé. Les économies d'échelle sont donc plus faibles.<sup>282</sup>

**Les fruits et légumes constituent la majorité des produits exportés. Toutefois, le volume des exportations restent moins élevé que celui des importations.** Ainsi, les exportations agricoles représentent 19% de la totalité des exportations.<sup>283</sup> La pomme de terre est le légume qui s'exporte le plus. Elle constitue 55% des exportations libanaises en légumes. La laitue et la chicorée sont les produits qui s'exportent ensuite le plus. Ils représentent chacun près de 20% des légumes exportés.<sup>284</sup> Les produits libanais s'exportent principalement en Arabie Saoudite, en Syrie, en Irak, en Jordanie et dans les Etats du Golfe.<sup>285</sup>

**L'industrie agroalimentaire se développe fortement au Liban et pourrait donc créer des emplois et de la croissance.** Ce secteur constitue une partie importante de la production industrielle. En 2011, l'industrie agroalimentaire contribuait à hauteur de 26,3% de la valeur ajoutée de l'industrie et employait 24,9% de la main d'œuvre dans le secteur industriel.<sup>286,287</sup> Selon certains indicateurs, le secteur agricole enregistre également de fortes hausses dans plusieurs domaines. Ainsi, c'est le cas notamment des exportations de produits agroalimentaires qui entre 2012 et 2014 a augmenté de 38%.<sup>288</sup>

## UNE RESSOURCE QUI DIMINUE

Au niveau de la gestion des ressources, le volume d'eau nécessaire à la production d'un grand nombre de cultures au Liban représente un coût plus élevé que d'importer des ressources hydrauliques. De fait, l'équilibre hydrique qui prend en considération l'importation nette de ressources hydraulique profite essentiellement à certaines cultures (laitue, pommes de terre, oranges, pommes, poires, raisin, bananes, citrons et autres agrumes).<sup>289</sup>

En comparaison avec les états de la région, le Liban bénéficie de davantage de ressources hydrauliques. En effet, il dispose d'environ 926 mètres cubes d'eau par an et par habitant (m<sup>3</sup>/par an/habitant). C'est un chiffre qui dépasse la moyenne régionale (m<sup>3</sup>/par an/habitant), mais qui reste en dessous du seuil minime pour éviter une pénurie, soit 1000 m<sup>3</sup>/habitant/an (Cf. Figure 26).<sup>290,291</sup>

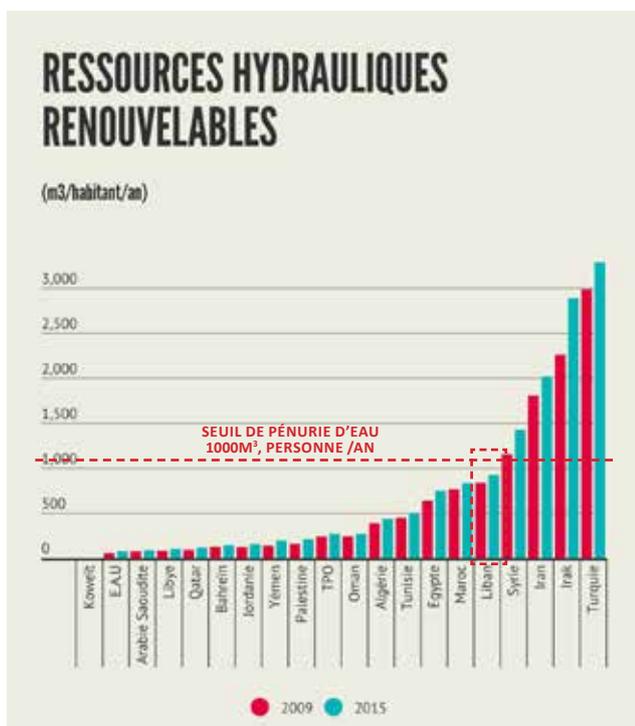
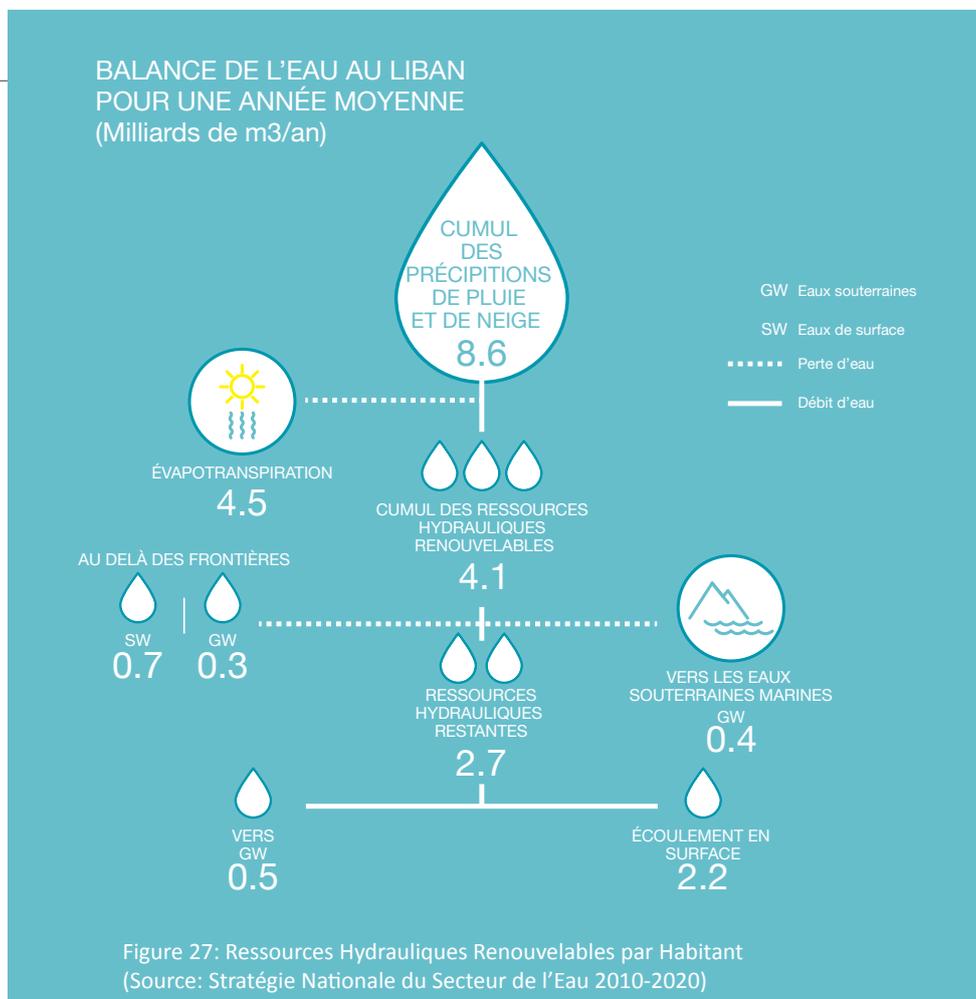


Figure 26: Ressources Hydrauliques Renouvelables dans la région MENA (Source: Stratégie Nationale du Secteur de l'Eau 2010-2020)

Au Liban, les précipitations tombent irrégulièrement durant l'année mais principalement pendant la saison hivernale. Ainsi on estime que 90% de l'ensemble des précipitations tombent entre novembre et avril.<sup>292</sup> Durant le reste de l'année, certaines régions ne reçoivent aucune précipitation (Cf. Figure 27).<sup>293</sup> De faibles capacités de stockage viennent creuser ces déséquilibres qui sont la conséquence des effets saisonniers. Ainsi, on estime que le Liban ne peut stocker que 6% de l'ensemble de ses ressources hydraulique alors que les Etats de la région ont des capacités de stockage pouvant aller jusqu'à 85%.<sup>294</sup> Les changements climatiques auront un impact sur les ressources hydrauliques du Liban qui devraient diminuer (pluies plus rares, un risque de sécheresse plus élevé).<sup>295</sup>

En matière d'irrigation, le Liban utilise en grande partie des eaux souterraines qui sont reliées à des puits. Le système d'irrigation libanais est ancien et ne couvre qu'entre 50 à 70% des besoins.<sup>296</sup> Ainsi, le Liban utilise également des techniques d'irrigation plus modernes comme l'irrigation par aspersion (21 000 ha) et la micro-irrigation (13 000 ha). Toutefois, selon les standards internationaux, les résultats (\$ par goutte) restent faibles.<sup>297</sup> C'est dans la plaine centrale de la Beqaa et au Nord du Liban (district de Qaa) où la production céréalière est importante que l'on utilise le plus ces deux techniques.<sup>298</sup> Plus de 50% de l'eau utilisée pour irriguer les cultures provient de puits souterrains. Cette méthode réduit les ressources des nappes phréatiques et crée une série de problèmes environnementaux.<sup>299</sup>

Depuis les années 50, le Liban a développé de nombreux projets d'irrigation de grande ampleur avec des succès limités. Ainsi, par exemple, le projet d'irrigation « Canal 800 » n'a toujours pas pu aboutir. Son objectif était déverser 110 millions de mètres cubes d'eau du bar-



rage de Qaraoun vers le fleuve Litani afin d'irriguer près de 15 000 hectares de terres agricoles dans 98 villages au sud du Litani.<sup>300</sup> Le projet d'irrigation « Canal 900 » devrait lui toucher six villages et recourir un système d'irrigation sous pression. Cette technologie moderne est sensée fournir en eau 20 000 ha de terres agricoles.<sup>301,302</sup> Cependant, les trois stations de pompage rattachées à ce projet ne disposent pas de la capacité de pompage nécessaire. Ainsi, chaque année seuls 640 ha sont irrigués (bien en dessous des résultats prévus).<sup>303</sup> Le projet Canal 800 doit faire face à plusieurs difficultés en raison des coûts, de la qualité et de la quantité de ressources hydrauliques disponibles.<sup>304</sup> En effet, l'eau utilisée dans le cadre de ces projets d'irrigation aurait été contaminée par des produits biologiques et chimiques et contiendrait donc un niveau de métaux lourds dangereux (aluminium, baryum, chrome, cuivre, nickel et zinc) non conforme aux normes internationales.<sup>305</sup>

### En 2012, le Liban a adopté une Stratégie Nationale pour le Secteur de l'Eau (SNSE ou NWSS).

La SNSE est un plan d'action qui vise à développer avec une feuille de route détaillée contenant des réformes cohérentes afin d'améliorer l'approvisionnement en eau et les prestations des services chargés de sa redistribution.<sup>306</sup> Au niveau de la réhabilitation et de l'expansion du système d'irrigation, les projets autour du fleuve Litani ont pour objectif d'accroître la superficie des terres irriguées dans les régions du Sud et de la Beqaa.<sup>307</sup> Ces projets n'ont pour l'instant pas pu être mis en œuvre car le ministère chargé de la gestion des ressources en eau et des infrastructures hydrauliques n'est pas clairement identifié (un débat subsiste au sein du gouvernement).<sup>308</sup>

## FRAGMENTATION ET SOUS-UTILISATION

Au Liban, les propriétés terriennes sont plutôt de petite taille et fragmentées. D'après un recen-

sement datant de 2010, le nombre d'exploitants agricole serait de 169 512 personnes âgées en moyenne de 52 ans.<sup>309</sup> Environ 70% des agriculteurs disposent de moins d'un hectare de terre et ne cultivent que 18% des terres agricoles disponibles.<sup>310</sup> Par ailleurs, 26% des propriétaires terriens qui ont entre un et six hectares de terres cultivent 40% de des terres agricoles disponibles.<sup>311</sup> Une forte inégalité persiste parmi les propriétaires terriens et leur accès à l'économie d'échelle. De fait 3,5% des grands propriétaires terriens (disposant de plus de six hectares) possèdent 40% terres agricoles disponibles au Liban.<sup>312</sup>

**L'urbanisation n'a fait qu'exacerber le déclin du secteur agricole.** Ces dernières années, la population rurale libanaise a considérablement baissé. Ainsi, de moins en moins de familles dépendent du secteur agro-pastoral.<sup>313</sup> Dans les années 1960, la moitié de la population libanaise vivait en milieu rural. En 2008, seul 13% des libanais vivent en milieu rural.<sup>314</sup> Le fait que le Liban soit à 75% un pays montagneux explique le coût élevé des constructions et l'exode rural massif (vers les villes).<sup>315</sup> Ces facteurs constituent les principales causes de la diminution, depuis vingt ans, des terres agricoles exploitées. Ainsi, au début des années 2000, 18% des terres étaient destinées à l'agriculture alors qu'en 2011, on en recense plus que 11% (voir Figure 28).<sup>316</sup> D'autres facteurs sont la source du déclin de l'agriculture comme par exemple: l'augmentation des prix des terrains, l'urbanisation ou encore la concurrence face à l'utilisation des sols. Ces facteurs ont conduit à la hausse du prix de la production agricole notamment par rapport aux états voisins.<sup>317</sup> Le peu de terres agricoles disponibles explique également une des raisons ayant entraîné une baisse des salaires chez les agriculteurs.<sup>318</sup>

**Afin d'augmenter sa viabilité agricole, le Liban doit mettre en œuvre son Schéma National d'Aménagement du Territoire (2005).** Ainsi, on estime qu'environ 84% des terres au Liban n'ont pas été divisées en secteur et 50% n'ont pas été inspectées.<sup>319</sup> Parmi les régions où les terres ont pu être divisées, seules 10,4% ont reçu la validation du Conseil des Ministres. De fait, près 90% des terres agricoles libanaises pourraient accueillir des projets immobiliers. Toutefois, pour construire sur ces terres, un permis doit être délivré par les autorités compétentes. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire prévoit qu'un certain nombre de terres agricoles seront préservées et ne pourront pas être utilisées pour des projets immobiliers (à l'exception d'infrastructures agricoles ou de communes rurales).<sup>320</sup>

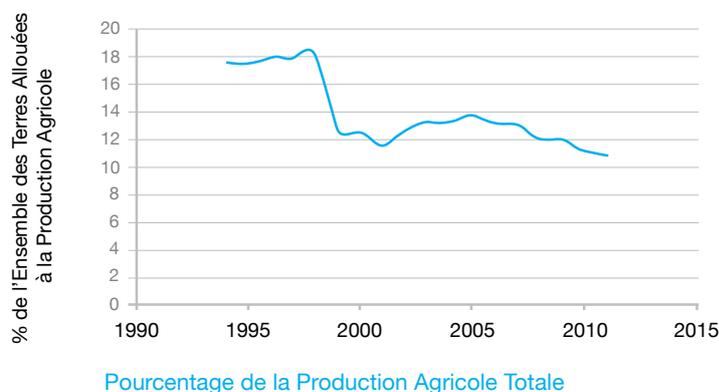


Figure 28: Pourcentage de Terrain Dédié à l'Agriculture (Source: La Banque Mondiale)

**Le Liban dispose d'un potentiel considérable pour améliorer sa productivité (diversification des récoltes et des semences) et faire baisser ses prix de production.**<sup>321</sup> Actuellement, en dehors de la production de graines blé (grâce aux efforts de l'Institut de Recherche Agronomique Libanais-IRAL),<sup>322</sup> le Liban dépend principalement de ses importations. Le manque de diversi-

fication des semences au niveau local (à l'exception du blé et de certaines céréales) est à l'origine de la dépendance du Liban vis à vis des importations étrangères. Cela explique notamment sa vulnérabilité face à l'instabilité des prix.<sup>323</sup> Depuis le début du conflit syrien et de la crise des réfugiés, il semblerait que le prix des semences de certains légumes (comme par exemple les aubergines ou les courges) ait triplé.<sup>324</sup> Le Mda et le service des douanes libanaises ont récemment demandé aux importateurs de semences agricoles de respecter de nouvelles règles sanitaires (certificats d'origine, permis d'importation et exigences phytosanitaires).<sup>325</sup> Cela ne suffit pourtant pas à garantir l'origine et traçabilité de ces semences et les droits d'utilisation.<sup>326</sup> Généralement, ce sont des entreprises privées ou des organisations chargées du développement, donc peu contrôlés par l'état, qui fournissent en semences les agriculteurs.<sup>327</sup>

**La production de semences agricole au Liban est contrôlée et possède un potentiel de développement.** L'IRAL, en partenariat avec le Centre International de Recherche Agricole en Zones Arides (ICARDA) est chargé de développer et de produire certaines variétés de céréales et de légumes.<sup>328</sup> En collaboration avec l'Office de la Betterave Sucrière et des Céréales (OBSC), elle produit trois sortes de semences de blé qu'elle redistribue aux agriculteurs.<sup>329</sup> L'ICARDA mène régulièrement, en collaboration avec le Mda, des tests et des analyses afin d'obtenir à Tal Amara et dans la vallée de la Beqaa des génotypes supérieurs (aptés à affronter différentes conditions agricoles) d'ici deux ou trois ans.<sup>330</sup> Des semences provenant de l'étranger sont également testées pour vérifier, avant qu'elles ne soient introduites, leur capacité d'adaptation par rapport à l'environnement local (sols, climat...)<sup>331</sup>

**En matière de réglementations et d'importation des semences, des améliorations sont nécessaires.** De fait, le Liban ne possède pas de loi encadrant la production ou l'importation de semences agricoles.<sup>332</sup> Ainsi, les mesures et les réglementations ne sont pas uniformes. Elles sont imposées de manières aléatoires en fonction des circonstances.<sup>333</sup> En 1970, un projet de loi portant sur les semences agricoles a été rédigés mais n'a jamais été voté ou mis en œuvre.<sup>334</sup> C'est le Mda qui délivre les « certificats qualité » aux pépinières produisant les semences de certains fruits (comme par exemple les agrumes, les poires, les pommes, les abricots, les cerises, les nectarines, les pêches et les prunes).<sup>335</sup> Par ailleurs, des inspections sanitaires sont menées conduites régulièrement par le Mda dans le cadre du programme de production des semences de l'IRAL.<sup>336</sup>

## CONCENTRATION DES CHAÎNES COMMERCIALES

**La chaîne de valeur agricole Libanaise utilise des canaux d'approvisionnement classiques et modernes.** Ainsi, le marché libanais est à la fois dominé par les petits producteurs mais également par de puissants grossistes. La vente au détail est dans une lente phase de transition qui devrait déboucher à terme sur la domination des grandes surfaces.<sup>337</sup> Un système traditionnel de production agricole persiste (voir Figure 29). De petites unités de production et des petits agriculteurs vendent leurs produits à des détaillants. Ils ne disposent pas de la technologie et du capital nécessaire pour procéder différemment ou accéder au point de vente des grossistes (appelés "hisbeh")-.<sup>338</sup> Ces derniers ont un pouvoir considérable dans le secteur commercial car il dispose de dépôts et de capacité de stockage. Ainsi, les petits producteurs versent une taxe aux grossistes afin de stocker leur marchandise dans leurs entrepôts.<sup>339</sup>

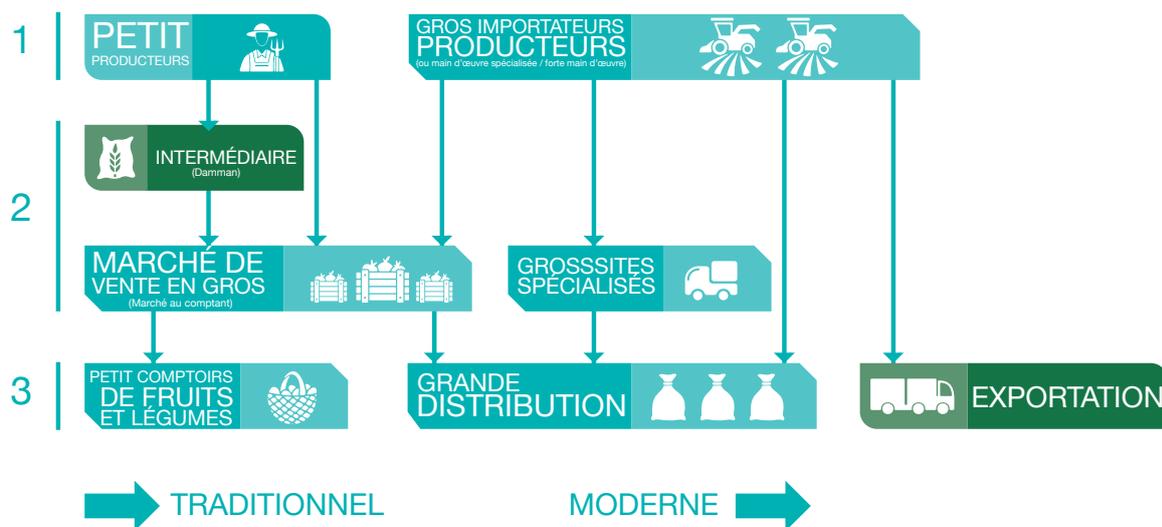


Figure 29: Chaîne de Valeur Agricole des Fruits et Légumes Frais au Liban  
(Source: Seyfert K., Chaaban J., Ghattas H. (2014))

**Les marchés agricoles locaux favorisent donc les grossistes au détriment des petits exploitants agricoles.** Le système de stockage n'a pas de conséquence sur les marges que retirent les grossistes. Aucune raison ne les encourage à baisser leurs prix qui restent stables quoi qu'il arrive. Ainsi, les produits invendus sont jetés. Ce qui accroît considérablement le gaspillage alimentaire. Parallèlement, les agriculteurs disposent de moins de moyens et ne peuvent donc pas procéder aux investissements nécessaires pour développer leurs compétences en matière technologique ou en termes d'infrastructures.<sup>340</sup> Les grossistes n'ont, eux, aucun intérêt à améliorer leurs performances qualitatives.<sup>341</sup> Par conséquent, la réception et le stockage des marchandises demeurent élémentaires (sans aucune innovation technologique). Par ailleurs, les difficultés pour accéder au marché de détail (ou à ses représentants) font que les producteurs ne peuvent presque pas développer leur propre commerce. Ainsi, en cas de perte de leur marchandise ou de forte variation des prix, ils ne peuvent prétendre à aucune compensation.<sup>342</sup> Les agriculteurs aux revenus les plus faibles sont donc particulièrement vulnérables en cas de chute des prix.<sup>343</sup>

**Les petits exploitants agricoles sont peu informés de l'évolution des prix du marché (accès à l'information limité).** Chaque semaine, la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Beyrouth transmet (par SMS ou par courrier électronique) une liste contenant le prix des produits alimentaires locaux destinés à la vente en gros. Cette démarche n'a, néanmoins, qu'un impact limité sur les prix.<sup>344</sup> Près d'un quart des grossistes et 20% des commerçants et seulement 6% des agriculteurs déclarent connaître ce programme.<sup>345</sup> Selon différentes sources, les agriculteurs touchent environ 30% du prix de revente de leur produit. Avec cette somme, ils doivent notamment couvrir les coûts de production.<sup>346</sup> Ainsi, si on prend, par exemple, des oranges ou des mandarines, l'exploitant agricole recevra entre 30 à 32% du prix vente. Or, il devra consacrer 12% (de ces 30 à 32%) au paiement des coûts de production.<sup>347</sup> Ainsi, les agriculteurs touchent seulement 9% de revient des bananes. Pour certaines cultures, ils perdent même de l'argent (exemple : la culture des choux).<sup>348</sup> Bien qu'ils ne paient pas certains impôts (impôt sur le revenu, sur la propriété), les exploitants agricoles doivent s'acquitter d'impôts indirects (impôt régressif sur la valeur ajoutée qui est appliquée sur la production et les prix des produits alimentaires commercialisés en magasin).

---

**S'il existait une coordination plus efficace entre les services d'encadrement, les chercheurs (agronomes), les méthodes de vulgarisation agricole et les politiques mis en œuvre, les petits exploitants agricoles pourraient bénéficier de plus d'aides.** Les services d'encadrement du MdA couvrent convenablement l'ensemble du territoire libanais. Ils peuvent donc accéder à l'ensemble des agriculteurs même y compris parmi les communautés rurales les plus pauvres.<sup>349</sup> Ce service d'encadrement se compose de 28 centres agricoles, sept établissements scolaires agricoles (techniques), trois centres de services qui sont destinés à former les agriculteurs.<sup>350</sup> Toutefois, comme le rappelle la Stratégie du MdA pour 2015-2019, les services d'encadrement ne se sont pas avérés très efficaces. En effet, il manque terriblement de pilotage et d'une capacité à se projeter sur le long terme.<sup>351</sup>

**Le fait qu'il n'y ait pas suffisamment d'investissement public destinés au secteur agricole et qu'il existe de nombreux fournisseurs a pour effet d'augmenter considérablement les coûts de production des agriculteurs.** Ainsi, seules cinq entreprises commercialisent les fertilisants, herbicides, et pesticides, ce qui a pour effet d'augmenter le prix de ces produits.<sup>352</sup> Si on ajoute à cela les problèmes liés à l'accès aux réseaux électriques ou d'irrigation, le manque investissements publics et la hausse du prix d'entrée; il apparait que seuls les agriculteurs les plus aisés peuvent retirer des bénéfices importants.<sup>353</sup> En effet, ces derniers peuvent encaisser des coûts opérationnels et de production plus importants. La faiblesse des investissements publics empêche de développer un système d'irrigation plus efficace, de disposer de réservoirs pour stocker l'eau ou d'améliorer le réseau électrique. Ce qui pénalise fortement les petits agriculteurs.<sup>354</sup> Ainsi, les politiques agricoles mises

en œuvre au Liban visent à favoriser les grands exploitants agricoles. De fait, ces derniers disposent des ressources nécessaires pour investir dans des générateurs ou des mécanismes d'irrigation modernes. Le deuxième plan d'action (Course of Action II) du MdAS vise à réduire ces disparités et à améliorer la chaîne de valeur non seulement grâce au gouvernement mais aussi à travers le Plan Vert afin d'irriguer 25 000 hectares de terrain.<sup>355</sup>

## UNE RÉPONSE ET DES MOYENS LIMITÉS

**Il existe au Liban, plusieurs institutions chargées de la recherche et du développement agricole.** Ainsi, le Département de la Recherche Scientifique Agronomique (DASR) été créé en 1957 et placé sous l'autorité du MdA.<sup>356</sup> Par la suite, le DASR est devenue l'IRAL, une institution publique semi-autonome, gérée par un comité de direction et sous la tutelle du MdA.<sup>357</sup> Outre l'IRAL mis à part, le Liban dispose de plusieurs centres de recherche agronomiques notamment à Tal Amara dans la plaine de la Beqaa, à Abde au Nord ou encore à Tyr au Sud.<sup>358</sup> En outre, un centre de recherches consacré à la santé animale et à l'agriculture a été installé à Fanar dans le Mont Liban. Un autre centre chargé d'étudier la production d'olives et d'agrumes a été construit à Kfarshakhna dans le Nord.<sup>359</sup> Plusieurs établissements universitaires comme par exemple l'Université Américaine (AUB), l'Université Libanaise, l'Université de Kaslik et l'Université Saint Joseph contribuent à faire progresser la recherche agronomique.<sup>360</sup> Toutefois, le Liban compte un nombre restreint de professionnels formés dans les domaines suivants: la transformation des semences, l'analyse qualité et les contrôles sanitaires.<sup>361</sup>

**Le Liban soutient le développement de l'agriculture à travers à la récupération des sols,**

---

**le développement des routes agricoles, de l'irrigation et des réservoirs d'eaux pluviales.** La récupération des sols est réalisée par le Plan Vert, une institution publique indépendante qui a été créée en 1963 par le Décret No. 13335. Le Plan Vert dépend de la tutelle du Ministère de l'Agriculture.<sup>362</sup> Cette institution est partie prenante de la politique agricole. En outre, elle dispose de l'autorité suffisante pour développer des projets d'irrigation, des chemins vicinaux et des réservoirs chargés de collecter les eaux pluviales.<sup>363</sup> Chaque année, le Plan Vert réclame environ 5000 mètres carrés de terres et construit entre 20 et 30 réservoirs d'une capacité de 20 000 à 50 000 mètres cubes.<sup>364</sup> En outre, il mène une politique visant à favoriser les moyens d'irrigation modernes et l'expansion des terres irriguées (de 300 à 500 acres par an).<sup>365</sup> Le Plan Vert réhabilite et/construit de nouveaux terrains destinés aux cultures en terrasse dans des zones rurales. Il relie ces cultures entre elles grâce à des chemins vicinaux.<sup>366</sup>

**Le développement d'outils de marketing et de conseils destinés à soutenir l'exportation est également un moyen de renforcer le secteur agricole.** C'est l'Autorité Libanaise de Développement des Investissements (IDAL) qui met en œuvre cette stratégie destinée à renforcer les exportations agricoles. Ainsi, le programme «Agri-Plus » fournit une aide aux agriculteurs afin qu'ils augmentent la quantité de leurs exportations. Il les aide notamment à faire en sorte que les subventions dont ils bénéficient soient utilisées pour améliorer la qualité des produits et leur marketing (meilleurs emballage, communication et promotion).<sup>367</sup> Permettre aux produits libanais d'atteindre de nouveaux marchés est l'objectif principal de ce programme dont le budget en 2014 s'élevait à 25,7 millions de dollars.<sup>368</sup> Entre 2012 et 2014, ce programme

a permis d'augmenter de 16% les exportations agricoles (notamment les fruits, les légumes et l'huile d'olive).<sup>369</sup> Bien que ce programme cible à l'origine les petits exploitants, il a fini par bénéficier davantage aux courtiers et aux grands exploitants.<sup>370</sup>

**Malgré la hausse des subventions délivrées par l'État libanais, la fermeture des frontières en 2015 a eu un effet néfaste sur les secteurs agricole et agroalimentaire.** Ainsi, la fermeture de la frontière de « Nassib » entre la Syrie et la Jordanie prive les agriculteurs et exportateurs d'un marché essentiel au sein du Conseil de Coopération du Golfe (CCG). Selon, le programme « Agri-Plus » et l'IDAL, suite à cette fermeture, les exportations libanaises ont baissé de 33% en 2015.<sup>371</sup> Afin de limiter l'impact de cette fermeture sur les acteurs concernés, le Conseil des Ministres libanais a débloqué une subvention de 21 millions de dollars pour couvrir la différence entre le coût des transports terrestres et le coût du transport maritime (désormais utilisé).<sup>372</sup> Cette subvention qui est gérée par l'IDAL bénéficie, de fait, aux exportateurs les plus importants. De fait, le transport maritime nécessite de bien connaître les procédures administratives (procédures douanières, recours aux cargos Roll-on/Roll-off et non aux navires transportant des containers). Il faut également garantir la fraîcheur des relatives des produits récoltés.<sup>373</sup>

**L'aide financière apportée aux agriculteurs se limite donc à quelques programmes.** Les banques commerciales semblent complètement désintéressées et peut impliquée dans ce secteur. Kafalat Agriculture est l'un des principaux instruments financiers qui soutient les agriculteurs (quelques soit la taille de l'entreprise) et les plantations forestières.<sup>374,375</sup> Cet instrument est financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme de Développement Rural et Agri-

---

cole (ARDP) et peut soutenir les agriculteurs jusqu'à hauteur de 320 000 dollars. Les délais de remboursement des prêts peuvent aller jusqu'à trois ans avec un taux limité à 3%.<sup>376</sup> Ainsi, les prêts que contractent les exploitants agricoles auprès des banques commerciales libanaises ne dépassent pas 1%.<sup>377</sup> Toutefois, il est nécessaire de rappeler que 85% des prêts personnels. En outre, 20% de ces prêts sont destinés à financer un logement (seul chiffre disponible sur l'usage des prêts).<sup>378</sup>

## LE CLIMAT, UNE NOUVELLE CONTRAINTE POUR LE SECTEUR AGRICOLE

**On estime que les changements climatiques devraient augmenter les risques de sécheresse et baisser le niveau des précipitations.** D'après le rapport du Panel Intergouvernemental sur les Changements Climatiques (IPCC) de 2013, les régions méditerranéennes devraient subir des périodes de sécheresse plus fréquentes et plus intenses qu'au début du siècle.<sup>379</sup> Des pluies moins fréquentes limiteront la production de cultures agricoles (certaines d'entre elle ne pouvant se faire sans ressources hydrauliques) et demanderont de faire appel davantage aux systèmes d'irrigation.<sup>380</sup> Par ailleurs, on estime que suite aux longues périodes de sécheresse, les sols subiront une forte dégradation. Parallèlement, des incendies plus fréquents augmenteront les risques de désertification.<sup>381</sup> Si la tendance actuelle se vérifie, les changements climatiques affecteront de manière drastique la sécurité alimentaire du Liban. De fait, cela réduiraient la productivité agricole et pénaliserait ses performances économiques.<sup>382</sup>

**Le changement climatique aura pour conséquence d'exacerber les inégalités sociales.** Ainsi, selon le Ministère de l'Environnement, entre 2015 et 2020, les émissions globales de

CO<sub>2</sub> feront baisser le PIB du Liban de 3%.<sup>383</sup> D'autres simulations indiquent que le changement climatique aura des répercussions sur les foyers libanais. Ainsi, on estime que d'ici à 2030, ils devraient subir en moyenne une baisse de leurs revenus d'environ 336 dollars.<sup>384</sup> Ce qui représente une baisse par année et par habitant de 4%. En outre, les ménages ruraux seront plus impactés que les ménages urbains par une économie moins performante.<sup>385</sup> Les changements climatiques renforceront donc les inégalités. Ainsi, les foyers, fois ruraux ou urbains, dont les revenus sont élevés, ne ressentiront l'impact de cette baisse aussi fortement que les ménages les plus démunis. Les inégalités seront également régionales.<sup>386</sup> Ainsi, une évaluation des effets du changement climatique souligne que Nabatieh et le Sud Liban souffriront davantage du ralentissement du rendement agricole et des déficits (produits non consommables). Alors que le Mont Liban et Beyrouth seront davantage épargnés (cinq fois plus de déficit à Nabatieh et au Sud Liban).<sup>387</sup>

**Le Liban doit donc veiller à améliorer ses systèmes d'alerte anticipée.** Le secteur agricole libanais se révèle particulièrement vulnérable face au changement climatique ou au mauvais temps hivernal (grêle, gel, inondations et orages). Cela conduit à de rendements et des élevages moins performants.<sup>388</sup> Grâce aux données récoltées parmi les 12 stations météorologiques situées dans tout le Liban, l'IRAL dispose d'un système d'alerte qui peut anticiper ce type de situation. Ce système enregistre et mesure les précipitations, la vitesse du vent, l'humidité et d'autres facteurs climatiques.<sup>389</sup> Ces données sont diffusées au Liban par la radio et la télévision. Une application pour les smartphones a été lancée récemment par l'IRAL. Il s'agit d'un système d'alerte destiné aux agriculteurs.<sup>390</sup>

---

5000 utilisateurs ont téléchargé cette application.<sup>391</sup> Cependant, en l'absence d'un réseau national fondé sur les risques, les contrôles transfrontaliers antiparasitaires et ceux des maladies restent insuffisants.<sup>392</sup>

## DÉVELOPPER ET PROTÉGER

**Les pratiques agricoles sont conventionnelles mais nécessitent d'être améliorées (notamment au moment de la récolte).** Les traitements et les méthodes de stockages (de mauvaise qualité) et souvent inadaptés nuisent au secteur agricole libanais. Seuls les pommes, pomme de terre, les raisins et les poires bénéficient d'équipements de stockage frigorifiques. Toutefois, ils sont loin de ne répondre pas aux normes internationales.<sup>393</sup> En outre, les contrôles phytosanitaires et les mesures de sécurité alimentaire sont généralement insuffisants.<sup>394</sup> La lutte contre les mauvaises herbes repose sur les pesticides et le travail des sols. Au sein des moyennes et grandes exploitations agricoles, la production de céréales a tendance à être mécanisée. Par ailleurs, dans ces exploitations, la culture des arbres fruitiers et des légumes s'inspirent des méthodes de l'agriculture d'agriculture intensive et un système d'irrigation par submersion.<sup>395,396,397</sup>

**Actuellement, le Ministère de l'Agriculture développe des réglementations pour encourager les bonnes pratiques agricoles.** Or, à défaut d'un renforcement des capacités institutionnelles ou de l'adoption d'un cadre réglementaire, le MdA ne pourra pas fournir des conseils suffisamment efficaces pour les agriculteurs.<sup>398</sup> Par ailleurs, des projets pilotes (introduisant des normes) ont vu le jour afin de réduire les traces de pesticides et d'améliorer la qualité des produits dans certains secteurs comme par exemple celui de la vigne.<sup>399</sup> En outre, certaines règles ont été introduites par le MdA concernant l'importation de pesticides et

de fertilisants (une liste des molécules interdites a été diffusées), la mise en bouteille et l'étiquetage et l'impression d'instructions sur les étiquettes des produits afin que le consommateur puisse les utiliser sans risque.<sup>400</sup> Le deuxième plan d'action (Course of Action II) du MdAS souhaite, par ailleurs, poursuivre le développement des bonnes pratiques agricoles mentionnées. A cet effet, il souhaite notamment développer la formation d'agents chargés de diffuser largement ces bonnes pratiques (vulgarisation) mais également des agriculteurs et des inspecteurs. Enfin, il souhaite également renforcer la certification qualité et les programmes incitant les agriculteurs à développer ces bonnes pratiques.<sup>401</sup>

**La sécurité alimentaire au Liban est un enjeu majeur qui concerne aussi bien les consommateurs que les exportateurs (leur compétitivité est en jeu).** La sécurité alimentaire est gérée par une pléthore d'acteurs publics (ministères, institutions publiques) sans aucune cohérence ou vision globale. Cela ne permet donc pas de réaliser un cadre permettant de réaliser « la philosophie de la ferme à l'assiette » (Cf. Figure 30).<sup>402</sup> Or, un niveau de sécurité sanitaire efficace est vital afin que les libanais puissent exporter leurs produits vers des états où des contrôles sanitaires très stricts sont mis en œuvre.<sup>403</sup> Certaines règles et institutions internationales existent au Liban. Parmi lesquelles, on peut citer l'analyse des dangers et points critiques pour leur contrôle (HACCP) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui est un organisme imposant une gestion standardisée et des normes au niveau international (comme par exemple ISO 22000 : 2005 ou l'ISO 9001 : 2000). Il existe également des institutions de contrôle qui ont été développées localement comme l'Institut des normes libanaises (LIBNOR). Cet établissement placé sous la tutelle du Ministère de l'industrie

est chargé de fixer les normes nationales.<sup>404</sup> Toutefois, on constate que ces normes sont peu respectées et qu'un manque de transparence persiste (absence de traçabilité) notamment concernant les résidus présents certains produits libanais. Ce qui les empêche donc d'être exporter vers l'Europe.<sup>405</sup>

**Le Liban a récemment adopté une loi sur la sécurité des produits alimentaires visant à réformer domaine.** Cette loi s'applique à tous type d'aliments et de boissons mais également aux aliments transformés.<sup>406</sup> Cette loi décrit notamment les procédures à respecter en matière de sécurité sanitaire par les fermes et les transporteurs de produits alimentaires. Elle crée également des numéros garantissant la traçabilité des produits et permettant de tenir des registres.<sup>407</sup> Enfin, cette loi pose les règles en matière de gouvernance et confie les questions relatives à la sécurité sanitaire à la Commission pour la sécurité alimentaire au Liban, une institution impliquant différents acteurs.<sup>408</sup> Cependant, à ce jour, le gouvernement libanais n'a toujours pas nommé les membres de cette Commission et cette loi n'a pas encore été promulguée.<sup>409</sup>



1: MoA: Ministère de l'Agriculture. 2: MoPH: Ministère de la Santé Publique. 3: MoE: Ministère de l'Économie. 4: MoF: Ministère des Finances. 5: CLEA : Commission Libanaise pour l'Énergie Atomique. 6: CNRS: Conseil National de la Recherche Scientifique 7: MoT: Ministère du Tourisme

Figure 30: Acteurs Clés de la Sécurité Alimentaire au Liban. (Source: El-Jardali et. al, 2014)



---

## 6. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

La sécurité alimentaire et nutritionnelle se trouve aujourd'hui à un tournant au Liban. De fait, il doit faire face à un défi majeur: « améliorer, stabiliser et développer l'accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le territoire libanais tout en parvenant à accomplir d'ici 2030 les ODD2».

Si nous ajoutons à cela que le Liban traverse actuellement la plus longue et la plus importante crise migratoire au monde, la réalisation de ses objectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle devient urgente et nécessaire. Le Liban dispose d'un réseau d'approvisionnement en aliment dont le fonctionnement efficace a été prouvé. Ce réseau est capable de s'adapter aux besoins alimentaires des libanais et des populations réfugiées. Cependant, il est nécessaire d'envisager ce qui arriverait si une inflation, similaire à celle de 2007-2008, devait se reproduire aujourd'hui avec 1,5 millions personnes supplémentaires à nourrir (réfugiés) et des centaines de milliers de libanais vivant sous le seuil de pauvreté.

Afin de protéger le Liban des effets pervers d'une telle crise, il est impératif que tous les acteurs concernés collaborent pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Afin d'atteindre ses objectifs, il ne suffira pas de trouver des solutions au conflit syrien ou à la crise des réfugiés. En effet, il sera également nécessaire de trouver des solutions pour accroître l'emploi, la protection sociale sociale ou le développement. Ces questions nécessitent une prise en charge sur le long terme.

### DÉVELOPPER UN SOCLE DE CONNAISSANCES NÉCESSAIRE À LA MISE EN PLACE D'UNE ACTION STRATÉGIQUE MENER UNE ACTION

La première étape vers la résolution d'un problème - notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle – vise à le définir notamment par rapport à son contexte local. Le Liban ne peut plus agir dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sans une Stratégie véritable de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SSAN) claire, détaillée et multipartite.

*Le Liban dispose d'une chaîne d'approvisionnement tellement efficace qu'elle a été capable de s'adapter et de fournir les ressources alimentaires supplémentaires nécessaires pour couvrir les besoins des libanais et des réfugiés.*

Il existe déjà des organismes multipartites tels que le Groupe de Travail sur la Sécurité du Secteur Alimentaire (GTSSA), coordonné par le Ministère de l'Agriculture, dont les efforts ont une portée limitée et ne permettent pas de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour améliorer la sécurité alimentaire.

Il est donc essentiel d'adopter une SSAN globale qui prenne en considération les quatre dimensions de la sécurité alimentaire ainsi que les liens de celle-ci avec la pauvreté, l'agriculture, la protection sociale et le développement. Dès lors, les programmes et les actions à développés doivent traiter des différentes causes à l'origine de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils doivent également passer d'une approche basée sur les besoins à une approche basée sur les droits.

Afin de traiter au mieux les enjeux liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Liban a besoin connaître précisément sa population, son



1. ENQUÊTE NATIONALE SUR LA PAUVRETÉ
2. ENQUÊTE NATIONALE SUR LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION
3. ENQUÊTE NATIONALE SUR LES DÉPENSES ET LES REVENUS
4. ENQUÊTE SUR LA FORCE DE TRAVAIL ET LES CONDITIONS DE VIE DES FOYERS (TRAVAIL ILLÉGAL INCLUS)
5. RAPPORTS SUR LES OPPORTUNITÉS EN MATIÈRE DE PRODUCTION ÉCONOMIQUE (ÉTUDE DE SOUS SECTEURS SPÉCIFIQUES)
6. ENQUÊTE SUR LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX (LES CHIFFRES DE LA CONCURENCE)
7. ENQUÊTE SUR LES OPPORTUNITÉS DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL (PARTICULIÈREMENT SUR LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE)
8. MISE EN PLACE D'UN REGISTRE RECENSANT LES AGRICULTEURS
9. ENQUÊTE SUR LA GESTION DE L'EAU
10. ENQUÊTE SUR LES POPULATION A OU À RISQUE

Figure 31: Études Recommandées en Matière de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

taux de pauvreté, son marché du travail et ses ressources. Concrètement, cela signifie que le pays devra se doter des outils, définis à l'échelle nationale, qui permettront de mesurer et d'évaluer les résultats obtenus en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ces outils devront, par ailleurs, prendre en compte la définition officielle et reconnue à l'échelle internationale du concept de sécurité alimentaire. En outre, il sera également nécessaire que l'État libanais et ses bailleurs soutiennent le développement d'outil statistiques au Liban afin d'identifier les différents groupes touchés par la l'insécurité alimentaire. Enfin, un certain nombre d'études devront être menées afin d'établir des

critères d'évaluation qui permettront de suivre les progrès réalisés, et également les limites rencontrées. Bien qu'elle soit incomplète, la liste suivante suggère quelques-unes des études (Figure 31), qui pourront aider à établir une base d'indicateur et d'agir contre la faim au Liban.

## ÉTABLIR UN SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

Le Liban devra également revoir son système d'aide actuellement, fondé sur des subventions et opérer une transition vers un programme social ciblé qui conduira à la création d'un système de protection sociale universelle applicable au niveau national. Au

---

regard de la diversité des populations réfugiées et des communautés d'accueil, le financement de ce système de sécurité sociale ne peut dépendre uniquement du gouvernement libanais. En outre, le Liban ne supporter, sans aucune aide extérieure, le poids que représentent les réfugiés sur son économie.

Par ailleurs, afin de financer ce dispositif de protection sociale, le Liban devra petit à petit suspendre ses subventions et réformer son système fiscal. Les impôts dégressifs devront constituer une exception et plus la norme. De fait, le Liban ne peut plus continuer à taxer lourdement les foyers les plus démunis. Le Liban veillera également à intégrer un système de taxation progressif, à augmenter l'assiette fiscale tout en encourageant la régulation du marché du travail. Parallèlement, les agences et institutions internationales devront continuer à soutenir la politique d'accueil et encadrement des réfugiés (palestiniens et syriens). Les institutions internationales devront notamment lui fournir l'expertise technique essentielle à la création d'un système de protection sociale destiné aux réfugiés. Enfin, la résolution des conflits qui sont à l'origine de la présence des réfugiés au Liban, il conviendra de concentrer tous les efforts nécessaires à la résolution des conflits .

## UNE POLITIQUE ÉQUILBRÉE

La gestion des politiques commerciales, agraires et environnementales constituera un point déterminant dans la stratégie globale adoptée par le Liban en matière de sécurité alimentaire. Pour mettre en œuvre les réformes nécessaires, le Liban devra adopter les orientations qui permettront d'augmenter l'accès aux ressources nutritionnelles et alimentaires. Il sera également nécessaire de limiter la volatilité des prix et de l'offre.

Si, le Liban ne parvient plus à subvenir à ses propres besoins nutritionnels prochainement, il

doit néanmoins veiller à renforcer sa souveraineté alimentaire en institutionnalisant des mécanismes de contrôle et des politiques nécessaires.<sup>410</sup> Assurer sa souveraineté alimentaire et atteindre les ODD2 impliqueraient donc d'adopter des choix stratégiques concernant les secteurs et produits alimentaires locaux. Cela permettra de limiter à long terme la dépendance du Liban l'égard des produits alimentaires importés et de développer un marché avec des produits locaux accessibles. De plus, cela impliquerait de développer la mise en œuvre d'une stratégie nationale visant à rationaliser la production locale, grâce à des politiques commerciales durables, particulièrement dans les secteurs logistiques, et des ressources hydrauliques notamment l'eau. Il conviendra également de rationaliser les coûts.

Actuellement, le marché agroalimentaire au Liban où les importations sont gérées par un groupe d'acteurs limités et au sein duquel la chaîne de valeur favorise les revendeurs aux dépens des producteurs et des consommateurs ne permet pas au Liban d'atteindre ses ODD2.

À l'inverse, un marché encourageant une compétition saine entre les denrées alimentaires cultivées localement et celles importées permettrait aux consommateurs d'accéder à des produits plus accessibles financièrement. À cet effet, le marché doit faciliter l'adoption de réformes qui permettrait d'accroître le nombre d'acteurs chargés d'importer les produits alimentaires (diversification de l'offre pour un même produit). De cette façon, le risque de monopole sera réduit et les réserves alimentaires augmenteront. Cela aura également un impact sur les prix des denrées alimentaires qui devraient donc baisser. Cette ouverture à la concurrence permettra également au Liban d'être plus autonome vis-à-vis du marché extérieur. Augmenter les réserves alimentaires, grâce aux importations, conduira le Liban à restructurer ses capacités d'importa-

---

tion et sa compétitivité logistique. Cela est d'autant plus important au regard des coûts élevés que représentent l'importation de denrées alimentaires. De fait, au Liban, ces coûts sont considérablement plus importants que dans n'importe quel état de la région. En outre, l'ouverture du marché à d'autres importateurs de produits alimentaires ne devrait pas empêcher le Liban de veiller à accroître sa productivité et de sa compétitivité. Cette approche est défendue dans « le plan d'action II » du Ministère Libanais de la Stratégie Agricole pour la période 2015-2019. (Mofas)

L'ouverture du marché agroalimentaire, sans veiller à accroître la compétitivité du secteur agricole local pourrait nuire à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Liban. Ainsi, le Liban risquerait d'être davantage dépendant sur le plan alimentaire, et donc, plus vulnérable suite à la hausse des prix (en raison de l'inflation) des produits importés. Dès lors, la levée des restrictions commerciales sur les produits alimentaires, nécessaires pour rejoindre l'OMC, doit prendre en considération les différents scénarios concernant les prix et l'approvisionnement local. Avant de lever ces restrictions, le Liban devra, dans un premier temps, adopter une série de lois lui permettant d'adhérer à l'OMC. Ainsi, une loi sur la compétition économique, une loi sur la régulation des marchés ou encore visant à empêcher le développement d'oligarchie et fixant le prix des denrées alimentaires seront nécessaires.

## SÉCURISER LE MARCHÉ LOCAL

Paradoxalement, on constate qu'en matière de sécurité alimentaire, les personnes qui y sont le plus exposées vont réduire, dans un

premier temps, leur consommation de nourriture riche en micronutriments (fruits et légumes). Dès lors, ils s'exposent au risque de carences en micronutriments et de maladies chroniques. Cette situation est d'autant plus paradoxale que ces produits (les fruits et les légumes) poussent en abondance au Liban. Le Liban devrait donc en priorité s'atteler à identifier les domaines de production agricoles qui sont essentiels localement. Le Liban est déjà auto-suffisant dans certains secteurs agricoles. Dans un second temps, le Liban visera à réduire la dépendance du pays et donc sa vulnérabilité alimentaire.

Afin d'aider les plus démunis et leur permettre de se nourrir convenablement, les responsables politiques doivent être moins restrictifs concernant l'accès à l'exploitation de la terre et permettre aux réfugiés de prendre part aux travaux agricoles. Les réfugiés pourraient ainsi produire les aliments dont ils ont besoin quotidiennement. Actuellement, plusieurs projets-pilotes sont développés grâce aux organisations qui travaillent activement sur le terrain avec les réfugiés. On peut citer par exemple, le cas des cuisines collectives ou encore des micro-jardins.<sup>411</sup>

Cependant, ces projets pourraient avoir un impact plus important si le gouvernement libanais délivrait les autorisations permettant aux réfugiés de construire des structures temporaires et de cultiver des fruits et légumes riches en micronutriments et d'élever de la volaille ou du bétail. Ces actions nécessiteront que parallèlement les inspections et la surveillance des services vétérinaires. Des campagnes de vaccinations des animaux d'élevage se développent, afin d'éviter la transmission d'épidémie. Parallèlement, la levée des restrictions concernant l'accès à l'emploi des réfugiés, particulièrement dans le secteur agricole, devrait améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et soutenir le secteur agricole.

---

L'option consistant à mettre en place des mécanismes renforçant la gestion des risques liés à l'importation et permettant de stocker une plus grande quantité de produits dépendants de l'importation. Le blé, le sucre et d'autres produits de base qui sont importés au Liban, pourront être stockés et gérés grâce à des dispositifs « de fourchette de prix » (cela signifie qu'il y aura un tarif minimum et un tarif maximum imposé). Ce dispositif permettra d'augmenter les stocks et limitera la hausse du prix des denrées alimentaires.<sup>412</sup>

En outre, l'installation d'une réserve rotative de céréales, impliquant la participation du secteur privé, pourrait être une démarche intéressante à étudier. De fait, le secteur privé est responsable de la majorité de la transformation des céréales au Liban. Par ailleurs, le gouvernement libanais devrait à la fois encourager l'augmentation de ses stocks mais également veiller à améliorer la qualité de ses installations de stockage, qui s'avèrent vieillissantes. Le surplus résultant de cette stratégie devrait permettre de réduire les prix des denrées élémentaires de base (les céréales, le blé). Par ailleurs, même si des risques persisteront, acheter des produits alimentaires élémentaires en quantité dans le futur offrira des garanties qui pourront s'avérer efficaces en termes d'estimation des prix et des stocks.<sup>413</sup>

Le Liban veillera également diversifier ses sources de blé, qui, pour le moment, proviennent essentiellement d'une seule région, la Mer Noire.<sup>414</sup> Cependant, il n'est pas encore prouvé que la diversification des moyens d'approvisionnement du Liban ait un effet tangible sur les prix. Cependant, cela pourrait éviter au Liban d'être ultradépendant vis-à-vis de son approvisionnement en blé.<sup>415</sup>

Une meilleure gestion des risques liés à l'importation implique de mettre à jour des stratégies d'approvisionnement, de nouveaux accords com-

merciaux et des procédures efficaces d'appels d'offres.<sup>416</sup> En harmonisant les standards de la sécurité alimentaire et en appliquant des standards internationaux aux contrôles phytosanitaires, le Liban pourrait appliquer rapidement les procédures qui réduiront le coût global et les charges liés au transport du blé.<sup>417</sup>

## UNE AGRICULTURE À FAIRE REVIVRE

Un pays du Moyen-Orient disposant d'autant de moyens de subsistance ne devrait pas négliger les atouts dont il dispose. En effet, si le pays veut d'atteindre une sécurité alimentaire et nutritionnelle plus importante ou ses ODD2, il devra se pencher sur les raisons principales à l'origine du recul de l'agriculture au Liban et les combattre. Le pays dispose d'une stratégie globale sur laquelle, il peut d'ores et déjà s'appuyer. Il s'agit du plan d'action du Ministère Libanais de la Stratégie Agricole (MoFAS) pour la période 2015-2019. Ce plan d'action comprend huit points qui, s'ils sont mis en œuvre, s'avéreront essentiels à la réalisation des ODD2.

Sans véritable règle juridique, aucun secteur ne peut se développer. C'est la raison pour laquelle le Liban doit adopter une loi formalisant un registre des agriculteurs en activité sur son territoire. Une fois ses agriculteurs recensés, il sera possible de leur fournir les prestations sanitaires et sociales adaptées à leur secteur. Parallèlement, la création d'un registre des agriculteurs libanais renforcerait la traçabilité phytosanitaire et de décourager les agriculteurs ne respectant pas ces règles. Actuellement le MoA dispose actuellement de centres qui offrent un service de conseils (MoAS Course of Action II). Par ailleurs, il prévoit d'améliorer le niveau de vie des petits exploitants agricoles en leur permettant d'accéder à des financements (MoAS Course of Action II).

À court terme, les petits exploitants agricoles devraient avoir accès à un système de Transfert

---

Conditionnel en Espèces (TCE). Ce système a prouvé son efficacité en matière de lutte contre la pauvreté, et a permis d'accomplir des objectifs en matière de développement importants.<sup>418</sup> La mise en œuvre de tels transferts nécessitera de former les petits exploitants au NPTP. Ils devront également s'enregistrer auprès du MoA, adhérer à une coopérative ainsi qu'à une future coopérative de crédit agricole (comme prévu par le MoAS). L'adoption de l'ensemble de ces réformes permettra de légaliser davantage ce secteur. En outre, cela généralisera, et d'encadrera la protection sociale et augmentera les recettes fiscales. Afin que ces réformes soient efficaces, les petits exploitants devront être capables de s'organiser et de mener les négociations nécessaires pour augmenter leur pouvoir vis à vis du marché agricole. Une analyse et une adaptation des lois encadrant coopératives devraient être sérieusement prises en compte afin de faciliter la mise en œuvre de ce processus. Cette loi permettra d'éviter la politisation de la création de coopératives agricoles, et d'établir un plan juridique claire concernant les mécanismes de financement qui sont d'ores et déjà régulés par le MoA.

Comme les agriculteurs seront davantage organisés et qu'ils auront la possibilité d'accéder à des services d'encadrement, les coûts de productivité devraient baisser. Une réduction des coûts de base devrait également être envisagée, tout particulièrement depuis que le matériel en provenance de Syrie est moins accessible. Pour obtenir des coûts de production plus bas, le Liban devrait investir davantage dans les programmes de diversification des semences menés par l'Institut de Recherche Agronomique Libanais (IRAL). Ces programmes permettrait de développer des variétés adaptées au climat libanais et accroître les rendements. Une fois que les variétés sont produites localement, il conviendra d'intégrer

l'IRAL au Mofa afin de soutenir les agriculteurs et de renforcer le rôle de cette structure.

## PLUIE ET SOL

Sans terre, aucun renouvellement du secteur agricole n'est possible au Liban. À cet égard, les constructions anarchiques et l'absence de planification urbaine doivent cesser. Or, si le Liban a adopté un Plan Directeur National pour l'exploitation des terres, il n'a pas encore pris d'initiative pour sonder et renforcer le recensement et la répartition des terrains cultivables. Sans cette réforme essentielle, aucune décision concernant l'octroi de terres destinées aux exploitants agricoles et permettant d'augmenter la production ne peut être envisagée. Ainsi, les économies nécessaires seront certainement sacrifiées au profit d'une dégradation incessante de l'environnement et d'une altération des écosystèmes naturels et des paysages qui ont fait la renommée du Liban.

Des projections scientifiques prouvent qu'une baisse des précipitations et des risques important de sécheresse devraient se développer au Liban. Dès lors, il est nécessaire de prendre des mesures afin de minimiser les effets ces risques climatiques sur l'agriculture libanaise. Le gouvernement libanais doit prendre une mesure préventive visant à : établir un fonds mutualisé d'assurance pour couvrir les désastres naturels (MoAS Course of Action V). Ce fonds devrait être utilisé pour lutter contre les aléas de la production et protéger les petits producteurs des fluctuations météorologiques et des catastrophes naturelles.

Sans ressources hydrauliques, l'agriculture peut disparaître au Liban. D'autant plus que ses réserves hydrauliques baissent régulièrement. Tout comme le MoAS, l'État libanais a déjà rédigé une Stratégie Nationale pour le Secteur de l'Eau (SNSE) et veiller sérieusement à son application afin d'atteindre ses ODD avant 2030. Les retards

---

constatés dans l'adoption des réformes juridiques et institutionnelles nécessaires (prévues par la loi 221 promulguée en 2000), doivent être rattrapés, sans plus attendre. En redoublant d'efforts, et en instaurant des nouvelles garanties institutionnelles qui permettront de faciliter la coordination entre les différents acteurs concernés.<sup>419</sup> Une attention particulière devrait être renforcée à la coordination entre le Ministère de l'Énergie et de l'Eau et le Conseil du Développement et de la Reconstruction (CDR) afin de dépasser les blocages institutionnels et les conflits politiques.

L'utilisation des ressources hydrauliques pour irriguer des cultures devra être complètement repensée et réorganisée selon la SNSE, dans le but d'atteindre les ODD2 et de veiller à une utilisation durable des ressources en eau au Liban. Plutôt que de se baser sur des stratégies datées d'une dizaine d'années, il serait préférable de trouver en priorité des solutions innovantes et de développer une gestion localisées (qui existent pour le moment uniquement de manière informelle).

L'utilisation de ressources hydrauliques destinée à l'irrigation devra aboutir à une réforme globale de la sécurité alimentaire au Liban. Développer un système délivrant les produits issus des fermes aux consommateurs sera, par ailleurs, essentiel afin de s'assurer que les produits agricoles locaux puissent être consommés en toute sécurité et vendus tant sur le marché local qu'à l'international. Un tel procédé aura une réelle valeur ajoutée au sein de la chaîne de production. Cette nouvelle loi sur la sécurité alimentaire prouve qu'il est urgent d'agir dans ce domaine. Toutefois, si cette loi n'est pas appliquée strictement, ces réformes ne pourront aboutir et resteront vaines.

## EMPLOIS ET SÉCURITÉ

Ces réformes, essentielles à la baisse des prix des denrées alimentaires et à l'amélioration de

l'approvisionnement ne pourront aboutir si elles ne prennent pas en considération la production des denrées alimentaires et n'améliorent pas la nutrition. Parallèlement, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux devront se focaliser sur les moyens accordés aux plus démunis afin qu'ils puissent se nourrir convenablement. Par ailleurs, un équilibre et une synergie doivent d'être trouvés, entre les initiatives que doit appliquer le gouvernement et les réformes visant les citoyens libanais et celles qui sont destinées aux réfugiés. Parallèlement, les programmes en faveur des réfugiés devront se répartir entre les réfugiés palestiniens de Syrie, les réfugiés palestiniens du Liban et les réfugiés syriens.

De fait, il est clairement prouvé que les réfugiés sont les individus au Liban qui souffrent le plus de d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Dès lors, les actions à leur égard devront être en priorité centrées sur la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Les libanais ont également, besoin d'actions renforçant leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, et garantissant une plus grande mobilité sociale et une meilleure répartition des richesses.

Les organisations internationales impliquées dans le soutien apporté aux réfugiés syriens devront poursuivre à développer leurs actions humanitaires sur le terrain afin d'atteindre des objectifs de développement plus large et qui bénéficieront au Liban et à sa population. Des programmes de sécurité alimentaire très importants sont appliqués par des acteurs gouvernementaux - notamment le Programme national de lutte contre la pauvreté. Toutefois, ces programmes ont besoin d'intégrer des éléments qui renforceront l'économie locale et le pouvoir des petits producteurs sur le marché agricole.

---

De fait, l'une des réformes institutionnelles les plus importantes à réaliser, demeure le régime de protection sociale. À cet égard, des institutions telles que la CNSS et le MoPH ont besoin d'être soutenues. Cependant, c'est notamment le Programme national luttant contre la pauvreté qui a besoin d'être renforcé et amélioré. Certaines initiatives prouvent qu'il existe une réelle volonté politique pour avancer à court et moyen terme dans ce sens.<sup>420</sup>

Par ailleurs, le contrôle des ressources effectués par le NPTP doit être amélioré afin de réduire les erreurs d'exclusion et d'inclusion, qui peuvent parfois atteindre jusqu'à 36 et 70 pour cent.<sup>421</sup>

En adoptant un projet avec des objectifs sur le long terme, les prestations proposées par le NPTP finiront par être rationalisées autour d'un système de prestations sociales unifiées destiné à l'ensemble des citoyens libanais. Cette réforme est nécessaire à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

À un niveau macroéconomique, les moyens d'accès à l'emploi visant à la fois les libanais et les réfugiés devront également être au cœur des programmes visant à réduire la pauvreté au Liban.

Pour réaliser cet objectif, le Liban devra établir des programmes efficaces et adapter au marché du travail local. Des indicateurs seront chargés d'évaluer les incompatibilités entre les besoins du marché du travail et la réussite sur le plan éducatif (nombre de jeunes diplômés, qualifiés). Les indicateurs porteront, en outre, une attention particulière sur les employés qui sont le moins rémunérés – (par exemple les femmes et les jeunes). La protection exercée actuellement dans le cadre du droit du travail devra être approfondie. En effet, il est nécessaire d'améliorer le système de protection social existant, d'accroître la régulation du marché du travail et d'augmenter peu à peu les recettes fiscales qui financeront cette réforme.

Le LCPR fournit déjà un cadre permettant d'atténuer les effets négatifs du conflit syrien et de la crise des réfugiés sur l'emploi au Liban. Lors de la première année de son application 970 000 libanais en situation de vulnérabilité ainsi que des réfugiés syriens et palestiniens ont reçu une aide alimentaire. Par ailleurs, 10 000 personnes ont pu être employées dans des secteurs d'activité permettant de générer des ressources rapidement, et 164 microentreprises ou microcoopératives ont été créées.<sup>422</sup> Si ces réussites sont exemplaires, ils ne faut pas pour autant minimiser l'ampleur de la crise syrienne. Ainsi, les bailleurs internationaux doivent financer en priorité sur ce type de projets. Le transfert de compétences et l'accès à la formation des réfugiés sont particulièrement importants. De fait, les réfugiés pourront se servir des compétences acquises au Liban lorsqu'ils pourront retourner dans leur pays d'origine et voudront le reconstruire. Par ailleurs, le Liban devra faire davantage d'efforts pour lever progressivement les restrictions d'accès à l'emploi dans certains secteurs pour les réfugiés. La levée de ces restrictions créera une politique de l'emploi qui renforcera la sécurité alimentaire et nutritionnelle des réfugiés.

Certains projets d'intérêts généraux ont déjà un impact positif sur les conditions de vie des communautés réfugiés. Les autorités locales sont, d'ailleurs, très intéressées par le fait que de telles projets s'inscrivent dans le cadre d'infrastructures locales.

Sous le LCRP, près de 200 municipalités ont déjà reçu le soutien dans le domaine du renforcement des capacités et des ressources humaines.<sup>423</sup> En outre, 156 projets communautaires et municipaux visant à réduire la pression exercée par la crise des réfugiés sur les ressources publiques et sur le marché de l'emploi ont vu le jour.<sup>424</sup> Forts de ces succès, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ont désormais besoin d'organi-

---

ser leurs actions, en fonction de leurs missions, et de renforcer les activités, qui permettront rapidement d'obtenir des ressources. Le développement de telles activités aura un impact positif sur la situation alimentaire et nutritionnelle et créera des emplois pour les libanais et les réfugiés (situation gagnants-gagnants).

Par ailleurs, l'amélioration des programmes consistant à produire des fruits et légumes dans des coopératives agricoles libanaises fait de petits producteurs constituerait un réel atout. De fait, ces coopératives pourraient employer de la main-d'œuvre syrienne et lui faciliter l'accès aux denrées alimentaires à travers des épiceries qui feraient, partie du programme de bons d'achats alimentaires.

En outre, il est essentiel de lutter contre les déficits en micronutriments. Il conviendra également d'accorder une attention particulière à la lutte contre l'obésité. De fait, on observe une transformation du régime traditionnel libanais/méditerranéen qui évolue vers un régime plus riche en sucres, en graisses et en plats préparés. Dès lors, il sera donc nécessaire de promouvoir un mode de vie plus sain et de mener des campagnes d'informations alertant sur les effets toxiques provoqués par l'obésité et la prise de poids, qui sont en augmentation constante au Liban.

On peut obtenir des résultats nutritionnels grâce à ces programmes s'ils ciblent, par exemple, les repas pris dans les établissements scolaires et les types d'aliments consommés. Toutefois, ces résultats seront sans effets si un mode de vie plus sain et une alimentation plus équilibrée ne font pas partie intégrante du programme éducatif au Liban (pour les enfants libanais et syriens). Les parents devront également être sensibilisés à ces questions car ils participent eux aussi à l'éducation des enfants et peuvent empêcher le développement de maladies chroniques.

En s'intéressant à la nutrition des enfants, on s'aperçoit que des efforts doivent être poursuivis. Ainsi, il conviendra de s'assurer que les enfants reçoivent un suivi nutritionnel adéquat durant les 1 000 premiers jours de leurs vies. Afin de promouvoir des pratiques optimales concernant l'alimentation du nourrisson, un programme national soutenant l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (Loi 47/2008) devra être adopté et suivi attentivement. Une attention permanente sera apportée face au risque de malnutrition infantile à travers la mise en œuvre de programme de prévention et une attention particulière accordée à l'alimentation des nourrissons durant les 1 000 premiers jours de leur existence. De plus, il serait salubre d'institutionnaliser la gestion des cas de malnutrition aiguë au sein d'un système médical libanais. La capacité à prendre en charge certains problèmes médicaux spécifiques ainsi que les cas de malnutrition doit être maintenue.

Le programme de prévention des maladies non transmissibles du Ministère de la Santé (2016-2020) comporte déjà des éléments permettant de renforcer les compétences institutionnelles, de développer les standards en matière de prévention et de recherche, de contrôler les résultats ainsi que certaines réalisations (comme par exemple : l'initiative écoles saines, villes saines).<sup>425</sup> S'assurer de l'accès équitable à ces services préventifs et curatifs sera essentiel afin de protéger les individus en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cela permettra également d'éviter que les personnes les plus vulnérables doivent faire face à des maladies chroniques. De fait, cela ne ferait que renforcer leur vulnérabilité (pauvreté, insécurité alimentaire).

---

## LA RÉUSSITE DÉPASSE LES INTÉRÊTS INDIVIDUELS

L'alimentation et la nutrition sont des droits fondamentaux. Alors que le Liban accueille sur son territoire des réfugiés qui représentent près de 25 pour cent de sa population, il mérite particulièrement d'atteindre ses ODD et d'abolir les situations de famine définitivement. Cependant, le Liban ne pourra y parvenir sans la participation et l'implication de tous les acteurs concernés, que ce soit le gouvernement, les acteurs du secteur privé ou de issus de la société civile. Tous ces acteurs ont largement développé des cadres analytiques, des plateformes et des stratégies nécessaires à l'accomplissement des ODD2. Il ne reste plus qu'à les appliquer sur le terrain.

Le Liban a déjà franchi une étape cruciale et ne peut se permettre de rester inactif. La capacité du Liban à atteindre ses ODD2 est réelle. Le Liban dispose des programmes, des stratégies et ressources nécessaires à la réalisation de cet objectif. Désormais, tout ce dont le Liban a besoin c'est d'une volonté politique réelle qui dépassera certains clivages (opinions politiques) qui ont pendant, longtemps, empêché les libanais d'accéder à la sécurité alimentaire et nutritionnelle qu'ils méritent.



UNHCR  
The UN Refugee Agency

WFP  
wfp.org



---

## 7. ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE

### LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Ce rapport analytique a été mené conformément aux « Objectifs du Développement Durable 2 » (ODD2). Il va également dans le sens du soutien apporté par le PAM et la CESAO au gouvernement libanais pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au Liban.

#### Cinq objectifs principaux ont guidé cette étude:

- Établir une analyse commune et globale de la situation libanaise en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette analyse est fondée sur le « Défi Faim Zéro » et les ODD 2 ;
  - Évaluer les avancées qui ont pu être possibles grâce à l'adoption de programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des femmes, des hommes, des adolescents (filles et garçons). Il conviendra également d'analyser les améliorations à apporter en termes d'action, de ressources disponibles et de capacités institutionnelles ;
  - Fournir une vision générale des ressources potentiellement disponibles concernant le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Liban ;
  - Évaluer et hiérarchiser les actions menées par le gouvernement (et les autres acteurs) afin d'identifier les réformes à mettre en œuvre prioritairement et les difficultés à affronter afin d'atteindre plus rapidement « l'Objectif Faim Zéro ». Il sera également nécessaire de développer une vision globale (types d'actions mises en œuvre, financement) incluant à la fois des acteurs issus du secteur privé et de la société civile.

- Identifier les objectifs et les buts fixés en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle par les programmes nationaux et régionaux destinés à atteindre plus facilement « le Défi Faim Zéro ».

### QUESTIONS DE RECHERCHE

#### Cette étude répond à quatre enjeux majeurs :

1. Quels sont les évolutions et les principaux problèmes que doit affronter le Liban en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ?
2. Quels sont les principaux acteurs impliqués (les bénéficiaires etc) et les plans d'action qui ont été adoptés pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Liban ?
3. Quelles sont les difficultés institutionnelles ou politiques qui pénalisent le Liban dans la réalisation de ses objectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour 2030 ?
4. Quels sont les principaux programmes institutionnels mis en œuvre par des responsables politiques afin que le Liban parvienne à une situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle en 2030 ?

La présente analyse s'appuie sur une méthodologie empirique et pragmatique, qui a été spécialement pensée pour examiner les lacunes institutionnelles observées dans le cadre de la réalisation du Programme 2030 et des Objectifs de Développement Durable 2 (ODD 2).<sup>426</sup>

### LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE SE FONDE SUR :

- L'étude de la documentation se rapportant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les champs universitaires, médiatiques et le secteur de développement. Les documents étudiés se focalisent sur le contexte libanais (ses enjeux en matière de développement) et les moyens que l'état libanais a mis en œuvre pour réaliser les ODD.

---

- Au total 30 entretiens approfondis ont été menés avec des experts locaux et nationaux, des responsables gouvernementaux, des membres des Nations Unies, des représentants d'ONG internationales, des bailleurs de fonds et d'autres acteurs recommandés par le PAM, la CESAO et le conseiller technique du projet (voir l'annexe D pour la liste des organisations qui ont participé aux entretiens les plus importants et aux ateliers de validation).

- Deux groupes de discussion (GD) ont réuni des responsables gouvernementaux, des ONG internationales, des experts en développement, et des membres du Groupe de travail sur la sécurité du secteur alimentaire au Liban.<sup>427</sup>

## CALENDRIER

L'analyse, l'étude, l'élaboration du rapport et l'atelier de validation se sont déroulés sur une période de six semaines (du 2 mars au 15 avril 2016). Un examen liminaire de toute la documentation considérée comme pertinente et l'étude de l'ensemble des documents relatifs au sujet se sont avérés nécessaires.

## LES ODD 2 COMME CADRE DE RÉFÉRENCE

Les objectifs définis par les ODD 2 servent de cadre de référence afin de mesurer les progrès entrepris par le Liban en matière de développement. Ce cadre a permis de simplifier les outils utilisés pour évaluer l'efficacité de la stratégie mise en œuvre par le Liban pour atteindre les ODD 2. Il est nécessaire de préciser que l'équipe de recherche a intégré les cinq objectifs associés aux ODD 2 dans plusieurs questionnaires qui ont servi de base pour mener des entretiens semi-directifs avec les personnes sélectionnées.

C'est sur cette base qu'un cadre analytique a été développé et a permis de procéder à une

évaluation de la situation en termes de sécurité alimentaire (suivie et analyse des actions menées, difficultés rencontrées) au Liban. Dans un premier temps, l'objectif principal était de faire un bilan de l'état actuel de la sécurité alimentaire au Liban. Ce bilan a permis de mesurer les efforts que le Liban devait encore fournir pour atteindre les ODD 2. Par la suite, il s'agissait d'évaluer le contexte local afin que les autorités libanaises et le PAM puissent adopter, entre 2017 et 2020, des mesures, à la fois concrètes et réalisables. Le processus analytique a permis d'identifier les indicateurs les plus pertinents ainsi que les lacunes qui devront être comblées afin de réaliser les ODD2 le plus rapidement possible.

## LA COLLECTE DE DONNÉES

Une équipe de deux chercheurs était chargée de collecter les données primaires. Les données qualitatives ont été recueillies grâce à des entretiens qui ont été analysés selon la « théorie ancrée », connu également sous le nom de « théorie de Glasser-Strauss ».<sup>428</sup>

Après avoir collectées, les données primaires ont été affinées et analysées rapidement afin de respecter les courts délais impartis. Les personnes interrogées pouvaient si elles le souhaitaient rester anonyme. Cette possibilité permet de garantir que les informations obtenues, lors des entretiens, sont le plus sincères possibles.

## STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

Les personnes stratégiques interrogées n'ont pas été choisies par hasard. En allant interroger ces personnes les unes après les autres (formant ainsi une sorte « d'effet boule de neige »), les chercheurs ont pu compiler les informations recueillies et les adapter au contexte local.

## 8. ANNEX B: FINANCEMENTS

RÉCIPIENDAIRES	TYPE DE FONDS	SECTEURS	MONTANT	BAILLEURS	DURÉE DE L'AIDE
Ministère de l'agriculture-soutien au développement rural durable (ARDP)	Subventions		14 million Euros	Instrument européen de voisinage et de partenariat	2011-2019
<ul style="list-style-type: none"> <li>Petites exploitations agricoles situées dans des régions touchées par l'arrivée de réfugiés syriens</li> <li>Des libanais rapatriés de force et des réfugiés syriens ne disposant pas de revenus suffisants ou à la recherche d'un emploi dans les régions du Nord et de la Beqaa</li> <li>Des réfugiés syriens démunis luttant pour disposer d'un minimum de ressources.</li> <li>Le secteur public et les institutions gouvernementales compétentes ou pouvant adopter des mesures limitant l'impact de la crise syrienne sur le secteur agricole.</li> </ul>	Subventions		57,190,000 USD	FAO	2014-2018
PNUD	Subventions		39,632,218 USD	Fonds spécial des Nations Unies regroupant plusieurs bailleurs	2006-- en cours
FAO	Subventions		9,559,406 USD	Fonds spécial des Nations Unies regroupant plusieurs bailleurs	2006-- en cours
UNIDO	Subventions		4,359,100 USD	Fonds spécial des Nations Unies regroupant plusieurs bailleurs	2006-- en cours
ILO	Subventions		3,777,968 USD	Fonds spécial des Nations Unies regroupant plusieurs bailleurs	2006-- en cours
UNRWA	Subventions		1,675,226 USD	Fonds spécial des Nations Unies regroupant plusieurs bailleurs	2006-- en cours
UNFPA	Subventions		1,467,833 USD	Fonds spécial des Nations Unies regroupant plusieurs bailleurs	2006-- en cours
UNICEF	Subventions		967,739 USD	Fonds spécial des Nations Unies regroupant plusieurs bailleurs	2006-- en cours

RÉCIPIENDAIRES	TYPE DE FONDS	SECTEURS	MONTANT	BAILLEURS	DURÉE DE L'AIDE
UNHABITAT	Subventions		953,404 USD	Fonds spécial des Nations Unies regroupant plusieurs bailleurs	2006-- en cours
UNESCO	Subventions		937,287 USD	Fonds spécial des Nations Unies regroupant plusieurs bailleurs	2006-- en cours
Projet projet du PNUD et de la Banque Mondiale relatif à de sécurité alimentaire et aux infrastructures (Cf. Banque Mondiale : soutien au projet destinés à améliorer l'alimentation en eaux potables du Grand Beyrouth : Canal 800 et 900 structures destinées à l'irrigation. PNUD : soutien des communautés accueillants des réfugiés syriens : Programme de lutte contre la pauvreté des populations locales					
Greater Beirut Water Supply Augmentation Project-Bisri Dam	Prêt	Disponibilité des ressources en eau	474,000,000 USD	Banque mondiale	2014-2024
Amélioration de l'approvisionnement et des ressources en eau grâce au projet de barrage : Bisri dam	Prêt	Disponibilité des ressources en eau	128,000,000 USD	La Banque Islamique de Développement	2014-2024
Projet d'augmentation de demande en eau du Grand-Beyrouth	Dépenses des administrations locales	Disponibilité des ressources en eau	15,000,000 USD	Le gouvernement libanais	2014-2024
Conseil pour le Développement et la reconstruction. Projet Ghadir sur le traitement des eaux usées	Prêt	Gestion des eaux usées	87,500,000 USD	La Banque Islamique de Développement	2001-en cours
Conseil pour le Développement et la reconstruction. de Jabal Amel	Prêt	Accès à l'eau potable	61,000,000 USD	La Banque Islamique de Développement	2005-en cours
Projet soutenant les populations libanaises accueillants des réfugiés syriens (LHSP)	Subventions	Traitement de l'eau	325,000 USD	PNUD	2012-2017
Projet soutenant les populations libanaises accueillants des réfugiés syriens (LHSP)	Subventions	Traitement de l'eau	7,110,825 USD	UNCHR	2012-2017
Projet soutenant les populations libanaises accueillants des réfugiés syriens (LHSP)	Dépenses des administrations locales	Traitement de l'eau	1,229,012 USD	Danemark	2012-2017
Projet soutenant les populations libanaises accueillants des réfugiés syriens (LHSP)	Dépenses des administrations locales	Traitement de l'eau	1,122,783 USD	UE	2012-2017
Projet soutenant les populations libanaises accueillants des réfugiés syriens (LHSP)	Dépenses des administrations locales	Traitement de l'eau	12391573 USD	Allemagne	2012-2017
Projet soutenant les populations libanaises accueillants des réfugiés syriens (LHSP)	Subventions	Traitement de l'eau	5,531,469 USD	LRF	2012-2017
Projet soutenant les populations libanaises accueillants des réfugiés syriens (LHSP)	Dépenses des administrations locales	Traitement de l'eau	1,300,000 USD	Japon	2012-2017

RÉCIPIENDAIRES	TYPE DE FONDS	SECTEURS	MONTANT	BAILLEURS	DURÉE DE L'AIDE
Projet soutenant les populations libanaises accueillants des réfugiés syriens (LHSP)	Dépenses des administrations locales	Traitement de l'eau	8,159,557 USD	DFID	2012-2017
Projet soutenant les populations libanaises accueillants des réfugiés syriens (LHSP)	Dépenses des administrations locales	Traitement de l'eau	1,861,196 USD	Equateur, Italie, Monaco, USA, VALDESE	2012-2017
Programme de lutte contre la pauvreté (priorité nationale)	Subventions	Aide alimentaire	8,200,000 USD	Banque mondiale	2014-2017
Programme de lutte contre la pauvreté (priorité nationale)	Subventions	Aide alimentaire	3,000,000 USD	UNHCR	2014-2017
Projets de l'IDAL	Dépenses des administrations locales. Subvention de Etat et exemptions fiscales	Développement du secteur agro-alimentaire et des investissements	25,700,000 USD (2014)	Le gouvernement libanais	2011 - En cours project
Subventions destinées à l'exportation des produits agricoles par voie maritime	Subventions	Développement du secteur agro-alimentaire	21,000,000 USD	Le gouvernement libanais	2015-en cours
<b>USAID</b>					
WFP	Subventions	Aide alimentaire	65,000,000 USD	USAID	2015-en cours
Développement des chaînes de valeur au Liban (DCLV)	Subventions	Renforcer la sécurité alimentaire	41,700,000 USD	USAID	2015-2019
Les municipalités du Liban	Subventions	Accessibilité de l'eau potable et traitement des eaux	25,900,000 USD	USAID	2012-2017
Formation destinés aux bénéficiaires du programme visant à renforcer les capacités (à long termes) des services chargés de la distribution des ressources en eau. USAID finance notamment des projets destinés à favoriser le partage des eaux, à préserver l'écosystème. Les nouvelles ressources hydrauliques, les ressources hydrauliques recyclées et le partage des eaux permettront de lutter contre la contamination et la pollution des eaux.	Prêts	Approvisionnement en eau et hygiène	16,400,000 USD	USAID	2014-en cours
Lebanon Water Project	Subventions	Accès à l'eau potable et traitement des eaux usées	65,000,000 USD	USAID	2016-2021
Le gouvernement libanais	Prêt	Développement infrastructures dans le secteur hydraulique	19,900,000 USD	Fonds koweïtien pour le développement économique arabe	2015-2020

RÉCIPIENDAIRES	TYPE DE FONDS	SECTEURS	MONTANT	BAILLEURS	DURÉE DE L'AIDE
LCRP	Subventions/ Dépenses des admin- istrations locales	Aide alimentaire, renforce- ment de la résilience	234,000,000 USD	AVSI, DCA - Saida, DRC, FAO, UNICEF, RI, MoSA, WVI, CLMC, ACF, OXFAM, CONCERN, NPA, Dorcas, SCI, PU-AMI, UNRWA, WFP, Soli- darités, ACTED, IRW, CCP Japon, MdA, SHEILD, MSD, ADRA	2015
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle des fruits produits au Li- ban et vérification qu'ils ne sont pas porteur du virus liés aux insectes drosophile.</li> <li>• Renforcement de la coordination régionale et lutte contre la défor- estation (reforestation) au Liban.</li> <li>• Produire une assistance technique pour le système alimentaire de Qui- nua en Algérie, de l'Egypte, de l'Irak, de l'Iran, du Liban, de la Mauritanie, du Soudan et du Yémen.</li> <li>• Renforcer l'efficacité des systèmes de sécurité, d'information et d'alerte afin de répondre plus effi- cacement à l'impact produit par la crise syrienne au Liban (en fournis- sant une réponse plus adaptées)</li> <li>• Renforcement des capacités pour limité la baisse (et les pertes) de la production agricole au Moyen Orient</li> <li>• Création d'un système d'assistance et de mécanismes d'urgence destinés aux agriculteurs libanais les plus vulnérables affectées par la crise syrienne et pour renforcer la sécurité alimentaire. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la résistance des familles d'agriculteurs libanais grâce au développement d'un programme destinés à produire des oeufs (élevage semi-intensif) et en les formant aux nouvelles technolo- gies (usage de l'électronique dans l'agriculture etc).</li> </ul> </li> <li>• Améliorer la nutrition des réfugiés syriens et des communautés les accueillants à travers différentes initiatives (jardins partagés). <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un programme destiné à informer les personnes les plus vulnérables et se trouvant en situation d'insécurité alimentaire en raison de la crise syrienne (population vivant dans les campagnes directement impactée par l'arrivée des réfugiés syriens).</li> <li>• Développer une coopération scientifique et institutionnelle avec les responsables de la gestion du secteur de la pêche maritime dans l'Est de la Méditerranée (EASTMED) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Scientific and Institutional Co- operation to Support Responsible Fisheries in the Eastern Mediterra- nean (EastMed)</li> </ul> </li> <li>• Se calquer sur le projet visant à lutter contre la rareté des ressource hydrauliques (rôle de l'agricult- ure) : Partie III destinée à renforcer les capacités nationales.</li> <li>• soutenir le mdA afin de renforcer et de moderniser le système de collecte des statistiques agricoles</li> </ul> <p>Améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire des personnes les plus vulnérable (les femmes libanaises) en leur permettant de produire leurs propres ressources.</p> <p>Contrôle du cycle hydrologique et de la gestion des eaux usés aux Liban</p> </li></ul>	Subventions	Aide alimentaire, resistance	14,611,049 USD	FAO	2009 - 2017

RÉCIPIENDAIRES	TYPE DE FONDS	SECTEURS	MONTANT	BAILLEURS	DURÉE DE L'AIDE
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Prêt	Agriculture et irrigation	225,672,000 USD	Fonds Arabe pour le Développement Social	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Prêt	Agriculture et irrigation	146,866,000 USD	Fonds koweïtien pour le Développement Economique Arabe	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Prêt	Agriculture et irrigation	98,227,800 USD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Subventions	Agriculture et irrigation	41,335,800 USD	UE	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Prêt	Agriculture and Irrigation	37,240,900 USD	Fonds international pour le Développement agricole	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction		Agriculture et irrigation	26,000,000 USD	Loi Programme	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Subventions	Agriculture et irrigation	15,000,000 USD	Etats Unies (USA)	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Prêt	Agriculture et irrigation	13,400,000 USD	Fonds International pour le Développement (FIDA) et Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEC).	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Subventions	Agriculture et irrigation	12,287,200 USD	Secrétariat des Nations Unies (agences inclus)	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Subventions	Agriculture et irrigation	11,553,060 USD	Italie	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Subventions	Agriculture et irrigation	9,094,000 USD	Fonds international pour le Développement agricole	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Prêt	Agriculture et irrigation	6,000,000 USD	Etats Unies (USA)	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Prêt	Agriculture et irrigation	5,553,570 USD	République Populaire de Chine	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Subventions	Agriculture et irrigation	3,130,000 USD	Koweït	

RÉCIPIENDAIRES	TYPE DE FONDS	SECTEURS	MONTANT	BAILLEURS	DURÉE DE L'AIDE
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Subventions	Agriculture and Irrigation	2,865,670 USD	Fonds Arabe pour le Développement Social	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Prêt	Agriculture et irrigation	2,346,690 USD	Protocole d'accords français	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Subventions	Agriculture et irrigation	1,985,151 USD	Protocole d'accords français	
Conseil pour le Développement et la Reconstruction	Subventions	Agriculture et irrigation	1,946,130 USD	Conseil Regional d' île- de- France	

---

## 9. ANNEXE C: DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS

Cette annexe présente les différentes institutions publiques libanaises impliquées directement dans la gestion et la mise en œuvre de programmes liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ci-dessous, la liste (non exhaustive) des institutions qui ont servi de référence pour cette étude.

### 1. LES MINISTÈRES

#### A. LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE – MDA

Le Ministère de l'Agriculture est chargé de la politique agricole au Liban. Il est composé de deux instances: la Direction générale des coopératives (OGC) et la Direction générale de l'agriculture (OGA). Il dispose également de quatre services chargés de la préservation de la faune, de la flore et des ressources naturelles. Ces services dépendent de l'autorité de la Direction générale de l'Agriculture.

- **La Direction générale des coopératives**

Une première loi visant à réguler les coopératives agricoles a été adoptée en 1964. Cette loi stipule que les coopératives agricoles doivent être contrôlées par l'autorité des coopératives du Mda. En 1973, la Direction générale des coopératives a été créée et placée sous l'autorité du Ministère du logement et des coopératives. En 2000, cet organisme a été rattaché au Ministère de l'agriculture. Cette direction a pour objectifs de contrôler et de réguler les coopératives agricoles. Elle veille également au respect des règles financières et des conditions d'attribution des subventions.

- **La direction générale des ressources animales**

Son rôle est de contrôler la santé des élevages et de s'assurer du respect des règles sanitaires. Ce service est également chargé d'autoriser l'importation et l'exportation des aliments (destinés aux animaux d'élevage), des volailles et du lait. Il est, par ailleurs, responsable des mises en quarantaine et de la délivrance des certificats sanitaires nécessaires à l'importation de viande.

- **La direction des ressources végétales**

Son rôle est de lutter contre les insectes nuisibles aux récoltes, de développer les pépinières, de contrôler les importations et les exportations, de délivrer des attestations sanitaires, de protéger la flore et de réguler l'importation de pesticides et de fertilisants. Ce service doit, en outre, assurer les opérations de stockage et d'emballage des produits agricoles.

- **La direction des ressources naturelles et du développement rural**

Elle est chargée de réguler la chasse et la pêche. A ce titre, elle est responsable de la délivrance des permis de chasse et de pêche. Cette direction gère également le « Département des forêts et des investissements » dont le rôle est de protéger les forêts, les terres agricoles et les arbres fruitiers. Ce service délivre notamment les autorisations et fixe les réglementations nécessaires. Enfin, cette direction doit veiller au renforcement du système d'irrigation dans les zones rurales.

- **La direction de la recherche et de la coordination**

Cette direction (qui dispose de nombreux départements) est responsable de l'enseignement, de l'encadrement, de la diffusion des derniers rapports et des statistiques sur le secteur agricole. Par ailleurs, elle a pour mission de former ses agents et de renforcer les capacités techniques de ses départements.

---

## B. LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE – MEC

Le Ministère de l'Économie et du Commerce intervient dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers deux institutions:

- **La Direction générale des céréales et de la betterave sucrière (DGCBS).**

La DGCBS est chargée de gérer les subventions accordées aux producteurs de betteraves sucrières et de céréales. Ces subventions visent à renforcer la production de céréales et de betteraves sucrières. Il s'agit également de s'assurer que ces produits sont cultivés en quantités suffisantes. Après avoir obtenu l'approbation du Conseil des Ministres, la DGCBS acquiert une quantité de céréales sur le marché international qu'elle revend aux minoteries à des prix subventionnés. Les subventions apportées à la culture de betterave sucrière ont disparues peu à peu.

- **La Direction de la protection des consommateurs (CPD)**

Le CPD appartient à la Direction Général de l'économie et du commerce du MdeT. Elle est chargée de protéger les intérêts des consommateurs libanais. A ce titre, elle est habilitée à inspecter les commerces. Elle collabore avec d'autres agences et mène des enquêtes à la suite de plaintes de consommateurs. Le CPD mène des investigations pour renforcer la sécurité alimentaire, lutter contre les publicités mensongères, les contrefaçons et améliorer la qualité des produits destinés à la consommation. Cette direction dépend directement au Ministère de l'économie et du commerce.

## C. LE MINISTÈRE DES FINANCES – MDF

Le Ministère des Finances intervient dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers:

- **La régie libanaise des tabacs et produits issus du tabac**

Il s'agit d'une entreprise privée qui détient le monopole de la production de tabac et dépend du Ministère des finances. Le Ministère des finances gère un programme qui vise à soutenir les producteurs de tabac. Il reverse directement à ces derniers une partie des taxes d'importation que la régie reçoit.

- **La fixation des taux d'intérêts de crédit**

À travers la Banque du Liban, le Ministère des finances subventionne les taux d'intérêts destinés aux secteurs agricoles. Les intérêts des prêts agricoles sont presque inexistantes (proche de zéro).

- **La Direction générale des Douanes**

Elle est responsable du contrôle des frontières, des importations et des exportations. Elle est également chargée, en lien avec le Ministère de l'agriculture, de mener les examens phytosanitaires et du contrôle qualité sur les produits alimentaires (importés et exportés), d'instaurer les taxes douanières, de garantir la sécurité sanitaire et l'efficacité des infrastructures.

---

## D. LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES – MDSA

Le Ministère des Affaires Sociales intervient dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers :

- **La Direction générale  
du développement social**

Cette direction est chargée des questions liées au développement rural, la formation professionnelle, à la commercialisation des produits locaux et au renforcement des programmes de volontariat.

- **La Direction générale des Services Sociaux**

Elle gère les prestations sociales des délinquants, des familles démunies, des personnes âgées et en situation d'handicap.

- **Le Programme National de lutte  
contre la Pauvreté**

Le Programme National de lutte contre la Pauvreté a été développé par le MdSA et des bailleurs internationaux (institutions). Dans le cadre de ce programme, des travailleurs sociaux mènent des enquêtes sur le pouvoir d'achat des ménages dépendant des prestations sociales. A l'issue de ces enquêtes, certains ménages reçoivent des aides sociales.

## E. LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT – MDPET

Un Schéma National d'Aménagement du Territoire a été adopté en 2005. Ce programme dépend du Ministère des Travaux Publics et du Transport. Le MdPeT est impliqué dans le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers :

- **La direction générale de l'Urbanisme (DGUP):**

Le DGUP est placée sous l'autorité du MdPeT. Son rôle est de développer des règles et de coordonner les actions en matière d'urbanisme. La

DGUP est également responsable de la préparation des plans d'urbanisme et de leur application.

## F. LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT – MDE

Le MdE fixe les règles environnementales à respecter dans les zones classées et désigne les zones protégées. Il veille également à la protection des plages, des rivières, des vallées et des ressources naturelles.

## G. LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU – MDEE

Le Ministère de l'Énergie et de l'Eau est chargé de la protection des ressources hydrauliques, de lutter contre la pollution et les eaux usées. Il veille notamment à ce que les ressources en eau potable reste accessibles et développe des projets dans le domaine de l'irrigation. Le MdEE a déjà présenté sa Stratégie Nationale pour le secteur de l'eau (2010-2020). Toutefois, cette stratégie n'a pas encore été mise en œuvre. Pour l'aider à réaliser ses objectifs, le MdEE dispose des directions suivantes:

- **La Direction générale  
des ressources hydrauliques et électriques**

Elle est responsable des projets d'irrigation, des réseaux d'approvisionnement en eau, de la réalimentation des nappes phréatiques et de la planification stratégique.

- **La Direction générale de l'exploitation**

Elle dispose de la tutelle dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, de l'assainissement.

---

## H. LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE – MDSP

Le MdSP est impliqué dans le domaine de sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers deux institutions:

- **La direction de la prévention**

Cette direction est chargée de la prévention des épidémies. Elle gère les zones de quarantaine des principaux ports (ports de Saïda, Beyrouth, Tripoli et des deux aéroports: Beyrouth et Qlayat).

- **La Direction générale des soins médicaux**

Elle est responsable de la couverture médicale des employées et des citoyens libanais. Cette direction collabore avec le NPTP et couvre 80 pour cent des frais médicaux des libanais les plus démunis.

## 2. LES INSTITUTIONS ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

### A. LE PLAN VERT

Créé le 10 juin 1963, le Plan Vert est une institution publique indépendante, qui dépend du Conseil des ministres. À l'origine, cette institution devait mener des projets destinés à défricher et réhabiliter les terres au Mont Liban et d'autres régions. Le Plan Vert est intégré à la politique agricole du Liban. Ce programme dispose de moyens suffisants pour développer des projets dans le domaine de l'irrigation (développement d'une agriculture raisonnée, de réservoirs destinés à collecter d'eau de pluie). Bien que le Plan Vert reçoive des fonds du Ministère de l'agriculture, il demeure indépendant.

### B. L'OFFICE LIBANAIS DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS – IDAL

L'IDAL vise à promouvoir l'attractivité du Liban en matière d'investissements. Elle a pour objectif

d'attirer les capitaux étrangers et de les préserver. Cette agence a été créée en 1994 par décret. Elle est financièrement et administrativement indépendante mais sous la tutelle du Président du Conseil des Ministres. L'IDAL a également pour fonction de renforcer les investissements dans plusieurs secteurs prioritaires : l'agriculture, l'industrie agricole, le tourisme, la communication et les médias. Parallèlement, elle assure la promotion des produits libanais destinés à l'export (en particulier les produits agricoles). Le programme Agriplus, mené par l'IDAL, soutient les agriculteurs et les producteurs dans la commercialisation de leurs produits sur les marchés internationaux.

### C. L'INSTITUT LIBANAIS DES NORMES (LIBNOR)

Il s'agit d'une institution publique créée en 1962 et placée sous la tutelle du Ministère de l'Industrie. Son rôle est d'élaborer et de réformer les normes. Il est également chargé de leur diffusion. À ce titre, cette institution est chargée de délivrer les certificats de conformité libanais (NL). LIBNOR est, par ailleurs, membre de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et de l'Organisation Arabe de Développement des secteurs miniers et industriels (AIDMO). Ses comités techniques encouragent le développement des normes qualité à travers l'usage de convention, de symboles et des dimensions appropriées. De plus, ces comités mènent les contrôles et les analyses nécessaires à la vérification du respect des règles déontologiques dans les milieux professionnels.

### D. L'INSTITUT DE RECHERCHE AGRONOMIQUE LIBANAIS – IRAL

L'IRAL est une institution publique qui a été créée en 1964. Placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, l'IRAL possède, dans tout le Liban, huit centres de recherche équipés de laboratoires agricoles et scientifiques. Grâce

---

à ces centres, l'IRAL mène régulièrement des contrôles sur la qualité et la sécurité des denrées alimentaires. Ces centres sont, par ailleurs, utilisés pour détecter les résidus chimiques et pour effectuer les analyses phytosanitaires sur les produits importés ou exportés. Les 12 stations météorologiques dont dispose l'IRAL lui ont permis de développer un système d'alerte destiné aux agriculteurs. D'autres projets portant sur la diversification des semences, la santé animale ou la protection des semences sont également mis en œuvre par l'IRAL.

### **E. L'OFFICE NATIONAL DU FLEUVE LITANI – ONFL**

Créée en 1954, cette institution indépendante est placée sous la tutelle du Ministère de l'Énergie et de l'Eau. Dans un premier temps, l'office avait pour mission de mettre en œuvre des projets d'irrigation dans la région du fleuve Litani. Par la suite, ses prérogatives se sont accrues. L'office est désormais chargé d'installer les lignes électriques et de la distribution en énergie électrique. Il est également responsable de l'exploitation des ressources hydrauliques et des systèmes d'irrigation au centre et au nord de la Beqaa (Yammouneh et Wadi Massa-Yafoufa).

### **F. L'OFFICE NATIONAL POUR L'EMPLOI – ONE**

Instauré suite à l'application du décret 77/80, l'ONE est une institution indépendante placée sous l'autorité du Ministère du Travail. Outre son rôle de conseils auprès des chômeurs, l'ONE a pour mission de s'assurer que les qualifications des personnes entrant sur le marché du travail sont en adéquation avec celles recherchées par les employeurs. A ce titre, l'ONE peut organiser des formations professionnelles accélérées. L'ONE est également chargé de l'insertion sur le marché du travail des personnes en situation de handicap.

### **G. LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE – CNSS**

La CNSS est une institution indépendante qui est placée sous l'autorité du Ministère du Travail. Créée par décret en 1963, la CNSS gère le régime la protection sociale des employés du secteur privé et public. Le régime de protection sociale garantie la prise en charge des soins médicaux, des allocations liées aux congés maternité, des allocations familiales et des indemnités de licenciement. La CNSS comprend trois organismes: le Conseil de direction, l'Office général et le Comité Technique. L'Office général est la branche exécutive de la CNSS. A l'inverse, le Comité Technique est une autorité semi-indépendante qui mène des audits financiers interne. Les entreprises doivent contribuer au financement de la CNSS de chaque employé. Si cette prise en charge n'est pas assurée ou qu'elle est réglée avec du retard, des sanctions peuvent être appliquées.

### **H. LE CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION – CDR**

Le CDR est une institution autonome qui dépend du Conseil des Ministres et du Premier Ministre. Créé suite à l'adoption du décret le 31 janvier 1977, le CDR avait pour mission d'accélérer les projets de travaux publics. Le CDR pouvant contourner les lourdeurs administratives et bureaucratiques, le gouvernement a décidé de lui transférer, après la guerre civile, plusieurs projets. Le CDR est donc désormais chargé, en coordination avec d'autres ministères, de la plupart des programmes de reconstruction et de développement dans divers secteurs comme : l'eau, l'électricité, la gestion des déchets, l'agriculture et le transport.

---

## **I. L'AUTORITÉ PUBLIQUE CHARGÉE DU MARCHÉ DES CONSOMMATEURS— APMC**

Créée par décret en 1996, l'APMC dépend du Conseil des Ministres. Aucun décret réglementaire ne définit son rôle ou son organisation administrative. Toutefois, les missions de l'APMC incluent l'ouverture au Liban de « marchés populaires » favorables aux consommateurs. Ainsi, l'ACM loue des emplacements aux commerçants à un prix symbolique qui permet de couvrir le prix des charges et de la sécurité.

## 10. ANNEX D: PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL (WORKSHOP) VALIDANT CETTE ÉTUDE.

### INSTITUTIONS INTERNATIONALES

LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CESAO)

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION (FAO)

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (ILO)

LA BANQUE MONDIALE

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)

LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)

LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)

LES NATIONS UNIES

L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS PALESTINE AU PROCHE ORIENT.

LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

### LE GOUVERNEMENT LIBANAIS

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

### AMBASSADES ET BAILLEURS

DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE AU LIBAN.

AMBASSADE DU CANADA

AMBASSADE DE FRANCE

AMBASSADE D'ALLEMAGNE

AMBASSADE D'ITALIE

AMBASSADE DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE

AMBASSADE DES PAYS-BAS

SERVICE D'AIDE HUMANITAIRE ET DE PROTECTION CIVILE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE (ECHO)

AGENCE AMÉRICAINE POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET LE DÉVELOPPEMENT (USAID)

### ONG LOCALES ET INTERNATIONALES

ACTION CONTRE LA FAIM (ACF)

L'ASSOCIATION "GREEN LINE"

LE CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE AGRICOLE DANS LES ZONES ARIDES (ICARDA)

INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE

INTERSOS

MERCY CORPS

PREMIÈRE URGENCE-AIDE MÉDICALE INTERNATIONALE - PU-AMI

LE FORUM LIBANAIS DES ONG INTERNATIONALES

---

## RÉFÉRENCES

- 1** Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development. (2016). Retrieved from <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>
- 2** Abila Z., Karaki A., Dimachkieh Sweidan N. (2014). Conseil pour le Développement et la Reconstruction. Lebanon Millennium Development Goals Report 2013-2014. Retrieved from <http://www.lb.PNUD.org/content/lebanon/en/home/library/mdg/lebanon-mdg-report-2013-2014/>
- 3** Ibid.
- 4** Ibid.
- 5** Ibid.
- 6** Ibid.
- 7** Ibid.
- 8** Ibid.
- 9** SD 2: End Hunger, achieves food security and improved nutrition, and promotes sustainable agriculture. (2016). Retrieved from <https://sustainabledevelopment.un.org/?page=view&nr=164&type=230&menu=2059>
- 10** MDG1: Eradicate extreme poverty and hunger. (2015) Available at: <http://www.un.org/millenniumgoals/poverty.shtml>
- 11** Zero Hunger Challenge. Transforming our food systems to transform our world. Retrieved from <http://www.un.org/en/zerohunger/#&panel1-1>
- 12** Food and Agriculture Organization Of The United Nations Statistics Division. (2015). Suite of Food Security Indicators. Retrieved from <http://faostat3.fao.org/browse/D/FS/E>
- 13** UN Sustainable development. (2016). Division for Sustainable Development. Retrieved from <https://sustainabledevelopment.un.org/about>
- 14** International monetary fund. (July 2015). 2015 Article IV consultation—Press release; Staff report; and statement by the executive director for Lebanon No.15/190. Retrieved from <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15190.pdf>
- 15** Central Administration For Statistics And Banque mondiale. (December 8 2015). Snapshot of Poverty and Labor Market outcomes in Lebanon based on Household Budget Survey 2011/2012. Retrieved from <http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Snapshot%20of%20Poverty%20and%20Labor%20Market%20in%20Lebanon.pdf>
- 16** World Development Indicators. (2015). Banque mondiale, [Database file]. Last updated 12/16/2015
- 17** UNRWA. (2015). Profiling the vulnerability of Palestine refugees from Syria living in Lebanon. Retrieved from [http://www.unrwa.org/sites/default/files/final2\\_6\\_october\\_final\\_version\\_-\\_profiling\\_the\\_vulnerability\\_of\\_prs\\_in\\_lebanon\\_-\\_assessment.pdf](http://www.unrwa.org/sites/default/files/final2_6_october_final_version_-_profiling_the_vulnerability_of_prs_in_lebanon_-_assessment.pdf)
- 18** United Nations High Commissioner for Refugees. (2016). Retrieved from <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/tehis/vtx/home>
- 19** Presidency of the Council of Ministers Central Administration of Statistics & Unicef, (2009). The multiple indicator cluster survey 2009 third session. Final report. Retrieved from <http://cas.gov.lb/index.php/demographic-and-social-en>
- 20** UNHCR. (March 2015). Refugees from Syria in Lebanon. Retrieved from <https://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=8649>

- 
- 21** Central Administration of Statistics and Banque mondiale. (December 8 2015). Measuring poverty in Lebanon using 2011 HBS, technical report. Retrieved from [http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS\\_technical%20report.pdf](http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS_technical%20report.pdf)
- 22** United Nations Human Settlements Programme (October 2011). Lebanon Urban Profile a desk review report. Retrieved from <http://unhabitat.org/lebanon-urban-profile-a-desk-review-report-october-2011/>
- 23** Central Administration of Statistics (2007). The National Survey of Household Living conditions 2007. Retrieved from <http://www.cas.gov.lb/index.php/all-publications-en#households-living-conditions-survey-2007>
- 24** UNHCR. (29 February 2016). Interagency Information Sharing Portal. Syrian Regional Refugee Response. Retrieved from <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/country.php?id=122>
- 25** Central Administration of Statistics.(December 2014). Lebanese national accounts 2004-2013. Retrieved from [http://cas.gov.lb/images/PDFs/National%20Accounts/Lebanon\\_National\\_Accounts\\_2012\\_2013\\_Comments\\_&\\_tables.pdf](http://cas.gov.lb/images/PDFs/National%20Accounts/Lebanon_National_Accounts_2012_2013_Comments_&_tables.pdf)
- 26** Republic of Lebanon Ministry of finance. (April 2 2014). Lebanon Country profile 2014. Retrieved from <http://www.finance.gov.lb/en-US/finance/ReportsPublications/DocumentsAndReportsIssuedByMOF/Documents/Sovereign%20and%20Investment%20Reports/Country%20Profile/Lebanon%20Country%20Profile%202013.pdf>
- 27** Ibid.
- 28** Central Administration of Statistics and Banque mondiale. (December 8 2015). Measuring poverty in Lebanon using 2011 HBS, technical report. Retrieved from [http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS\\_technical%20report.pdf](http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS_technical%20report.pdf)
- 29** World Bank Development Indicators [Database]. Retrieved from <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>
- 30** Najwa Yaacoub, Lara Badre. (2011, October 1). The labour market in Lebanon, Statistics in focus (SIF), central administration of statistics, Lebanon, issue number 1. Retrieved from [http://www.cas.gov.lb/images/pdfs/sif/cas\\_labour\\_market\\_in\\_lebanon\\_sif1.pdf](http://www.cas.gov.lb/images/pdfs/sif/cas_labour_market_in_lebanon_sif1.pdf)
- 31** Consultation and Research Institute. (2003). Competition in the Lebanese Economy: A Background Report for a Competition Law for Lebanon. Retrieved from: [http://www.economy.gov.lb/public/uploads/files/7390\\_7419\\_1422.pdf](http://www.economy.gov.lb/public/uploads/files/7390_7419_1422.pdf)
- 32** Ibid.
- 33** Ibid.
- 34** Banque Du Liban. [Database] Retrieved from: <http://www.bdl.gov.lb/webroot/statistics/>
- 35** Ibid.
- 36** Najwa Yaacoub, Lara Badre (October 1 2011). The labour market in Lebanon, Statistics in focus (SIF), central administration of statistics, Lebanon, issue number 1. Retrieved from [http://www.cas.gov.lb/images/pdfs/sif/cas\\_labour\\_market\\_in\\_lebanon\\_sif1.pdf](http://www.cas.gov.lb/images/pdfs/sif/cas_labour_market_in_lebanon_sif1.pdf)
- 37** Massimiliano Cali, Wissam Harake, Fadi Hassan, Clemens Struck. (April 2015). The impact of the Syrian conflict on Lebanese trade. Banque mondiale, Middle East and North Africa Region. Retrieved from [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2015/04/28/090224b082e14021/1\\_0/Rendered/PDF/The0impact0of00ct0on0Lebanese0trade.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2015/04/28/090224b082e14021/1_0/Rendered/PDF/The0impact0of00ct0on0Lebanese0trade.pdf)

- 
- 38** Mariusz Jarmuzek, Najla Nakhle and Francisco Parodi (July 2014). The impact of the Syrian conflict on Lebanon. International Monetary fund country report No. 14/238. Retrieved from <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2014/cr14238.pdf>
- 39** World development indicators.(2015). Banque mondiale, [Database file]. Last updated 12/16/2015
- 40** Banque mondiale. (2013). Lebanon - Economic and social impact assessment of the Syrian conflict. Washington DC ; Banque mondiale. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2013/09/18292074/lebanon-economic-social-impact-assessment-syrian-conflict>
- 41** Ibid.
- 42** Mariusz Jarmuzek, Najla Nakhle and Francisco Parodi (July 2014). The impact of the Syrian conflict on Lebanon. International Monetary fund country report No. 14/238. Retrieved from <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2014/cr14238.pdf>
- 43** Central Administration of Statistics and Banque mondiale. (December 8 2015). Measuring poverty in Lebanon using 2011 HBS, technical report. Retrieved from [http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS\\_technical%20report.pdf](http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS_technical%20report.pdf)
- 44** Diego F. Angel-Urdinola, Kimie Tanabe (January 2012). Micro-Determinants of Informal Employment in the Middle East and North Africa Region, Social Protection & Labor. Banque mondiale No.1201. Retrieved from <http://siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Labor-Market-DP/1201.pdf>
- 45** Rossis, Nicholas, Michael (2011). The informal economy in Lebanon: Dangers and benefits Durham theses, Durham University. Available at Durham E-theses. Retrieved from <http://etheses.dur.ac.uk/733/>
- 46** Ms.Sawsan Masri, Ms.Iliia Srour (2014). Assessment of the impact of Syrian refugees in Lebanon and their employment profile. International Labour Organization regional office for Arab states. Retrieved from [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms\\_240134.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_240134.pdf)
- 47** Co-hosts Declaration of the Supporting Syrian and the Region Conference (2016), London. Retrieved from: <https://www.supportingsyria2016.com/news/co-hosts-declaration-of-the-supporting-syria-and-the-region-conference-london-2016/>
- 48** Laithy H., Abu-Ismaïl K. et al. (January 2008). Poverty, Growth and Income Distribution In Lebanon. Country Study Published by International Poverty Centre number 13. Retrieved from: <http://www.ipc-PNUD.org/pub/IPCCountryStudy13.pdf>
- 49** Central Administration of Statistics and Banque mondiale. (December 8 2015). Measuring poverty in Lebanon using 2011 HBS, technical report. Retrieved from [http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS\\_technical%20report.pdf](http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS_technical%20report.pdf)
- 50** Laithy H., Abu-Ismaïl K. et al. (January 2008). Poverty, Growth and Income Distribution In Lebanon. Country Study Published by International Poverty Centre number 13. Retrieved from <http://www.ipc-PNUD.org/pub/IPCCountryStudy13.pdf>
- 51** Le gouvernement libanais and the United Nations. (15 December 2015). Lebanese Crisis Response Plan. Retrieved from <http://www.un.org.lb/library/assets/engbrochshortversion-065508.pdf>

- 
- 52** 2015 UNRWA-AUB socio-economic survey (unpublished)
- 53** Ibid.
- 54** Laithy H., Abu-Ismaïl K. et al. (January 2008). Poverty, Growth and Income Distribution In Lebanon. Country Study Published by International Poverty Centre number 13. Retrieved from: <http://www.ipc-PNUD.org/pub/IPCCountryStudy13.pdf>
- 55** Ibid.
- 56** Ibid.
- 57** Phelps, G & Steve Crabtree Gallup, Worldwide Median Household Income. (16 December 2011). Available at: <http://www.gallup.com/poll/166211/worldwide-median-household-income-000.aspx>
- 58** On a scale of 0 to 100 where 0 represents complete wealth equality and 100 complete inequality.
- 59** Credit Suisse Research Institute and the world's foremost experts. (October 2015). Global wealth Datababook 2015. Retrieved from <http://publications.credit-suisse.com/tasks/render/file/index.cfm?fileid=C26E3824-E868-56E0-CCA04D4BB9B9ADD5>
- 60** Ibid.
- 61** International Monetary Fund. (July 2015). 2015 Article IV consultation—Press release; Staff report; and statement by the executive director for Lebanon No.15/190. Retrieved from <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15190.pdf>
- 62** United Nations Development Program. (2014). Public Finance Annual Review. Republic of Lebanon Ministry of finance. Retrieved from [http://www.finance.gov.lb/en-US/finance/ReportsPublications/DocumentsAndReportsIssuedByMOF/](http://www.finance.gov.lb/en-US/finance/ReportsPublications/DocumentsAndReportsIssuedByMOF/Documents/Public%20Finance%20Reports/Annual/QIV%202014%20-%20FINAL.pdf)
- 63** Ibid. Social services cover basic social services of health, education, transfers to the National Social Security Fund (NSSF), retirement and end-of-service indemnities, and other areas of intervention where the Government provides social allowances.
- 64** WTO Reference Centres. (16 June 2015). WTO opens new reference center in Lebanon. Available at: [https://www.wto.org/english/news\\_e/news15\\_e/refc\\_16jun15\\_e.htm](https://www.wto.org/english/news_e/news15_e/refc_16jun15_e.htm)
- 65** Ibid.
- 66** WITS, Banque mondiale. Trade summary/At a glance. Retrieved from <http://wits.worldbank.org/>
- 67** Author's calculations based on Lebanese customs data.
- 68** World Data Bank, World Development Indicators, 2014. Retrieved from [http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=LBN&series=&period=#selectedDimension\\_DBLList](http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=LBN&series=&period=#selectedDimension_DBLList)
- 69** United Nations Food and agriculture organization. (2011). Agriculture statistics [Database file]. Retrieved from <http://faostat3.fao.org/home/E>
- 70** Author's calculations using the import and self-sufficiency ratios as well as data from FAO Stat.
- 71** Ibid.
- 72** Nasreddine et al.(2006). Food consumption patterns in an adult urban population in Beirut, Lebanon. Public Health Nutrition 9(2), 194-203. Retrieved from <https://www.google.com/url?q=https%3A%2F%2Fwww.dropbox.com%2F%2F0s4a6lm37fw6c wd%2FNasred->

---

dine%2520Food%2520Consumption%2520Patterns.pdf%3Fdl%3D0&sa=D&sntz=1&usg=AFQjC-NEpmsFw8aMsjZ3Li-0uPYOOAfMIKQ

**73** Banque mondiale. (2003). Policy Note on Irrigation Sector Stability. Retrieved from: [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDContentServer/WDSP/IB/2005/04/11/000011823\\_20050411134452/Rendered/PDF/287660LE-0white1icy0P07975201public1.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDContentServer/WDSP/IB/2005/04/11/000011823_20050411134452/Rendered/PDF/287660LE-0white1icy0P07975201public1.pdf). Due to the lack of reliable data other sources have estimated the figure as low as around 9 percent. See United Nations Development Programme (1997). A Profile of Sustainable Human Development in Lebanon. Retrieved from: <http://www.PNUD.org.lb/programme/governance/advocacy/nhdr/nhdr97/>

**74** IDAL(2010). Agriculture Fact Book. Available at:<http://www.databank.com.lb/docs/Agriculture%20fact%20book.pdf>

**75** World Data Bank. World Development Indicators. (2014). Available at: [http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=LBN&series=&period=#selectedDimension\\_DBList](http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=LBN&series=&period=#selectedDimension_DBList)

**76** Central Administration of Statistics and Banque mondiale. (December 8 2015). Measuring poverty in Lebanon using 2011 HBS, technical report. Retrieved from [http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS\\_technical%20report.pdf](http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS_technical%20report.pdf)

**77** Ibid.

**78** Riachi R., Chaaban J. (June 20 2012). The Agricultural Sector in Lebanon: Economical Features and Challenges. Report. Retrieved from [http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:b9h5Qpz4T2UJ:www.aub.edu.lb/units/ibsar/programs/fhrl/Documents/food\\_and\\_health\\_booklet.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=lb](http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:b9h5Qpz4T2UJ:www.aub.edu.lb/units/ibsar/programs/fhrl/Documents/food_and_health_booklet.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=lb)

**79** Ministry of agriculture (November 2014). Ministry of agriculture Strategy 2015-2019. Retrieved from <http://www.agriculture.gov.lb/Arabic/NewsEvents/Documents/MoA%20Strategy%202015-19%20-%20English-for%20printing.pdf>

**80** Ibid.

**81** Riachi R., Chaaban J. (June 20 2012). The Agricultural Sector in Lebanon: Economical Features and Challenges. Report. Retrieved from [http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:b9h5Qpz4T2UJ:www.aub.edu.lb/units/ibsar/programs/fhrl/Documents/food\\_and\\_health\\_booklet.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=lb](http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:b9h5Qpz4T2UJ:www.aub.edu.lb/units/ibsar/programs/fhrl/Documents/food_and_health_booklet.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=lb) Author's calculations based on FAO Stat and Lebanese customs data.

**82** Riachi R., Chaaban J. (June 20 2012). The Agricultural Sector in Lebanon: Economical Features and Challenges. Report. Retrieved from [http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:b9h5Qpz4T2UJ:www.aub.edu.lb/units/ibsar/programs/fhrl/Documents/food\\_and\\_health\\_booklet.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=lb](http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:b9h5Qpz4T2UJ:www.aub.edu.lb/units/ibsar/programs/fhrl/Documents/food_and_health_booklet.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=lb)

**83** FAO Stat [Database] Retrieved from <http://faostat3.fao.org/download/Q/QV/E>

**84** Ibid.

**85** Republic Of Lebanon Ministry Of Economy And Trade. (2016). International Agreements. Retrieved from <http://www.economy.gov.lb/index.php/subCatInfo/2/26/9/5>

**86** Republic Of Lebanon Ministry Of Economy And Trade. (2016). List of Bilateral Agreements. Retrieved from <http://www.economy.gov.lb/?/subSubcatInfo/2/92>

**87** The World Trade Organization. (2 December 2005). Accession of the Lebanese Republic, Factual Summary of Points Raides Revision 1. Retrieved from [http://www.economy.gov.lb/public/uploads/files/7573\\_5923\\_1446.pdf](http://www.economy.gov.lb/public/uploads/files/7573_5923_1446.pdf)

- 
- 88** Republic Of Lebanon Ministry Of Economy. Lebanon's WTO Accession in Brief. Retrieve from [http://www.economy.gov.lb/public/uploads/files/7258\\_4520\\_6365.pdf](http://www.economy.gov.lb/public/uploads/files/7258_4520_6365.pdf)
- 89** The World Trade Organization (WTO). (1994). WTO Analytical Index: Gatt 1994, General Agreement on Tariffs and trade 1994. Retrieved from [https://www.wto.org/english/res\\_e/booksp\\_e/analytic\\_index\\_e/gatt1994\\_05\\_e.htm](https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/analytic_index_e/gatt1994_05_e.htm)
- 90** Nicolas Lupo Sonnabend. (16 August 2015). Lebanon grapples with "export deadlock" amid Syrian war. Business & Economy, Lebanon, War&Conflict Aljazeera, Agriculture, Syria. Retrieved from <http://www.aljazeera.com/news/2015/07/lebanon-grapples-export-deadlock-syrian-war-150726134525737.html>
- 91** Ibid.
- 92** Ibid.
- 93** Republic of Lebanon Ministry of Finance. (December 2015). Trade Brief, The international Trade Monthly Bulletin. Retrieved from <http://www.finance.gov.lb/en-US/finance/Economic-DataStatistics/Documents/Trade%20Brief/2015/Trade%20December%202015.pdf>
- 94** Land routes through the occupied Palestinian territory have been closed since 1948.
- 95** Republic of Lebanon Ministry of Finance. (January 24 2014). Monthly Import and Export from Year 2008 until 31/12/2013. Retrieved from [www.customs.gov.lb](http://www.customs.gov.lb)
- 96** Gestion de l'exploitation du Port de Beirut. Port de Beirut [figures]. Retrieved from <http://www.portdebeyrouth.com/index.php/en/members-area/detailed-statistics>
- 97** Banque mondiale IBRD-IDA. (2014). Logistics Performance Index. Domestic LPI, Environment and Institutions: Lebanon 2014. Retrieved from [http://lpi.worldbank.org/domestic/environment\\_institutions/2014/C/LBN/R/MNA/I/UM-C#chartarea](http://lpi.worldbank.org/domestic/environment_institutions/2014/C/LBN/R/MNA/I/UM-C#chartarea)
- 98** Ibid.
- 99** Ibid.
- 100** Ibid.
- 101** Ibid.
- 102** Ibid.
- 103** Republic of Lebanon, Conseil pour le Développement et la Reconstruction. (2014). Urban Transportation. Retrieved from [http://www.cdr.gov.lb/eng/progress\\_reports/pr102014/Eroad.pdf](http://www.cdr.gov.lb/eng/progress_reports/pr102014/Eroad.pdf)
- 104** Brophy Z.(April 15 2013). Buses brought to die. Why Lebanon's 250 new buses will not solve traffic crisis. Executive Magazine, Economics & Policy. Retrieved from <http://www.executive-magazine.com/economics-policy/lebanon-buses-transportation>
- 105** Ace and Rambol. (19 December 2013). Danish companies expand the port of Beirut. Ramboll group. Retrieved from <http://www.ramboll.com/media/rgr/port-of-beirut>
- 106** Jeremy Arbid. (July 23 2015). Church and state, the growing battle over the port of Beirut's future. Executive Magazine, Economics & Policy. Retrieved from <http://www.executive-magazine.com/economics-policy/church-and-state>
- 107** The World Economic Forum. (2014). The Global Competitiveness Report 2014-2015, Lebanon section 2.1 Country economy profiles p. 244 and 245. Retrieved from <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2014-2015/>

---

**108** Ibid.

**109** Karin Seyfert, Jad Chaaban and Hala Ghattas (2014). Food security and the supermarket transition in the Middle East, two case studies. Retrieved from <http://www.opml.co.uk/publications/food-security-and-supermarket-transition-middle-east-two-case-studies>

**110** Ibid.

**111** Ibid., p 187

**112** Ibid., p 187

**113** Lebanese Republic Ministry of Agriculture and the United Nation Food and Agriculture Organization. (February 2012). Projet "Observatoire Libanais de développement Agricole, résultats globaux du module de base du recensement de l'agriculture 2010. Retrieved from [http://www.agriculture.gov.lb/html/RESULTATS\\_RECENCEMENT\\_AGRICULTURE\\_2010/RAPPORT\\_RESULTATS\\_GLOBAUX\\_DU\\_RECENCEMENT\\_2010.pdf](http://www.agriculture.gov.lb/html/RESULTATS_RECENCEMENT_AGRICULTURE_2010/RAPPORT_RESULTATS_GLOBAUX_DU_RECENCEMENT_2010.pdf)

**114** Ibid.

**115** Lebanese republic Ministry of Agriculture and the United Nation Food and Agriculture organization. (February 2012). Projet "Observatoire Libanais de développement Agricole, résultats globaux du module de base du recensement de l'agriculture 2010. Retrieved from [http://www.agriculture.gov.lb/html/RESULTATS\\_RECENCEMENT\\_AGRICULTURE\\_2010/RAPPORT\\_RESULTATS\\_GLOBAUX\\_DU\\_RECENCEMENT\\_2010.pdf](http://www.agriculture.gov.lb/html/RESULTATS_RECENCEMENT_AGRICULTURE_2010/RAPPORT_RESULTATS_GLOBAUX_DU_RECENCEMENT_2010.pdf)

**116** Laithy H., Abu-Ismaïl K. et al, January 2008. Poverty, Growth and Income Distribution In Lebanon. Country Study Published by International Poverty Centre number 13. Retrieved from <http://www.ipc-PNUD.org/pub/IPCCountryStudy13.pdf>

**117** Central Administration of Statistics and World Bank. (December 8 2015). Measuring poverty in Lebanon using 2011 HBS, technical report. Retrieved from [http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS\\_technical%20report.pdf](http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS_technical%20report.pdf)

**118** Laithy H., Abu-Ismaïl K. et al. (January 2008). Poverty, Growth and Income Distribution In Lebanon. Country Study Published by International Poverty Centre number 13. Retrieved from <http://www.ipc-PNUD.org/pub/IPCCountryStudy13.pdf>

**119** Banque mondiale. (2013). Lebanon - Economic and social impact assessment of the Syrian conflict. Washington DC ; Banque mondiale. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2013/09/18292074/lebanon-economic-social-impact-assessment-syrian-conflict>

**120** International monetary fund. (July 2015). 2015 Article IV consultation—Press release; Staff report; and statement by the executive director for Lebanon No.15/190. Retrieved from <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15190.pdf>

**121** Blom Invest Bank. (2014). Agro-Industry in Lebanon: Looming Potential Restrained by Numerous Deficiencies.

**122** Banque mondiale, Middle East and North Africa Region. (May 2011). Regional Economic update, MENA Facing Challenges and Opportunities. Retrieved from [http://siteresources.worldbank.org/MENAEXT/Resources/EDP\\_MNA\\_2011.pdf](http://siteresources.worldbank.org/MENAEXT/Resources/EDP_MNA_2011.pdf)

**123** International Monetary Fund World Economic Outlook Database. (April 2015). The inflation rate is measured using the Consumer Price Index, which began to be collected on a regular basis in January 2008.

- 
- 124** Le gouvernement libanais and the United Nations. (15 December 2015). Lebanon crisis response plan 2015-16. Retrieved from <http://www.un.org.lb/library/assets/engbrochshortversion-065508.pdf>
- 125** Central Administration of Statistics. Consumer Price Index-CPI. Retrieved from <http://www.cas.gov.lb/index.php/economic-statistics-en/cpi-en#cpireults>
- 126** Central Administration Of Statistics And Banque mondiale. (December 8 2015). Measuring poverty in Lebanon using 2011 HBS, technical report. Retrieved from [http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS\\_technical%20report.pdf](http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS_technical%20report.pdf)
- 127** Ibid.
- 128** Central Administration of Statistics and Banque mondiale. (December 8 2015). Measuring poverty in Lebanon using 2011 HBS, technical report. Retrieved from [http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS\\_technical%20report.pdf](http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS_technical%20report.pdf)
- 129** 35 percent figure from CAS/PNUD 2005 and 25 percent is OCHA/REACH
- 130** UNHCR, WFP and Unicef, 2015. Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon 2015 Report. Retrieved from <https://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=10006>
- 131** Decree 143/59. Legally the directorate can collect revenues from a number of sources including international Subventions (subject to cabinet approval) and tariff duties. Which since 1995, have become the purview Lebanese Customs, which falls under the Ministry of Finance.
- 132** The percentage of durum wheat used in traditional Lebanese bread is around 20%
- 133** Ibid., p6
- 134** Abou Zaki R. (April 24 2012). Lebanon: Give us this Day less of Our Daily Bread. Alakhbar English. Retrieved from <http://english.al-akhbar.com/node/6548>
- 135** Government Official. (March 2016). Key Informant Interview.
- 136** Ibid.
- 137** Republic of Lebanon, Ministry of Finance. (October 2012). Wheat and Bread Subsidies 2007-2011. Retrieved from <http://www.finance.gov.lb/en-US/finance/ReportsPublications/DocumentsAndReportsIssuedByMOF/Documents/Thematic%20Reports/Thematic%20Report%20Wheat%20Subventions%20Final%202.pdf>
- 138** Ibid.
- 139** Ibid.
- 140** Carlo Sdrlevich et al. (2014). Subventions Reform in the Middle East and North Africa, Recent Progress and Challenges Ahead. International Monetary Fund. Retrieved from <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:lsUW2gejrLAI:www.imf.org/external/pubs/ft/dp/2014/1403mcd.pdf+&cd=1&hl=en&ct=-clnk&gl=lb>
- 141** Ibid.
- 142** Law No. 73 of 1983, Articles 6, 7 and 9.
- 143** Eric Le Borgne and Thomas J.Jacobs. Lebanon Promoting Poverty Reduction and Shared Prosperity, Systematic Country diagnostic. Banque mondiale Group 103201. Retrieved from <http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDContentServer/WDSP/IB/2016/03/09/090224b08>

---

416f27b/1\_0/Rendered/PDF/Lebanon000Prom0c-0country0diagnostic.pdf

**144** World Bank Development Indicators. (April 13, 2015). Remittances growth to slow sharply in 2015, as Europe and Russia stay weak; pick up expected next year. Retrieved from <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2015/04/13/remittances-growth-to-slow-sharply-in-2015-as-europe-and-russia-stay-weak-pick-up-expected-next-year>

**145** Kasparian, Choghig. (2014). "EmiSubventionss". University Saint-Joseph, Beirut.

**146** Central Administration of Statistics and Banque mondiale. (December 8 2015). Measuring poverty in Lebanon using 2011 HBS, technical report. Retrieved from [http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS\\_technical%20report.pdf](http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS_technical%20report.pdf)

**147** Ibid.

**148** Ibid.

**149** Central Administration of Statistics and Banque mondiale. (December 8 2015). Measuring poverty in Lebanon using 2011 HBS, technical report. Retrieved from [http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS\\_technical%20report.pdf](http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Measuring%20poverty%20in%20Lebanon%20using%202011%20HBS_technical%20report.pdf)

**150** Ibid.

**151** Ammar W. (January 2009). Health Beyond Politics. WHO, MPH, ISBN 978-9953-515-489, Beirut.

**152** Ammar, W. (2012), Ministry of Public Health. Health Reform In Lebanon, Key Achievements at a glance. Retrieved from <http://www.moph.gov.lb/media/documents/dg08014.pdf>.

**153** Brophy Z. (April 3 2012). Healthcare's disease. Executive Magazine, Economics & Policy.

Retrieved from <http://www.executive-magazine.com/economics-policy/healthcares-disease>

**154** The Daily Star Lebanon. (February 21 2015). Lebanon health minister terminates contract with major hospital. Retrieved from <http://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2015/Feb-20/288182-lebanon-health-minister-terminates-contract-with-major-hospital.ashx>

**155** Republic of Lebanon Ministry of Social Affairs. (2011). The National Social Development Strategy of Lebanon. Retrieved from <http://www.databank.com.lb/docs/National%20Social%20Development%20Strategy%202011.pdf>

**156** Republic of Lebanon Ministry of Social Affairs. (2011). The National Social Development Strategy of Lebanon. Retrieved from <http://www.databank.com.lb/docs/National%20Social%20Development%20Strategy%202011.pdf>

**157** World Health Organization. Global Health Expenditure Database. Retrieved from <http://apps.who.int/nha/database>

**158** As of to date, the Le gouvernement libanais is currently in the process of preparing a new National Sustainable Development Strategy to become a policy framework from 2016 onwards.

**159** World Health Organization Global Health Expenditure Database. Retrieved from <http://apps.who.int/nha/database>

**160** See List of SDCs

**161** Republic of Lebanon Ministry of Social Affairs. National Poverty Targeting Program NPTP. Retrieved from <http://www.emiSubventionss.gov.lb/en-mosa13.pdf>

**162** Ibid.

**163** Key informant, government official.

---

**164** Banque mondiale. (30 December 2015). Implementation Status & Results Report. Emergency Nat'l Poverty Targeting Proj (P149242). Retrieved from [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/MNA/2015/12/30/090224b084000486/1\\_0/Rendered/PDF/Lebanon000Emer0Report000Sequence003.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/MNA/2015/12/30/090224b084000486/1_0/Rendered/PDF/Lebanon000Emer0Report000Sequence003.pdf)

**165** Republic of Lebanon Ministry of Social Affairs. National Poverty Targeting Program NPTP. Retrieved from <http://www.emiSubventionss.gov.lb/en-mosa13.pdf>

**166** Ibid.

**167** Ibid.

**168** Ibid.

**169** Ibid.

**170** Ibid.

**171** Ibid.

**172** Government Official. (March 2016). Key Informant Interview..

**173** Government Official. (March 2016). Key Informant Interview.

**174** Gabriela Inchauste, João Pedro Azevedo et al. (November 2012). Poverty Reduction And Economic Management (Prem) Network. When Job Earnings Are behind Poverty Reduction. Number 97. Retrieved from <http://siteresources.worldbank.org/EXTPREMNET/Resources/EP97.pdf>

**175** David Robalino and Haneed Sayed. (December 2012). Republic of Lebanon Good Jobs Needed. The Role of Macro, investment, Education, labor and Social Protection Policies ("Miles") A Multi-Year Technical Cooperation Program. Report No. 7600B-LB.

Retrieved from [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2013/03/20/000425962\\_20130320133437/Rendered/PDF/760080ESW0GRAYOC0Disclosed030200130.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2013/03/20/000425962_20130320133437/Rendered/PDF/760080ESW0GRAYOC0Disclosed030200130.pdf)

**176** Ibid.

**177** Ibid.

**178** Central Administration for Statistics and Banque mondiale. (December 8 2015). Snapshot of Poverty and Labor Market outcomes in Lebanon based on Household Budget Survey 2011/2012. Retrieved from <http://www.cas.gov.lb/images/Excel/Poverty/Snapshot%20of%20Poverty%20and%20Labor%20Market%20in%20Lebanon.pdf>

**179** Ibid.

**180** Ibid. WB sector note, CAS Labor. The 20-25 percent figure includes full-time and part-time workers, including seasonal family labor. However, statistics on the portion of the population involved in agriculture vary widely because of different interpretations of "sector involvement" and discrepancies in estimates of miSubventions workers.

**181** IFAD. (2008), Lebanon: Hilly Areas Sustainable Agriculture Development Project Formulation. Republic of Lebanon. Retrieved from <https://www.ifad.org/documents/10180/e579e2f4-cec1-471a-b19c-3bbf8887c082>

**182** PNUD. (2008). Analysis of the Agricultural sector in Southern Lebanon. Retrieved from [http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/SOER\\_en.pdf](http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/SOER_en.pdf)

**183** Government Official. (March 2016). Key Informant Interview.

**184** Human Rights Watch. (January 12 2016). Lebanon: Residency rules Put Syrians at risk. Retrieved from <https://www.hrw.org/news/2016/01/12/lebanon-residency-rules-put-syrians-risk>

---

**185** International Labour Organization. (2013). Assessment of the Impact of Syrian Refugees in Lebanon and Their Employment Profile. Retrieved from [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms\\_240134.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_240134.pdf)

**186** Ibid.

**187** Ibid.

**188** Republic of Lebanon Ministry of Labor. (2015). Decision No.218/1 regarding business, professions, crafts and jobs confined solely to Lebanese citizens.

**189** International Labour Organization. (2012). Palestinian Employment in Lebanon Facts and Challenges Labour Force Survey Among Palestinian Refugees Living in camps and Gatherings In Lebanon. Retrieved from [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms\\_236502.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_236502.pdf)

**190** Ibid.

**191** Ibid.

**192** Banque mondiale Group. (2015). Labor Market Regulation in Lebanon. Doing Business Measuring Business Regulations. Retrieved from <http://www.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/lebanon/labor-market-regulation>

**193** Banque mondiale. (2015), Emergency Nat'l Poverty Targeting Proj (P149242).

**194** International Labour Organization. Labour Inspection Country Profile: Lebanon. Retrieved from [http://www.ilo.org/labadmin/info/WCMS\\_150914/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/labadmin/info/WCMS_150914/lang--en/index.htm)

**195** Le gouvernement libanais and the United Nations. (15 December 2014). Lebanon Crisis Response Plan 2015-16. Retrieved from <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=7723>

**196** Ibid.

**197** Ibid.

**198** Academic. (March 2016). Key Informant Interview.

**199** WFP Lebanon. (March 2016). WFP Lebanon Situation Report #11. Retrieved from <https://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php>

**200** WFP. (2014). Economic Impact Study: Direct And Indirect Effects of the WFP Value-Based Food Voucher Programme In Lebanon. Retrieved from <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp267746.pdf>

**201** Ibid.

**202** WFP. (June 2015). Impacts of e-card ration reductions on Syrian Refugees in Lebanon. Retrieved from [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WFPImpactsofe-cardrationreductionsonSyrianrefugeesinLebanon\\_June2015%20%281%29.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WFPImpactsofe-cardrationreductionsonSyrianrefugeesinLebanon_June2015%20%281%29.pdf)

**203** Ibid.

**204** WFP. (2016). WFP Launches School Meals Programme To Support Both Lebanese And Syrian Children. Retrieved from <http://www.wfp.org/news/news-release/wfp-launches-school-meals-programme-support-both-lebanese-and-syrian-children>

**205** UNRWA. What we do. Social Safety Net Programme. Retrieved from <http://www.unrwa.org/what-we-do/social-safety-net-programme>

**206** UNRWA and WFP. (March 2014). Needs Assessment for Palestine Refugees From Syria. Re-

---

trieved from <https://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=6331>

**207** Le gouvernement libanais and the United Nations. (15 December 2014). Lebanon crisis response plan 2015-16. Retrieved from <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=7723>

**208** Food And Agriculture Organization of the United Nations. (2015). The State of Food Insecurity in the World 2015. The FAO Hunger Map 2015. Retrieved from <http://www.fao.org/hunger/en/>

**209** FAO, IFAD and WFP. (2015). The State of Food Insecurity in the World 2015. Meeting the 2015 international hunger targets: taking stock of uneven progress. Rome FAO. Retrieved from <http://www.fao.org/3/a-i4646e.pdf>

**210** Ibid.

**211** FAO STAT. (2011). Excluding wine. Food Balance Sheet 2011 [Database file].

**212** Ibid.

**213** Ibid.

**214** Ibid.

**215** Rizkallah N (2015). UNICEF experiences of the nutrition response in Lebanon. Field Exchange 48, November 2014. p32. [www.enonline.net/fex/48/unicef](http://www.enonline.net/fex/48/unicef)

**216** Presidency of the Council of Ministers Central Administration of Statistics & Unicef, (2009). The multiple indicator cluster survey 2009 third session. Final report. Retrieved from <http://cas.gov.lb/index.php/demographic-and-social-en>

**217** UNICEF (2014). Nutrition Assessment Report

for Syrian Refugees in Lebanon.

**218** Akik C, Ghattas H, El-Jardali F (2015). K2P Briefing Note: Protecting breastfeeding in Lebanon. Knowledge to Policy (K2P) Center. Beirut, Lebanon.

**219** Shaker Berbari L, Ousta D and Asfahani F (2015). Institutionalising acute malnutrition treatment in Lebanon. Field Exchange 48, November 2014. p17. [www.enonline.net/fex/48/institutionalising](http://www.enonline.net/fex/48/institutionalising)

**220** Naja F., Hwalla N., Fossion T. et al. (April 4 2014). Validity and Reliability of the Arabic Version of the Household Food Insecurity Access Scale In Rural Lebanon. Public Health Nutrition 18(2), 251-258. Retrieved from [http://journals.cambridge.org/download.php?file=%2FPHN%2FPHN18\\_02%2FS1368980014000317a.pdf&code=58b04eb8346247ce559d97c60a9e146d](http://journals.cambridge.org/download.php?file=%2FPHN%2FPHN18_02%2FS1368980014000317a.pdf&code=58b04eb8346247ce559d97c60a9e146d)

**221** Ibid.

**222** Nasreddine L, Naja FA Sibai AM, Helou K, Adra N, Hwalla N. (2014). Trends in nutritional intakes and nutrition-related cardiovascular disease risk factors in Lebanon: the need for immediate action. The Lebanese Medical Journal. 62 (2):83-91

**223** Nasreddine et al. (2012). Trends in overweight and obesity in Lebanon: evidence from two rational cross-sectional surveys (1997 and 2009). BMC Public Health 2012, 12:798.

**224** Ibid.

**225** Sibai, A. & Hawalla. (June 2010). WHO steps chronic Disease Risk Factor Surveillance: Data book for Lebanon, 2009. American University of Beirut, 2010. Retrieved from [http://www.who.int/chp/steps/2008\\_STEPS\\_Lebanon.pdf](http://www.who.int/chp/steps/2008_STEPS_Lebanon.pdf)

**226** Ibid.

**227** Ibid.

- 
- 228** Al Khatib L., Obeid O. et al. (2006). Folate deficiency is associated with nutritional anaemia in Lebanese women of childbearing age. *Public Health Nutrition* 9(7), 921-927. Retrieved from [http://journals.cambridge.org/download.php?file=%2F-PHN%2FPHN9\\_07%2FS1368980006001509a.pdf&code=2d36302da690c14b9ea5704c1f57a0b3](http://journals.cambridge.org/download.php?file=%2F-PHN%2FPHN9_07%2FS1368980006001509a.pdf&code=2d36302da690c14b9ea5704c1f57a0b3)
- 229** Sibai A. et al. (October 2009). Non-communicable Diseases and Behavioral Risk Factor Survey. American University of Beirut Faculty of Agricultural and Food Sciences Department of Nutrition. Retrieved from <http://www.moph.gov.lb/Publications/Documents/final%20report%20abla%20sibai%20NCD%2009%20dat.pdf>
- 230** Franklin, B. (2012), Exploring Mediators of Food Insecurity and Obesity: A Review of Recent Literature. Springer Link. Retrieved from: <http://link.springer.com/article/10.1007/s10900-011-9420-4>
- 231** American University of Beirut & UNRWA (2015). Socioeconomic Survey of Palestine Refugees in Lebanon.
- 232** Seligman, H. K., & Schillinger, D. (2010). Hunger and socioeconomic disparities in chronic disease. *New England Journal of Medicine*, 363(1), 6-9.
- 233** Naja F., Hwalla N., Fossion T. et al. (April 4 2014). Validity and Reliability of the Arabic Version of the Household Food Insecurity Access Scale In Rural Lebanon. *Public Health Nutrition* 18(2), 251-258. Retrieved from [http://journals.cambridge.org/download.php?file=%2F-PHN%2FPHN18\\_02%2FS1368980014000317a.pdf&code=58b04eb8346247ce559d97c60a9e146d](http://journals.cambridge.org/download.php?file=%2F-PHN%2FPHN18_02%2FS1368980014000317a.pdf&code=58b04eb8346247ce559d97c60a9e146d)
- 234** Ahyoun N., Nord M. et al. (March 5 2014). Development and Validation of an Arab Family Food Security Scale. *The Journal of Nutrition Community and International Nutrition*. Retrieved from <http://jn.nutrition.org/content/early/2014/03/05/jn.113.187112.full.pdf+html>
- 235** Sahyoun et al. (2014). Development and Validation of an Arab Family Food Security Scale. *Journal of Nutrition*. & Ghattas H, Sassine AJ, Seyfert K, Nord M, Sahyoun NR (2015) Prevalence and Correlates of Food Insecurity among Palestinian Refugees in Lebanon: Data from a Household Survey. & Ghattas et al. (2013). Household Food Security Is Associated with Agricultural Livelihoods and Diet Quality in a Marginalized Community of Rural Bedouins in Lebanon.
- 236** Souhad Abou Ziki et al. (2014). The impact of food price increases on nutrient intake in Lebanon. Retrieved from <http://agrifoodecon.springeropen.com/articles/10.1186/s40100-014-0003-4>. The Food Consumption Score is a composite indicator which considers diet diversity, frequency of consumption and nutrient value of the food groups consumed over the course of a week
- 237** Ibid.
- 238** Ibid.
- 239** Ibid.
- 240** Ibid.
- 241** Ibid.
- 242** Ibid.
- 243** Naja et al. and Sayhoun et al. (2014). op. cit.
- 244** UNHCR, WFP and Unicef. (2015). Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon 2015 Report. Retrieved from <https://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=10006>

---

**245** Ibid.

**246** Ibid.

**247** Ibid.

**248** Willenblockel, D., Exploring Food Price Scenarios Towards 2030 with a Global Multi-Region Model (June 2011), Institute of Development Studies at the University of Sussex, UK. Available at: <https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/rr-exploring-food-price-scenarios-010611-en.pdf>

**249** Ibid.

**250** Ibid.

**251** Georgetown University Scholl of Foreign Service in Qatar, Center For International And Regional Studies. Food Security and Food Sovereignty in The Middle East. Summary Report No.6. page 6, Retrieved from <https://repository.library.georgetown.edu/bitstream/handle/10822/558539/CIRSSummaryReport6FoodSecurity2012.pdf?sequence=5>

**252** Jane Harrigan. (2014) An economic Analysis of National Food Sovereignty Policies in the Middle East. The Case of Lebanon And Jordan. Retrieved from <http://www.oxfordscholarship.com/view/10.1093/acprof:oso/9780199361786.001.0001/acprof-9780199361786-chapter-3>

**253** Ibid.

**254** Ministry of Agriculture. (November 2014). Ministry of agriculture Strategy 2015-2019, page 8. Retrieved from <http://www.agriculture.gov.lb/Arabic/NewsEvents/Documents/MoA%20Strategy%202015-19%20-%20English-for%20printing>.

pdf

**255** Ibid.

**256** Georgetown University Scholl of Foreign Service in Qatar, Center For International And Regional Studies. Food Security and Food Sovereignty in The Middle East. Summary Report No.6. Retrieved from <https://repository.library.georgetown.edu/bitstream/handle/10822/558539/CIRSSummaryReport6FoodSecurity2012.pdf?sequence=5>

**257** Banque mondiale. (January 2010). Lebanon Agriculture sector note: Aligning Public Expenditures with Comparative Advantage, page 14. Retrieved from [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/05/24/000333038\\_20120524024616/Rendered/PDF/687920ESWOP0980201200Lebanon0AgOPER.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/05/24/000333038_20120524024616/Rendered/PDF/687920ESWOP0980201200Lebanon0AgOPER.pdf)

**258** Ibid.

**259** Ministry of Agriculture. (November 2014). Ministry of Agriculture Strategy 2015-2019, page 12. Retrieved from <http://www.agriculture.gov.lb/Arabic/NewsEvents/Documents/MoA%20Strategy%202015-19%20-%20English-for%20printing.pdf>

**260** Ibid.

**261** Ibid.

**262** Ibid.

**263** Ibid.

**264** Ministry of Agriculture. (November 2014). Ministry of Agriculture Strategy 2015-2019, page 71. Retrieved from <http://www.agriculture.gov>.

---

lb/Arabic/NewsEvents/Documents/MoA%20Strategy%202015-19%20-%20English-for%20printing.pdf

**265** Lebanese Republic Ministry of Agriculture and the United Nation Food and Agriculture Organization. (February 2012). Projet “Observatoire Libanais de développement Agricole, résultats globaux du module de base du recensement de l’agriculture 2010. Retrieved from [http://www.agriculture.gov.lb/html/RESULTATS\\_RECENCEMENT\\_AGRICULTURE\\_2010/RAPPORT\\_RESULTATS\\_GLOBAUX\\_DU\\_RECENCEMENT\\_2010.pdf](http://www.agriculture.gov.lb/html/RESULTATS_RECENCEMENT_AGRICULTURE_2010/RAPPORT_RESULTATS_GLOBAUX_DU_RECENCEMENT_2010.pdf)

**266** Ministry of Agriculture. (November 2014). Ministry of Agriculture Strategy 2015-2019, page 71. Retrieved from <http://www.agriculture.gov.lb/Arabic/NewsEvents/Documents/MoA%20Strategy%202015-19%20-%20English-for%20printing.pdf>

**267** Malta News Agency. (February 20 2016). Lebanon, Creation Registry for Farmers by FAO. Retrieved from <http://www.maltanewsagency.com/2016/02/lebanon-creation-registry-for-farmers-by-fao/>

**268** Trade Union Leader. (March 2016). Key Informant Interview.

**269** Government Official. (March 2016). Key Informant Interview.

**270** Trade Union Leader. (March 2016). Key Informant Interview.

**271** FAO. Lebanon, FAO Plan of Action for Resilient Livelihoods 2014-2018. Retrieved from [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/rne/docs/Lebanon-Plan.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/rne/docs/Lebanon-Plan.pdf)

**272** FAO. Lebanon, FAO Plan of Action for Resilient Livelihoods 2014-2018. Retrieved from [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/rne/docs/Lebanon-Plan.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/rne/docs/Lebanon-Plan.pdf)

**273** Save the Children & Oxfam. (April 2013). Emergency Market Mapping and Analysis (EMMA) of the Agricultural Labor Market System in North and Bekaa, Lebanon. Retrieved from <http://www.unhcr.org/519b3ba79.pdf>

**274** Ibid.

**275** Ibid.

**276** FAO STAT. (2011). Excluding wine. Food Balance Sheet 2011 [Database file]. Import Dependency Ratio and Self Sufficiency Ratio was calculated according to the following formula:  $IDR = \frac{\text{Imports} - \text{Exports}}{\text{Production} + \text{Imports} - \text{Exports}} * 100$ .  $SSR = \frac{\text{Production}}{\text{Production} + \text{Imports} - \text{Exports}} * 100$

**277** FAO STAT. (2011). Including Limes and other products. Food Balance Sheet 2011. [Database file].

**278** Ibid.

**279** Banque mondiale. (January 2010). Lebanon Agriculture sector note: Aligning Public Expenditures with Comparative Advantage. Retrieved from [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/05/24/000333038\\_20120524024616/Rendered/PDF/687920ESW0P0980201200Lebanon0Ag0PER.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/05/24/000333038_20120524024616/Rendered/PDF/687920ESW0P0980201200Lebanon0Ag0PER.pdf)

**280** Ministry of Energy and Water. ( 27 December 2010). National Water Sector Strategy 2010-2020. Available at: <http://www.databank.com.lb/docs/National%20Water%20Sector%20Strategy%202010-2020.pdf>

**281** Banque mondiale. (January 2010). Lebanon

---

Agriculture sector note: Aligning Public Expenditures with Comparative Advantage. Retrieved from [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/05/24/000333038\\_20120524024616/Rendered/PDF/687920ESWOP0980201200Lebanon0Ag0PER.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/05/24/000333038_20120524024616/Rendered/PDF/687920ESWOP0980201200Lebanon0Ag0PER.pdf)

**282** Banque mondiale. (January 2010). Lebanon Agriculture sector note: Aligning Public Expenditures with Comparative Advantage. Retrieved from [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/05/24/000333038\\_20120524024616/Rendered/PDF/687920ESWOP0980201200Lebanon0Ag0PER.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/05/24/000333038_20120524024616/Rendered/PDF/687920ESWOP0980201200Lebanon0Ag0PER.pdf)

**283** Ministry of Agriculture. (November 2014). Ministry of Agriculture Strategy 2015-2019. Retrieved from <http://www.agriculture.gov.lb/Arabic/NewsEvents/Documents/MoA%20Strategy%202015-19%20-%20English-for%20printing.pdf>.

**284** Bankmed – Market & Economic Research Division. (November 2014). Analysis of Lebanon’s Food Market. Special Report p.16. Retrieved from <http://www.bankmed.com.lb/BOMedia/subservices/categories/News/20150515163654463.pdf>

**285** Bankmed – Market & Economic Research Division. (November 2014). Analysis of Lebanon’s Food Market. Special Report p.18. Retrieved from <http://www.bankmed.com.lb/BOMedia/subservices/categories/News/20150515163654463.pdf>

**286** Riachi R., Chaaban J. (June 20 2012). The Agricultural Sector in Lebanon: Economical Features and Challenges. Report. Page 20 Retrieved from <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:b9h5Qpz4T2UJ:www.aub.edu.lb/>

[units/ibsar/programs/fhrl/Documents/food\\_and\\_health\\_booklet.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=lb](http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:b9h5Qpz4T2UJ:www.aub.edu.lb/units/ibsar/programs/fhrl/Documents/food_and_health_booklet.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=lb)

**287** Ministry of Industry. (2010). The Lebanese Industrial Sector, facts and findings-2007. Retrieved from: <http://www.industry.gov.lb/Arabic/Arabic/Documents/تارادصالاول%20تاساردا/Study%202007.pdf>

**288** Investment Development Authority of Lebanon. (2016). Sectors In Focus - Agro Industry. Retrieved from [http://investinlebanon.gov.lb/en/sectors\\_in\\_focus/agro\\_industry](http://investinlebanon.gov.lb/en/sectors_in_focus/agro_industry)

**289** Riachi R., Chaaban J. (June 20 2012). The Agricultural Sector in Lebanon: Economical Features and Challenges. Report. Retrieved from [http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:b9h5Qpz4T2UJ:www.aub.edu.lb/units/ibsar/programs/fhrl/Documents/food\\_and\\_health\\_booklet.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=lb](http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:b9h5Qpz4T2UJ:www.aub.edu.lb/units/ibsar/programs/fhrl/Documents/food_and_health_booklet.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=lb)

**290** MOE, UNEP, GEF. (2012). Lebanon Technology Needs Assessment report for Climate Change. Beirut, Lebanon. Retrieved from [http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA\\_Book.pdf](http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA_Book.pdf)

**291** MOE, UNEP, GEF. (2012). Lebanon Technology Needs Assessment report for Climate Change. Beirut, Lebanon. Retrieved from [http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA\\_Book.pdf](http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA_Book.pdf)

**292** MOE, LEDO. Lebanon State of Environment Report Chap.8 water, p. 110. Retrieved from [http://www.moe.gov.lb/ledo/soer2001pdf/chpt8\\_wat.pdf](http://www.moe.gov.lb/ledo/soer2001pdf/chpt8_wat.pdf)

**293** Ibid.

**294** Banque mondiale. (April 19 2012). Lebanon Country Water Sector Assistance Strategy 2012-2016. Report No.68313-LB. Retrieved from <http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/08/0>

---

1/000333038\_20120801010054/Rendered/PDF/683130ESWOP1220C0disclosed070300120.pdf

**295** Ibid.

**296** Banque mondiale. (January 2010). Lebanon Agriculture sector note: Aligning Public Expenditures with Comparative Advantage. Retrieved from [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/05/24/000333038\\_20120524024616/Rendered/PDF/687920ESWOP0980201200Lebanon0Ag0PER.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/05/24/000333038_20120524024616/Rendered/PDF/687920ESWOP0980201200Lebanon0Ag0PER.pdf)

**297** Banque mondiale. (April 19 2012). Lebanon Country Water Sector Assistance Strategy 2012-2016. Report No.68313-LB. Retrieved from [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/08/01/000333038\\_20120801010054/Rendered/PDF/683130ESWOP1220C0disclosed070300120.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/08/01/000333038_20120801010054/Rendered/PDF/683130ESWOP1220C0disclosed070300120.pdf)

**298** Amery H. (2001). Irrigation Planning in Lebanon: Challenges and Opportunities. Retrieved from <http://www.databank.com.lb/docs/Irrigation%20Planning%20in%20Lebanon.pdf>

**299** MOE, UNEP, GEF. (2012). Lebanon Technology Needs Assessment report for Climate Change. Beirut, Lebanon. Retrieved from [http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA\\_Book.pdf](http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA_Book.pdf)

**300** ECODIT-Led Consortium. (19 May 2015). Strategic Environmental Assessment For The New Water Sector Strategy For Lebanon. Deliverable 4. Final Sea Report. Retrieved from <http://www.moe.gov.lb/getattachment/5ac7c2d8-4a3a-4460-a6c8-daa8acd42f1b/STRATEGIC-ENVIRONMENTAL-ASSESSMENT-FOR-THE-NEW-WAT.aspx>

**301** USAID Lebanon. (March 2012). Litani River Basin Management Support Program. Assessment For The Management of Three Irrigation Systems On The Upper Litani River Basin. p viii. Retrieved

from <http://www.litani.gov.lb/wp/wp-content/uploads/LRBMS/026-LRBMS-WATER%20POLLUTION%20AWARENESS%20CAMPAIGN.pdf>

**302** Ibid.

**303** Ibid.

**304** Halabi S. (December 12 2011).The Beirut Water Project Gets Green light Despite Warnings. Retrieved from <http://english.al-akhbar.com/node/2396>

**305** United States Agency for International Development. (2010). Litani River Basin Management Support Programme Water Quality Survey – Dry Season. Volume I – Main Report.

**306** ECODIT-Led Consortium. (19 May 2015). Strategic Environmental Assessment For The New Water Sector Strategy For Lebanon. Deliverable 4. Final Sea Report. Retrieved from <http://www.moe.gov.lb/getattachment/5ac7c2d8-4a3a-4460-a6c8-daa8acd42f1b/STRATEGIC-ENVIRONMENTAL-ASSESSMENT-FOR-THE-NEW-WAT.aspx>

**307** Ibid.

**308** Ibid.

**309** Ibid.

**310** Ministry of Industry. (2010). The Lebanese Industrial Sector, facts and findings-2007. Retrieved from: <http://www.industry.gov.lb/Arabic/Arabic/Documents/اتارادصالاو%20تاساردل/Study%202007.pdf>

**311** Ibid.

**312** Ibid.

**313** Asmar F. (2011). Country Pasture/Forage Resource Profiles, Lebanon. Retrieved from <http://www.fao.org/ag/agp/agpc/doc/counprof/leba->

---

non/lebanon.html

**314** Riachi R., Chaaban J. (June 20 2012). The Agricultural Sector in Lebanon: Economical Features and Challenges. Report. Retrieved from [http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:b9h5Qpz4T2UJ:www.aub.edu.lb/units/ibsar/programs/fhrl/Documents/food\\_and\\_health\\_booklet.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=lb](http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:b9h5Qpz4T2UJ:www.aub.edu.lb/units/ibsar/programs/fhrl/Documents/food_and_health_booklet.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=lb)

**315** PNUD, MOE, ECODIT. (2011). State of Environmental Report. Retrieved from [http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/SOER\\_en.pdf](http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/SOER_en.pdf)

**316** American University of Beirut. (April 2014). Impact of Population Growth and Climate Change on Water Scarcity, Agricultural Output and Food Security, 20140407\_IPG\_CC\_Report. Retrieved from [https://www.aub.edu.lb/ifi/public\\_policy/climate\\_change/Documents/20140407\\_IPG\\_CC\\_Report\\_summary.pdf](https://www.aub.edu.lb/ifi/public_policy/climate_change/Documents/20140407_IPG_CC_Report_summary.pdf)

**317** Ministry of Agriculture. (November 2014). Ministry of Agriculture Strategy 2015-2019, page 23. Retrieved from <http://www.agriculture.gov.lb/Arabic/NewsEvents/Documents/MoA%20Strategy%202015-19%20-%20English-for%20printing.pdf>:

**318** Ibid.

**319** Ibid.

**320** DAR, IAURIF. (December 2005). National Physical Master Plan Of The Lebanese Territory. Final Report. L0215-RPT-13 REV 0. Retrieved from <http://www.cdr.gov.lb/study/sdatl/English/NPM-PLT.PDF>

**321** Government Official. (March 2016). Key Informant Interview.

**322** MOE, UNEP, GEF. (2012). Lebanon Technology Needs Assessment report for Climate Change. Beirut, Lebanon. Retrieved from [http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA\\_Book.pdf](http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA_Book.pdf)

[PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA\\_Book.pdf](http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA_Book.pdf)

**323** Ibid.

**324** FAO. Lebanon, FAO Plan of Action for Resilient Livelihoods 2014-2018. Retrieved from [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/rne/docs/Lebanon-Plan.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/rne/docs/Lebanon-Plan.pdf)

**325** MOE, UNEP, GEF. (2012). Lebanon Technology Needs Assessment report for Climate Change. Beirut, Lebanon. Retrieved from [http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA\\_Book.pdf](http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA_Book.pdf)

**326** Ibid.

**327** Hassan Machlab. (2001). Focus on Seed Programs, The Lebanon Seed Industry. Retrieved from [https://apps.icarda.org/wsInternet/wsInternet.aspx/DownloadFileToLocal?filePath=Research\\_publications\\_archive/Seed\\_systems/Seed\\_Focus/FOCUS-Lebanon.pdf&fileName=FOCUS-Lebanon.pdf](https://apps.icarda.org/wsInternet/wsInternet.aspx/DownloadFileToLocal?filePath=Research_publications_archive/Seed_systems/Seed_Focus/FOCUS-Lebanon.pdf&fileName=FOCUS-Lebanon.pdf)

**328** Ibid.

**329** Ibid.

**330** Ibid.

**331** Ibid.

**332** Ibid.

**333** Ibid.

**334** Ibid.

**335** Ibid.

**336** Ibid.

**337** Seyfert K., Chaaban J., Ghattas H. (November 2014). Food security and the supermarket transition in the Middle East, two case studies. Retrieved from <http://www.opml.co.uk/publications/food-security-and-the-supermarket-transition-in-the-middle-east-two-case-studies>

---

cations/food-security-and-supermarket-transition-middle-east-two-case-studies

**338** Ibid.

**339** Ibid.

**340** Ibid.

**341** Ibid.

**342** Ibid.

**343** Ibid.

**344** Ibid.

**345** Ibid.

**346** Ibid.

**347** Ibid.

**348** Ibid.

**349** Ministry of Agriculture. (November 2014). Ministry of Agriculture Strategy 2015-2019, page 28. Retrieved from <http://www.agriculture.gov.lb/Arabic/NewsEvents/Documents/MoA%20Strategy%202015-19%20-%20English-for%20printing.pdf>

**350** Ibid.

**351** Ibid.

**352** Karin Seyfert, Jad Chaaban and Hala Ghatas. (November 2014). Food security and the supermarket transition in the Middle East, two case studies, p.218. Retrieved from <http://www.opml.co.uk/publications/food-security-and-supermarket-transition-middle-east-two-case-studies>

**353** Ibid.

**354** Ibid.

**355** Ministry of Agriculture. (November 2014). Ministry of Agriculture Strategy 2015-2019, page 33. Retrieved from <http://www.agriculture.gov>

[lb/Arabic/NewsEvents/Documents/MoA%20Strategy%202015-19%20-%20English-for%20printing.pdf](http://www.agriculture.gov.lb/Arabic/NewsEvents/Documents/MoA%20Strategy%202015-19%20-%20English-for%20printing.pdf)

**356** Ibid.

**357** Hassan Machlab (2001). Focus on Seed Programs, The Lebanon Seed Industry. ICARDA Website. Retrieved from [https://apps.icarda.org/wsInternet/wsInternet.aspx/DownloadFile-ToLocal?filePath=Research\\_publications\\_archive/Seed\\_systems/Seed\\_Focus/FOCUS-Lebanon.pdf&fileName=FOCUS-Lebanon.pdf](https://apps.icarda.org/wsInternet/wsInternet.aspx/DownloadFile-ToLocal?filePath=Research_publications_archive/Seed_systems/Seed_Focus/FOCUS-Lebanon.pdf&fileName=FOCUS-Lebanon.pdf)

**358** Ibid.

**359** Ibid.

**360** Ibid.

**361** Ibid.

**362** Ministry of Agriculture. (2014). The Green plan, Social links. Retrieved from <http://www.greenplan.gov.lb/ar-gp/>

**363** Ibid.

**364** Ibid.

**365** Ibid.

**366** Lebanese Republic Ministry of Information. (December 2014). Green Project for preparation of development projects and agricultural Abou Zeid: to provide guides and marketing services to farmers. Retrieved from <http://nna-leb.gov.lb/ar/show-report/562/nna-leb.gov.lb/ar>

**367** Agri Plus Program, Annual Report. (2014). Retrieved from <https://www.investinlebanon.gov.lb/content/uploads/Side-Block/140611053527460~Agro%20Food%20Fact%20Sheet%20-%202014.pdf>

**368** Ibid.

---

**369** Ibid.

**370** Karin Seyfert, Jad Chaaban and Hala Ghattas. (November 2014) Food security and the supermarket transition in the Middle East, two case studies, p.218. Retrieved from <http://www.opml.co.uk/publications/food-security-and-supermarket-transition-middle-east-two-case-studies>

**371** Republic of Lebanon, IDAL. Last accessed April 6, 2016. Retrieved from <https://investinlebanon.gov.lb/en/export/agriculture/reports>

**372** Zawya. (13 August 2015). Lebanon: Government Approves \$21 Million Support for Sea Exports. Retrieved from [https://www.zawya.com/story/Lebanon\\_approves\\_USD21m\\_support\\_for\\_sea\\_exports-DS13082015\\_dsart\\*310872/](https://www.zawya.com/story/Lebanon_approves_USD21m_support_for_sea_exports-DS13082015_dsart*310872/)

**373** AJ Nicolas Lupo Sonnabend. (16 August 2015). Lebanon grapples with “export deadlock” amid Syrian war. Business & Economy, Lebanon, War&Conflict Aljazeera, Agriculture, Syria. Retrieved from <http://www.aljazeera.com/news/2015/07/lebanon-grapples-export-deadlock-syrian-war-150726134525737.html>

**374** Republic of Lebanon, Kafalat. Retrieved from <http://kafalat.com.lb/kafalat-agriculture>

**375** Ibid.

**376** Banque du Liban, third quarter business survey, 2015.

**377** Ibid.

**378** Ibid.

**379** Sari Kovats et al. (2012). Intergovernmental Panel on Climate Change Assessment Report, p. 8. Retrieved from [https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/drafts/fd/WGI-IAR5-Chap23\\_FGDall.pdf](https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/drafts/fd/WGI-IAR5-Chap23_FGDall.pdf)

**380** Ibid.

**381** Ibid.

**382** United Nations Development Programme. (2015). Economic Costs to Lebanon from Climate Change. p ii. Retrieved from <http://climatechange.moe.gov.lb/viewfile.aspx?id=228>

**383** Ibid.

**384** Nadim Farjallah et al. (2014). Climate Change in Lebanon: Higher-order Regional Impacts from Agriculture, American University of Beirut, p 10. Retrieved from [https://www.aub.edu.lb/ifi/publications/Documents/working\\_papers/20140722\\_Higher\\_order\\_CC.pdf](https://www.aub.edu.lb/ifi/publications/Documents/working_papers/20140722_Higher_order_CC.pdf)

**385** Ibid.

**386** Ibid.

**387** Ibid. p14.

**388** Ibid.

**389** Republic of Lebanon, Lebanese Agricultural Research Institute Website. (March 2016). Retrieved from [www.lari.gov.lb](http://www.lari.gov.lb)

**390** Ibid.

**391** LARI app, Google apps, last accessed 1 April, 2016.

**392** Food and Agriculture Organization of the United Nations. (2014). . Lebanon, FAO Plan of Action for Resilient Livelihoods 2014-2018. Retrieved from [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/rne/docs/Lebanon-Plan.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/rne/docs/Lebanon-Plan.pdf)

**393** Ibid.

- 
- 394** Ibid.
- 395** Ibid.
- 396** Ibid.
- 397** Ibid.
- 398** Government Official. (March 2016). Key Informant Interview.
- 399** MOE, UNEP, GEF. (2012). Lebanon Technology Needs Assessment report for Climate Change. Beirut, Lebanon, p.160. Retrieved from [http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA\\_Book.pdf](http://www.PNUD.org.lb/communication/publications/downloads/TNA_Book.pdf)
- 400** Ibid.
- 401** Ministry of Agriculture. (November 2014). Ministry of Agriculture Strategy 2015-2019, page 33. Retrieved from <http://www.agriculture.gov.lb/Arabic/NewsEvents/Documents/MoA%20Strategy%202015-19%20-%20English-for%20printing.pdf>
- 402** Fadi El Jardali et al. (November 2014). Protecting Consumers in Lebanon: The Need for Effective Food Safety System, American University of Beirut. Retrieved from <https://www.aub.edu.lb/k2p/products/Documents/K2P%20BN%20Food%20Safety%20English.pdf>.
- 403** Ibid.
- 404** Ibid.
- 405** International Donor. (March 2016). Key Informant Interview.
- 406** Food Safety Law Draft. (November 2015). Law No 48. Retrieved from: [https://www.lp.gov.lb/admin/uploads/files/19-%20%D8%B3%D9%84%D8%A7%D9%85%D8%A9%20%D8%A7%D9%84%D8%BA%D8%B0%D8%A7%D8%A1\(2\).docx](https://www.lp.gov.lb/admin/uploads/files/19-%20%D8%B3%D9%84%D8%A7%D9%85%D8%A9%20%D8%A7%D9%84%D8%BA%D8%B0%D8%A7%D8%A1(2).docx).
- 407** Ibid.
- 408** Ibid.
- 409** Daily Star ambitious law passed.
- 410** Food sovereignty is often nationally defined but customarily refers to the ability of local communities to have control over the manner in which food is produced, traded and consumed.
- 411** Food and Agriculture Organization (2016), Food Security Sector Micro-gardens technical WG & Community kitchen technical WG (presentation). Retrieved from [http://data.unhcr.org/syrianrefugees/working\\_group.php?Page=Country&LocationId=122&Id=48](http://data.unhcr.org/syrianrefugees/working_group.php?Page=Country&LocationId=122&Id=48)
- 412** Wright, B.Cafiero, C.CAFIERO.(2015).Banque mondiale Retrieved from [www.siteresources.worldbank.org](http://www.siteresources.worldbank.org)
- 413** Ibid.
- 414** Banque mondiale. (2012). The Grain Chain: Food Security and Managing Wheat Imports in Arab Countries. Retrieved from [http://www.fao.org/fileadmin/templates/tci/pdf/MENA-WB-The\\_Grain\\_Chain\\_\\_ENG\\_.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/tci/pdf/MENA-WB-The_Grain_Chain__ENG_.pdf)
- 415** Ibid.
- 416** Ibid.
- 417** Ibid.
- 418** Banque mondiale. (2015). Literature on Conditional Cash Transfers. Retrieved from <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTSOCIALPROTECTION/EXTSAFETYNET-SANDTRANSFERS/0,,contentMDK:20615138~menuPK:282766~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:282761,00.html>
- 419** Banque mondiale. (April 19 2012). Lebanon Country Water Sector Assistance Strategy 2012-2016. Report No.68313-LB. Retrieved from <http://www-wds.worldbank.org/external/de>

---

fault/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/08/01/000333038\_20120801010054/Rendered/PDF/683130ESW0P1220C0disclosed070300120.pdf

**420** Habib, O. (2016). Hariri pushes campaign to combat poverty. The Daily Star. Retrieved from <http://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2016/Apr-06/345885-hariri-pushes-campaign-to-combat-poverty.ashx>

**421** Government of Australia. (2011). Targeting the Poorest: An assessment of the proxy means test methodology. Retrieved from <http://www.unicef.org/socialpolicy/files/targeting-poorest.pdf>

**422** Le gouvernement libanais and the United Nations. (15 December 2015). Lebanon crisis response plan 2015-16. Retrieved from <http://www.un.org.lb/library/assets/engbrochshortversion-065508.pdf>

**423** Ghanem N. (2016), Local governance under pressure. Research on social stability in T5 area, North Lebanon, Menapolis and Oxfam Italia. Retrieved from <https://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=10573>.

**424** Le gouvernement libanais and the United Nations. (15 December 2014). Lebanon crisis response plan 2015-16. Retrieved from <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=7723>

**425** Ministry of Public Health. (2016). Non Communicable Diseases Prevention and Control plan Lebanon (2016-2020). Retrived from: <http://www.moph.gov.lb/Publications/Documents/NCD-PCP2016.pdf>

**426** UN Sustainable development. (2015). Division for Sustainable Development. Retrieved from <https://sustainabledevelopment.un.org/about>

**427** UN Sustainable Development (2015). Goal

2 End Hunger, achieve food security ad improved nutrition and promote sustainable agriculture. Retrieved from <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg2>

**428** Grounded theory (GT) is a systematic methodology in the social sciences involving the construction of theory from collected data in a reverse fashion from positivist social science research. Grounded theory combines diverse traditions in sociology, positivism and symbolic interactionism.

